

N° 01/2025

MAIRIE D'UR

SESSIONS ORDINAIRES DU 25 ET 27 MARS 2025

COMMISSION

DES

FINANCES

RAPPORT DEFINITIF

(VOTE LE 15/04/2025)

par Monsieur Francis GANTOU

Maire,

LES BUDGETS 2025

*Cette commission est composée de : Monsieur le Président, GANTOU Francis,
Madame Sylvie GARRETTE,
Messieurs ROS Stéphane, MARTY Joseph et GARCIA Jordi*

1.	SYNTHESE	3
1.1	LA PROCEDURE	3
1.2	LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.)	4
1.2.1	UNE VUE D'ENSEMBLE	4
1.3	LES BUDGETS PRIMITIFS 2025.....	5
2.	LES RESULTATS D'EXECUTION	5
2.1	LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL.....	6
2.2	LES AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BP 2025.....	7
2.3	LES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE	7
3.	LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (C.F.U.) DE L'EXERCICE 2024.....	8
3.1	LE C.F.U. DU BUDGET PRINCIPAL (04400).....	8
3.2	LE CFU DU BUDGET ANNEXE (04402).....	9
4.	LE BUDGET PRIMITIF 2025.....	11
4.1	LES EXTRAITS DES DONNEES FINANCIERES, FISCALES ET REGLEMENTAIRES	11
4.2	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	15
4.2.1	RECETTES	15
4.2.1.1	SYNTHESE RETROSPECTIVE DE 2020 A 2024	15
4.2.2	DEPENSES	25
4.2.2.1	SYNTHESE RETROSPECTIVE DE 2020 A 2024	25
4.2.2.2	LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION	26
4.3	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	54
4.3.1	RECETTES	54
4.3.1.1	SYNTHESE RETROSPECTIVE DE 2020 A 2024	54
4.3.2	DEPENSES	58
4.3.2.1	SYNTHESE RETROSPECTIVE DE 2020 A 2024	58
4.3.2.2	LE PLAN D'EQUIPEMENT PLURIANNUEL DE 2020 A 2025, ACCOMPAGNE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (C.P.).....	60
4.3.2.2.1	LES PREVISIONS 2025.....	61
4.3.2.3	LES EMPLOIS EN DEHORS DU P.E.P. DE 2020 A 2025	68
4.4	PROSPECTIVES DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2025	68
4.4.1	INTEGRATION DE NOUVEAUX PROJETS DANS LE CADRE D'UNE PLURIANNUALITE FUTURE.	68
4.4.2	ANALYSE INTERPRETATIVE	71
4.4.3	PROSPECTIVE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2025	71
1.1	BP 2025 SYNTHETISE	73
1.1.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	73
1.1.2	SECTION INVESTISSEMENT	75
2.	LE BUDGET ANNEXE : LE LOTISSEMENT COMMUNAL « LE PLANDAILLS »	77
2.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	77
2.1.1	DEPENSES	77
2.1.2	RECETTES	78
2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	79
2.2.1	DEPENSES	79
2.2.2	RECETTES	79
3.	EXAMEN DE LA COMMISSION	83

1. Synthèse

1.1 La procédure

Le Règlement Budgétaire et Financier arrêté par le Conseil municipal en date du 09 mars 2022 stipule que le Rapport Provisoire de la Commission des Finances porte sur deux parties :

- Partie 01 :
 - Analyse rétrospective tous les 3 ans (N-3 et N-6).
 - Contrôle interne ciblé, par exemple : commande publique, gestion du personnel...
- Partie 02 :
 - Les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.
 - Analyse Prospective sur le mandat, avec ajustement à N+3.

Aussi, en application, de cette exigence la prochaine analyse rétrospective sera réalisée en **2026** pour une étude sur les exercices **2020 à 2025**.

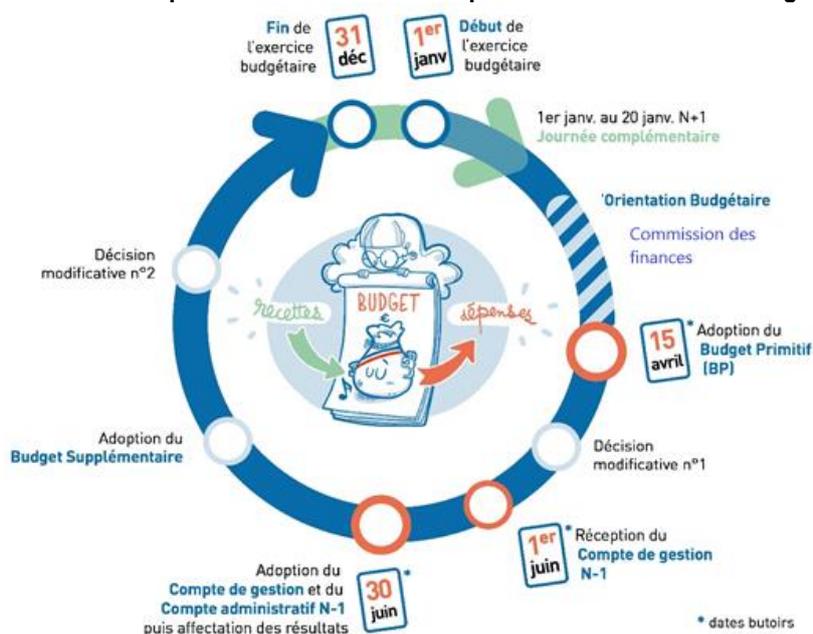
Rappel réglementaire :

Le délai de communication du projet de budget aux membres du conseil municipal

Le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, **douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget**, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif (article L.5217-10-4 du CGCT précité).

Les services de l'Etat précisent toutefois que « *ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent* » (cf. Instruction budgétaire et comptable M57 Tome II P.38).

Schéma récapitulant les différentes étapes de l'élaboration du budget



1.2 Le Compte Financier Unique (C.F.U.)

La Commune d'Ur, depuis le 13 décembre 2019 par arrêté ministériel expérimente le Compte Financier Unique (C.F.U.).

1.2.1 Une vue d'ensemble

Synthèse du Rapport Provisoire de la Commission des Finances 2025

Le rapport analyse la situation financière de la commune d'Ur pour 2024 et présente les projections budgétaires pour 2025. Grâce à une gestion prudente, la commune d'Ur affiche un résultat cumulé de fonctionnement de 543 620,95 €, renforçant ainsi sa capacité d'autofinancement.

L'introduction du Compte Financier Unique (C.F.U.) offre une vision claire et transparente des finances, facilitant l'analyse des interactions entre le budget principal et le budget annexe, notamment dédié au lotissement « Le Plandails ». Ce dernier contribue aux recettes de fonctionnement par le reversement de ses excédents, participant à l'équilibre général.

Pour 2025, la section de fonctionnement du Budget Principal est équilibrée à **1 270 255.47 €**, tandis que la section d'investissement présente un suréquilibre de **+ 412 933.58 €**. Le Budget Annexe enregistre une section de fonctionnement équilibrée à **449 183,33 €**, avec une section d'investissement de **298 598,81 €**.

Le Plan d'Équipement Pluriannuel (PEP) du Budget Principal, couvrant la période 2020-2025, demeure un outil stratégique pour la programmation des investissements. Les élus prévoient de maintenir un niveau soutenu d'investissements, principalement orientés vers la rénovation du patrimoine et l'amélioration des infrastructures. Ces investissements seront financés par une combinaison d'autofinancement, de subventions et de prêts maîtrisés.

Sur le plan fiscal, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de la taxe foncière, tout en ajustant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10,83 %, pour compenser les pertes de base fiscale.

Enfin, des mesures de rationalisation budgétaire sont mises en place, incluant la renégociation des contrats d'énergie et de maintenance, ainsi qu'un recours aux marchés publics pour optimiser les coûts d'assurance.

Ce rapport témoigne d'une gestion financière responsable et proactive, assurant la pérennité des services publics et la capacité d'investissement de la commune. Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal en vue du vote du Budget Primitif 2025.

La synthèse des recommandations de Monsieur le Maire :

[Recommandation n°01](#) : Il est proposé de maintenir les taux d'imposition de 2024 pour 2025, sauf pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui serait fixée à 10,83 %. Les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie restent inchangés.

[Recommandation n°02](#) : Il est recommandé de réviser les Autorisations d'Engagement (AE) pour les solder en 2025, en prenant l'année 2023 comme référence (et non 2020) afin de correspondre aux chiffres des annexes budgétaires du BP et du CFU.

[Recommandation n°03](#) : Un nouveau contrat avec ENGIE, via le SYDEEL66, est en place depuis le 1^{er} janvier 2025, entraînant une baisse des prix. L'estimation pour 2025 est de 13 000 € pour 8 points de comptage. Il est recommandé de réduire la consommation, surtout pour le bâtiment du Centre socio-culturel (mairie), le plus énergivore.

[Recommandation n°04](#) : Une renégociation du contrat de maintenance du matériel et logiciel avec la société DIGIT est en cours. Ce poste de dépenses, classé troisième, représente 9 % du chapitre 011. L'objectif est de réduire les coûts associés à cette maintenance.

[Recommandation n°05](#) : Il est recommandé de lancer un appel d'offres pour les assurances, représentant 15 % des dépenses du chapitre 011. L'intervention d'un courtier est conseillée pour analyser les risques et élaborer un cahier des charges adapté aux besoins de la collectivité.

Focus sur l'exercice 2024 du Budget Principal (04400) :

- La section de fonctionnement est constituée de **517 839.73 €** en dépenses et **631 187.42 €** en recettes.
- La section d'investissement s'élève à **484 588.78 €** en dépenses et **436 408.11 €** en recettes.
- Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de **+ 113 347.69 €** et le résultat d'investissement de **- 48 180.67 €**.

Focus sur l'exercice 2024 du Budget Annexe (04402) :

- La section de fonctionnement est constituée de **667 364.89 €** en dépenses et **714 408.54 €** en recettes.
- La section d'investissement s'élève à **655 711.04 €** en dépenses et **663 014.89 €** en recettes.
- Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de **+ 47 043.65 €** et le résultat d'investissement de **+ 7 303.85 €**.

*
* * *

1.3 Les Budgets Primitifs 2025

a. Le Budget Principal (04400)

- La section de fonctionnement est équilibrée à **1 270 255.47 €**.
- La section d'investissement est estimée à **1 249 647.73 €** en dépenses et **1 662 581.31 €** en recettes.

b. Le Budget « Lotissement et zone d'aménagement » (04402)

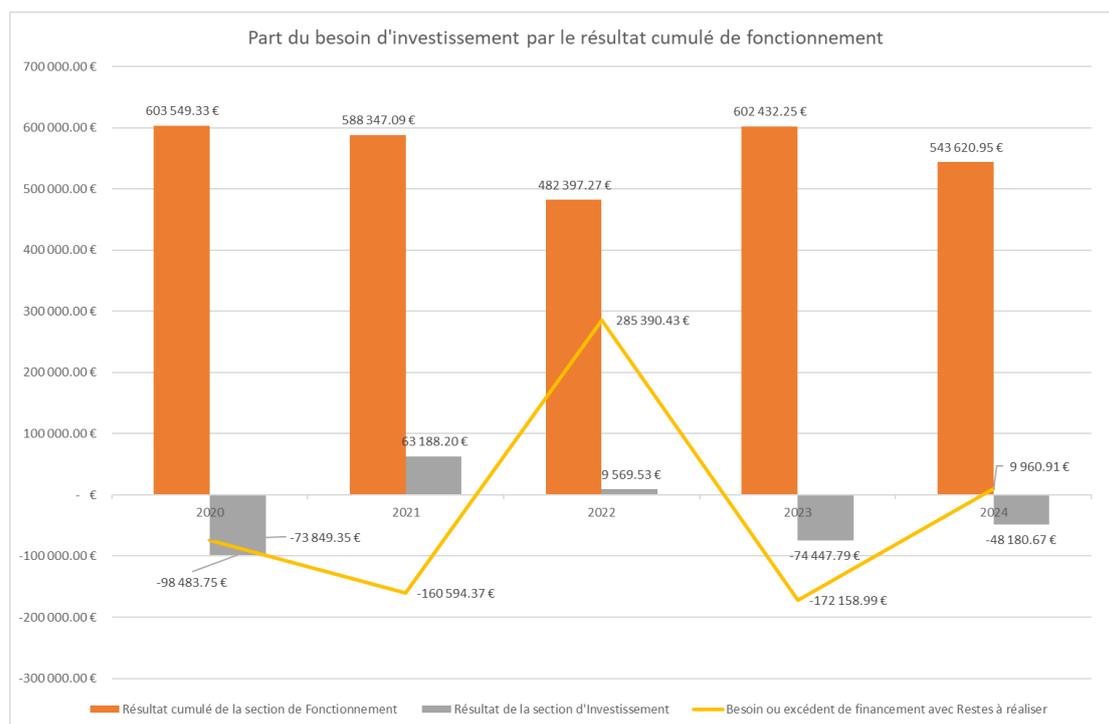
- La section de fonctionnement est équilibrée à **449 183.33 €**.
- La section d'investissement est estimée à **298 598.81 €**.

2. Les résultats d'exécution

Comme indiqué en page 66 du TOME 2 de l'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE, M.57 au § 4 :
« Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement. Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité : à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante : en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068) ».

2.1 Les résultats du budget principal

Les résultats	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne / V : 2020/2024
Dépenses de Fonctionnement	455 550.42 €	454 287.61 €	484 295.28 €	475 643.19 €	517 839.73 €	477 523.25 €
Evolution	6.17%	-0.28%	6.61%	-1.79%	8.87%	3.92%
Recettes de Fonctionnement	506 719.62 €	512 847.08 €	538 939.83 €	594 535.13 €	631 187.42 €	556 845.82 €
Evolution	-0.66%	1.21%	5.09%	10.32%	6.16%	4.42%
Résultat de la section de Fonctionnement	51 169.20 €	58 559.47 €	54 644.55 €	118 891.94 €	113 347.69 €	79 322.57 €
Evolution	-36.85%	14.44%	-6.69%	117.57%	-4.66%	16.76%
Résultat cumulé de la section de Fonctionnement	603 549.33 €	588 347.09 €	482 397.27 €	602 432.25 €	543 620.95 €	567 851.14 €
Evolution	2.86%	-2.52%	-18.01%	24.88%	-9.76%	-0.51%
Dépenses d'Investissement	169 710.03 €	120 252.48 €	210 737.10 €	284 286.88 €	484 588.78 €	253 915.05 €
Evolution	20.10%	-29.14%	75.25%	34.90%	70.46%	34.31%
Recettes d'Investissement	71 226.28 €	183 440.68 €	220 306.63 €	209 839.09 €	436 408.11 €	224 244.16 €
Evolution	103.74%	157.55%	20.10%	-4.75%	107.97%	76.92%
Résultat de la section d'Investissement	98 483.75 €	63 188.20 €	9 569.53 €	74 447.79 €	48 180.67 €	29 670.90 €
Evolution	-7.39%	-164.16%	-84.86%	-877.97%	-35.28%	-233.93%
Résultat de l'exercice	47 314.55 €	121 747.67 €	64 214.08 €	44 444.15 €	65 167.02 €	49 651.67 €
Evolution	86.90%	-357.32%	-47.26%	-30.79%	46.63%	-60.37%
Transfert ou intégration de résultats FONCT		87.64 €		1 143.04 €		615.34 €
Transfert ou intégration de résultats INVEST		5 872.34 €		905.05 €		2 483.65 €
Résultat de clôture de l'exercice hors RAR	489 552.30 €	543 410.60 €	447 030.31 €	491 712.45 €	384 720.48 €	471 285.23 €
Besoin ou excédent de financement Hors Reste à réaliser	- 113 997.03 €	- 44 936.49 €	- 35 366.96 €	- 110 719.80 €	- 158 900.47 €	- 92 784.15 €
Evolution	634.84%	-60.58%	-21.30%	213.06%	43.52%	161.91%
Résultat des restes à réaliser	40 147.68 €	- 115 657.88 €	320 757.39 €	- 61 439.19 €	168 861.38 €	70 533.88 €
Besoin ou excédent de financement avec Restes à réaliser	- 73 849.35 €	- 160 594.37 €	285 390.43 €	- 172 158.99 €	9 960.91 €	- 22 250.27 €
Evolution	114.80%	117.46%	-277.71%	-160.32%	-105.79%	-62.31%



Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Le résultat comptable représentait 327 €/habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 339 €/hab, la Région 197 €/hab et National : 185 €/hab

2.2 Les affectations des résultats de l'exercice 2024 au BP 2025

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2024					BP 2025
FONCTIONNEMENT		+	113 347.69 €	A	
INVESTISSEMENT		-	- 48 180.67 €	B	
RESTES A REALISER ANNEE 2024					
RECETTES		+	246 644.37 €	C	
DEPENSES		-	77 782.99 €	D	
Déficit RAR	2024	-	168 861.38 €	E=D-C	
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023					
FONCTIONNEMENT	2023	+	602 432.25 €	F	
INVESTISSEMENT	2023	-	- 110 719.80 €	G	
RESULTAT	2023	+	491 712.45 €	H=F+G	
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2025					
RESULTAT CUMULE ANNEE N-1 INVESTISSEMENT	(D001)	-	-158 900.47 €	I=B+G+M	
SOLDE DES RAR	2024	-	168 861.38 €	J=E	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	2024		172 158.99 €	K	
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT FONCT	2024		- €	L	
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT INVEST	2024		- €	M	
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	2024	+	9 960.91 €	N=G+B+M+J	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2024	+	543 620.95 €	O= F-K+A+L	
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 INV.	2025	+	- €	P	
REPORT EN FONCT. EXCEDENT ANTERIEUR R002	2025	+	543 620.95 €	Q	

Budget Principal	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultat	Résultat des RAR	Résultat de clôture de l'exercice
Année	2023	2024	2024	2024	2024	2024
Investissement	- 110 719.80 €		- 48 180.67 €	- €	168 861.38 €	9 960.91 €
Fonctionnement	602 432.25 €	172 158.99 €	113 347.69 €	- €		543 620.95 €
Total	491 712.45 €	172 158.99 €	65 167.02 €	- €	168 861.38 €	553 581.86 €

2.3 Les résultats du budget annexe

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2024					BA 2025
FONCTIONNEMENT		+	47 043.65 €	A	
INVESTISSEMENT		-	7 303.85 €	B	
RESTES A REALISER ANNEE 2024					
RECETTES		+	- €	C	
DEPENSES		-	- €	D	
RAR	2023	-	- €	E=D-C	
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023					
FONCTIONNEMENT	2023	-	393 139.68 €	F	
INVESTISSEMENT	2023	+	- 305 902.66 €	G	
RESULTAT	2023	+	87 237.02 €	H=F+G	
AFFECTATION DU RESULTAT AU BA 2025					
RESULTAT CUMULE ANNEE N-1 INVESTISSEMENT	(D001)	-	-298 598.81 €	I=B+G+M	
SOLDE DES RAR	2024		- €	J=E	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	2024		- €	K	
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT FONCT	2024			L	
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT INVEST	2024			M	
Déficit DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	2024	-	-298 598.81 €	N=G+B+M+J	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2024	+	440 183.33 €	O= F-K+A+L	
AFFECTATION EN RESERVES 1068 INV.	2025		- €	P	
REPORT EN FONCT. EXCEDENT ANTERIEUR D002	2025	+	440 183.33 €	Q	

Budget Annexe "Lotissement et zone d'Aménagement"	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultat	Résultat des RAR	Résultat de clôture de l'exercice
Année	2023	2024	2024	2024	2024	2024
Investissement	- 305 902.66 €		7 303.85 €	- €	- €	- 298 598.81 €
Fonctionnement	393 139.68 €	- €	47 043.65 €			440 183.33 €
Total	87 237.02 €	- €	54 347.50 €	- €	- €	141 584.52 €



3. Les Comptes Financiers Uniques (C.F.U.) de l'exercice 2024

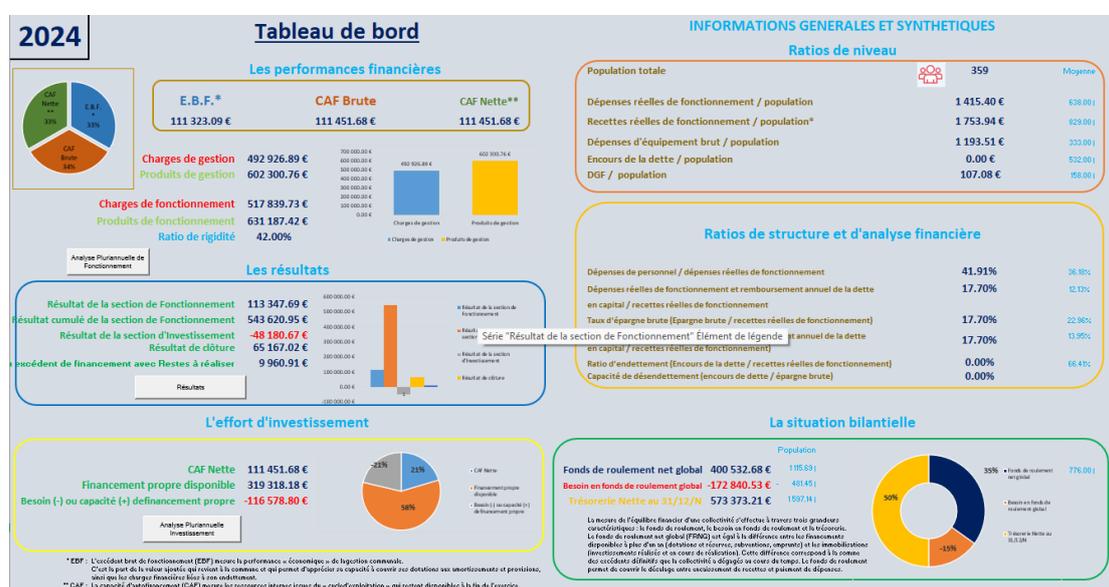
Le Compte Financier Unique est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

À terme, le C.F.U. et le rapport sur le C.F.U. composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Aussi les C.F.U. se portent sur le Budget Principal (04400) et sur le Budget Annexe (04402).

3.1 Le C.F.U. du budget principal (04400)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UR -

Numéro SIRET : 21660218500011

POSTE COMPTABLE : 066031 SGC PRADES

Compte financier unique (M57_A)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 767 197,38	1 003 891,26	2 771 088,64
	Recettes réalisées (1)	B	436 408,11	631 187,42	1 067 595,53
	Restes à réaliser	C	246 644,37	0,00	246 644,37
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 084 875,96	1 434 164,52	2 519 040,48
	Dépenses réalisées (1)	E	484 588,78	517 639,73	1 002 428,51
	Restes à réaliser	F	77 782,99	0,00	77 782,99
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-48 180,67	113 347,69	65 167,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-110 719,80	430 273,26	319 553,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-158 900,47	543 620,95	384 720,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	168 861,38	0,00	168 861,38
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 960,91	543 620,95	553 581,86

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

04400 - UR -

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-110 719,80		-48 180,67		-158 900,47
Fonctionnement	602 432,25	172 158,99	113 347,69		543 620,95
TOTAL I	491 712,45	172 158,99	65 167,02		384 720,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
04402-LOTISSEMENTS ET ZA-UR					
Investissement	-305 902,66		7 303,85		-298 598,81
Fonctionnement	393 139,68		47 043,65		440 183,33
Sous-Total	87 237,02		54 347,50		141 584,52
TOTAL II	87 237,02		54 347,50		141 584,52
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	578 949,47	172 158,99	119 514,52		526 305,00

3.2 Le CFU du budget annexe (04402)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOTISSEMENTS ET ZA-UR

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE UR -

Numéro SIRET : 21660218500060

POSTE COMPTABLE : 066031 SGC PRADES

Compte financier unique (M57_A)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	961 613,70	714 408,54	1 676 022,24
	Recettes réalisées (1)	B	663 014,89	714 408,54	1 377 423,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	655 711,04	1 107 548,22	1 763 259,26
	Dépenses réalisées (1)	E	655 711,04	667 364,89	1 323 075,93
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 303,85	47 043,65	54 347,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-305 902,66	393 139,68	87 237,02
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-298 598,81	440 183,33	141 584,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-298 598,81	440 183,33	141 584,52

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

04402 - LOTISSEMENTS ET ZA-UR

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOTISSEMENTS ET ZA-UR					
Investissement	-305 902,66		7 303,85		-298 598,81
Fonctionnement	393 139,68		47 043,65		440 183,33
Sous-Total	87 237,02		54 347,50		141 584,52
TOTAL II	87 237,02		54 347,50		141 584,52
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	87 237,02		54 347,50		141 584,52



PARTIE UNIQUE LE BUDGET

4. Le Budget Primitif 2025

4.1 Les extraits des données financières, fiscales et réglementaires

I Macro-économie

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

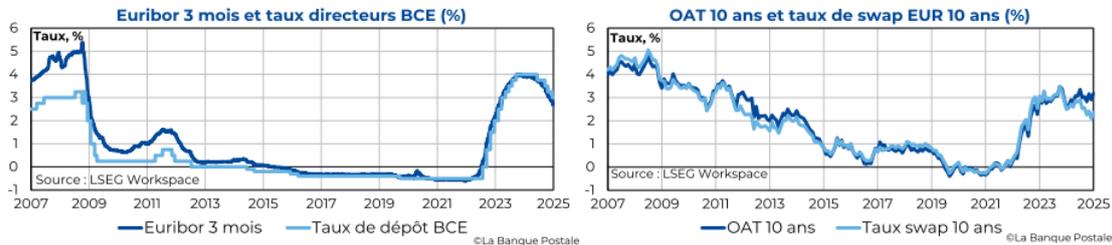
Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025.

I Macro-économie

Évolution des taux d'intérêt



Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

II Contexte & finances locales

Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (par rapport à 2013)	785	793	804	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (yc mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 722	8 615	8 231	8 207 (au 24/12/2024)
Nouveaux transferts de compétences	Début de l'expérimentation de la centralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement renoué des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. Des modifications étaient prévues dans le PLFSS 2025 - qui n'a pas été adopté - pour satisfaire l'ensemble des départements volontaires et adapter diverses dispositions relatives aux concours de la CNSA.

* Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages © La Banque Postale
 ** Article 17 - LOI n° 2021-304 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1)

II Contexte & finances locales

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*		
Recettes de fonct.	276,5Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5Md€	-8,7%
Investissement**	80,1Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7Md€	+2,8%

Finances des départements 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	71,5Md€	+0,3%
Dépenses de fonct.	66,9Md€	+3,7%
Épargne brute	4,6Md€	-31,8%
Investissement**	12,8Md€	+2,6%
Encours de dette	31,7Md€	+3,8%

© La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024

* Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) : les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux

** Hors dette

Retrouvez une analyse plus complète des finances des collectivités locales :

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>

Finances des régions & collectivités territoriales uniques 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	31,4Md€	+2,1%
Dépenses de fonct.	25,5Md€	+3,8%
Épargne brute	5,8Md€	-5,1%
Investissement**	14,3Md€	+4,6%
Encours de dette	37,1Md€	+4,9%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	99,5Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5Md€	-7,8%
Investissement**	29,2Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5Md€	+1,4%

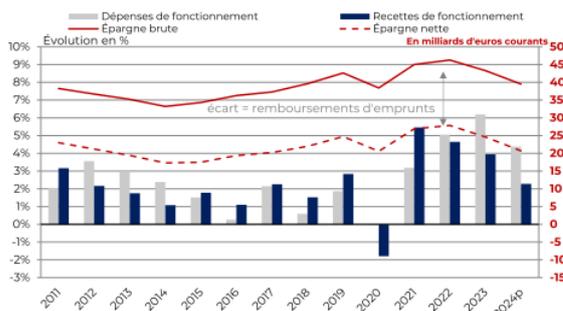
Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	53,7Md€	+2,8%
Dépenses de fonct.	46,6Md€	+3,8%
Épargne brute	7,1Md€	-3,5%
Investissement**	13,1Md€	+9,3%
Encours de dette	30,3Md€	+3,1%

© La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024



II Contexte & finances locales

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

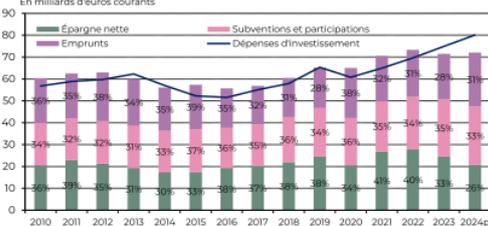


© La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024

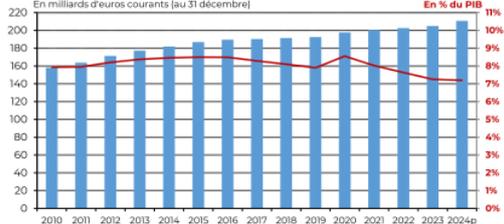
Retrouvez une analyse plus complète des finances des collectivités locales : <https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>

* La somme des parts peut différer de 100 % car il existe parfois un écart entre les modes de financement et le niveau d'investissement, qui correspond à la variation du fonds de roulement.

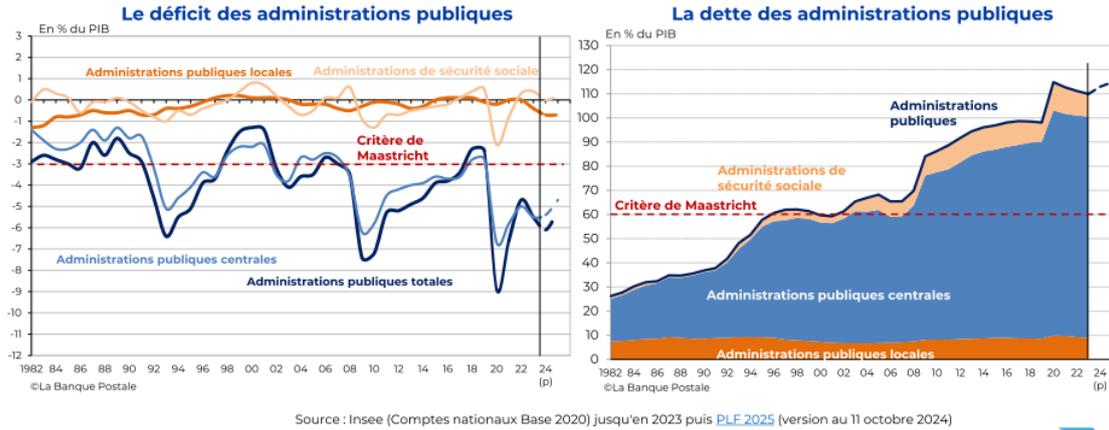
Financement des investissements locaux*



Encours de dette des collectivités locales



II Contexte & finances locales



III Mesures législatives et réglementaires

La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



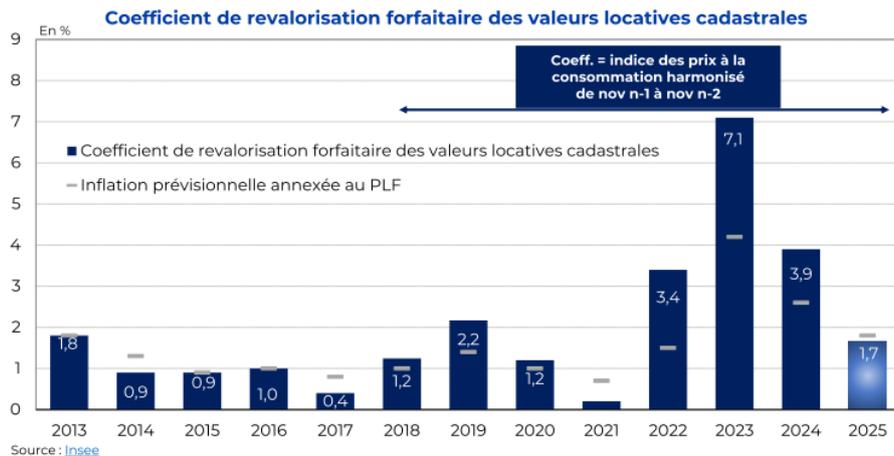
15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier



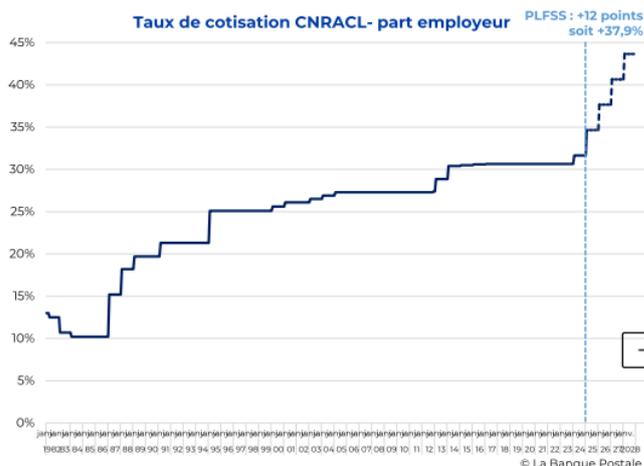
III Mesures législatives et réglementaires

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



III Mesures législatives et réglementaires

Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



Rappel : le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL (cf. graphique à gauche).

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression.

(Pour aller plus loin : [rapport Igas-IGF-IGA sur la situation financière de la CNRACL](#))



Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1^{er} janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

III Mesures législatives et réglementaires

Quelques informations fiscales pour préparer son budget...

Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2025 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par 1,0523419 (coefficient de variation entre 2023 et 2024). **En 2025, les montants sont donc de 3 235 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et de 6 461 € pour les plus de 350 kilovolts** (bofip.impots.gouv.fr).

Mise à jour des tarifs d'IFER : chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le [rapport économique, social et financier](#) annexé au PLF du 10/10/2024, **la prévision d'IPCHT pour 2025 est de +1,8 %**.

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3^{ème} trimestre de l'année n-1. Au [T3 2024](#) l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence **la valeur forfaitaire serait** (dans l'attente de la parution du décret officiel) **de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs**.





4.2 Section de Fonctionnement

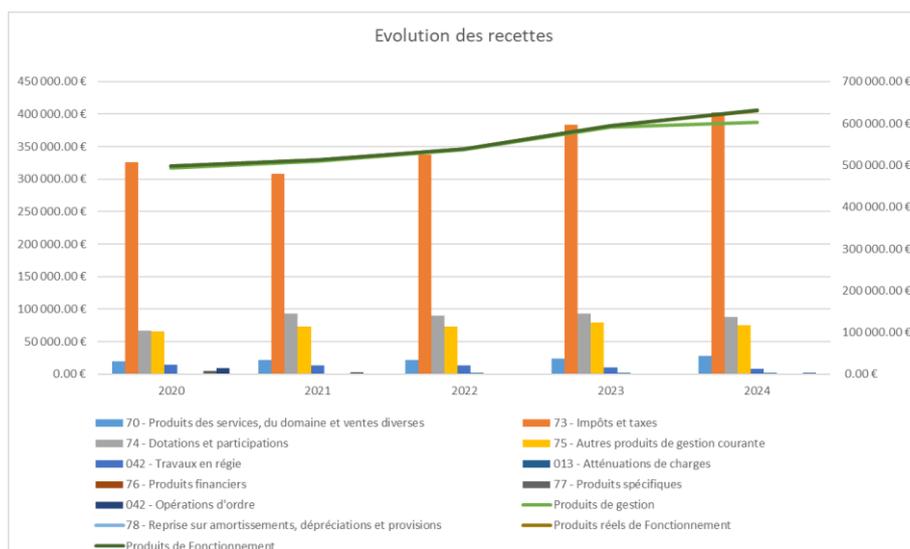
4.2.1 Recettes

4.2.1.1 Synthèse rétrospective de 2020 à 2024

Les recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2020/2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 792.39 €	21 384.99 €	22 361.21 €	24 373.56 €	27 980.61 €	41.37%
Evolution	14.31%	8.05%	4.56%	9.00%	14.80%	10.14%
73 - Impôts et taxes	325 545.74 €	308 218.57 €	337 739.42 €	383 510.88 €	402 831.54 €	23.74%
Evolution	1.42%	-5.32%	9.58%	13.55%	5.04%	4.85%
74 - Dotations et participations	67 392.96 €	93 278.76 €	90 001.00 €	93 626.00 €	87 990.94 €	30.56%
Evolution	-15.97%	38.41%	-3.51%	4.03%	-6.02%	3.39%
75 - Autres produits de gestion courante	66 138.10 €	73 185.61 €	73 190.65 €	79 805.84 €	75 290.91 €	13.84%
Evolution	-3.88%	10.66%	0.01%	9.04%	-5.66%	2.03%
042 - Travaux en régie	14 236.11 €	13 524.25 €	13 763.49 €	10 596.72 €	8 206.76 €	-42.35%
Evolution	-33.21%	-5.00%	1.77%	-23.01%	-22.55%	-16.40%
Produits de gestion	493 105.30 €	509 592.18 €	537 055.77 €	591 913.00 €	602 300.76 €	22.14%
Evolution	-3.05%	3.34%	5.39%	10.21%	1.75%	3.53%
013 - Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	1 882.06 €	2 349.00 €	1 949.22 €	#DIV/0!
Evolution	-100.00%	#DIV/0!	#DIV/0!	24.81%	-17.02%	#DIV/0!
76 - Produits financiers	2.30 €	1.99 €	1.99 €	3.06 €	4.59 €	99.57%
Evolution	0.00%	-13.48%	0.00%	53.77%	50.00%	18.06%
77 - Produits spécifiques	4 675.70 €	3 252.91 €	0.01 €	270.07 €	624.00 €	-86.65%
Evolution	594.94%	-30.43%	-100.00%	2700600.00%	131.05%	540239.11%
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions					24 786.85 €	#DIV/0!
Evolution	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Produits réels de Fonctionnement	497 783.30 €	512 847.08 €	538 939.83 €	594 535.13 €	629 665.42 €	26.49%
Evolution		-100.00%				-100.00%
042 - Opérations d'ordre	8 936.32 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 522.00 €	-82.97%
Evolution						
Produits de Fonctionnement	497 783.30 €	512 847.08 €	538 939.83 €	594 535.13 €	631 187.42 €	26.80%
Evolution	-2.42%	3.03%	5.09%	10.32%	6.16%	4.44%

L'année 2024 a été marquée par une forte progression des recettes de fonctionnement, atteignant 631 187,42 €, soit une augmentation de 26,80 % par rapport à 2020. Cette croissance est principalement attribuable aux impôts et taxes, qui représentent la part la plus importante des revenus (402 831,54 €), ainsi qu'aux dotations de l'Etat (87 990,94 €) et autres produits de gestion courante (75 290,91 €). Cependant, les opérations d'ordre, notamment les travaux en régie, ont connu une baisse significative - 22,55 % par rapport en 2023. Malgré cette diminution, la tendance générale des recettes sur la période 2020-2024 reste positive.



Les recettes s'articulent ainsi (comparable au BP 2024) :

- **Chapitre 013 « Atténuations de charges »** : Remboursement du personnel en maladie et autres remboursements de charges. Atténuations de charges (regroupement des comptes 6032 en recettes, 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479 et 65869) :

- ✓ **STABILISATION** sur les crédits du compte 6459 « Remboursement sur charges ... » : **830 €** participation au F.N.C. 2023. (Évaluation basée sur 2024).

Chapitre 013 : 830.00 €, 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »** : Charges locatives de gaz + taxes fixes de l'eau + prestations déneigement.
 - ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** au compte 70311 « Concession dans les cimetières » : **1 372 €** : Réservation de 3 concessions soit un total estimé à 1 372.02 €.
 - ✓ **AUGMENTATION de 12.47 %** sur les crédits du compte 7032 « Droits de permis de stationner et de location sur la voie publique [...] » : **866 €** concernant l'utilisation du domaine public ENEDIS (239 €) et Orange (627 €).
 - ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** au compte 70388 « Autres redevances et recettes diverses » : **0.00 €** pour les locations des salles -> transfert au compte 752.
 - ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** sur les crédits du compte 7066 « Prestations de services – Redevances et droits des services à caractère social » : **1 950 €** : forfait neige catalane (1 950 €). *Base de calcul 2024/2025 pour les forfaits 2025/2026, soit 13 x 150 €.*
 - ✓ **AUGMENTATION de 3.26 %** sur les crédits du compte 70688 « Autres prestations de services » : **17 554 €** : redevance de l'A.P.C. 16 224 € (1 352€ x 12) + 630 € pour le déneigement (Myosotis et abattoir) + prestation de service ASA CI UR : 700 €.
 - ✓ **DIMINUTION de – 39.76 %** sur les crédits du compte 70878 « Remboursement de frais – par des tiers » : **2 530 €** : remboursement de charges gaz.
 - ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** sur les crédits du compte 7088 « Autres produits – Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages... » : **310 €** : produits touristiques (affiches, cartes postales et topoguides...). (base 2024).

Chapitre 70 : 24 582.00 €, + 9.89 %

*
* *

- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Fiscalité ménage + Reversement TP de la C.C.P.C. + Taxe funéraire + Taxe sur l'électricité.
 - ✓ **AUGMENTATION de 2.30 %** sur les crédits du compte 73111 « Contributions directes » : **294 365 €**. (a - b)

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Les impôts locaux représentaient 759 €/habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 584 €/hab, la Région 333€/hab et National : 315€/hab

L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a modifié les règles de lien entre les taux, la TFPB se substituant à la TH comme impôt « pivot ». De 2020 à 2022, à titre dérogatoire, les taux de TH ont toutefois été gelés à leur niveau de 2019. A compter de 2023, les communes retrouvent leur capacité de moduler leur taux TH, la base d'imposition de la taxe étant toutefois réduite aux résidences secondaires et autres meubles non affectés à l'habitation principale. En vertu de l'article 1636B sexies du C.G.I. dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, la révision des taux engendre obligatoirement la règle des liens entre la Taxe foncière bâti et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

En 2024, le produit final des contributions directes s'élevait à **288 543 €** contre 287 743 € de budgétisé, soit + **0.30%**. (*Evolution des bases + Rôles supplémentaires*).

L'évolution des bases fluctue, notamment, par une baisse significative de la TH sur RS avec – 5.00% par rapport à 2024.

Les bases de la TFPB augmentent à + 1.90% à contrario de la TFPNB qui baisse de – 2.20%.

Bases	2024	2025	Evolution
TFPB	1 023 462 €	1 043 000 €	+ 1.90%
TFPNB	13 600 €	13 300 €	- 2.20%
TH sur RS	846 389 €	804 400 €	- 5.00%
Total	1 883 451 €	1 860 700 €	- 1.20%

Nouveauté

L'article 151 de la loi de Finances 2024 a instauré une déliaison possible de taux TH en fixant les conditions suivantes :

Une commune ou un EPCI à fiscalité propre, dont le taux de TH déterminé selon les règles de lien est inférieur à 75 % du taux moyen TH de l'année précédente, peut le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne.

Le taux moyen TH utilisé pour ce dispositif est :

- pour les communes, le taux moyen des communes du département, la loi de Finances 2025 a ajouté la prise en compte des produits THLV pour ce calcul ;

Les calculs ont donc été effectués pour l'année 2025, pour connaître les conditions d'éligibilité des communes :

- 1ère condition à remplir le taux TH doit être inférieur à 11.07%
- 2ème condition vous pourrez alors augmenter le taux TH seul mais de 0.738 (en plus sur le taux)
- 3ème condition en tout état de cause votre taux TH ne pourra pas dépasser 11.07%

Pour la Commune d'Ur :

- **Le taux actuel est de 10.09%, il est donc inférieur à 11.07%, la 1ère condition est donc acquise.**
- **A cela la 2ème condition doit nous permettre de rajouter le coefficient de 0.738 à 10.09%, soit un taux de maximum de 10.83%.**
- **La 3ème condition est conforme car le taux de 10.83% est inférieur à 11.07%**

En 2025, il est constaté la perte réelle de 65 689 € de base sur la TH sur RS due, d'après les services fiscaux, au dégrèvement de l'applicatif des déclarations des bien sur le portail <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

Ce dégrèvement au taux constant de 10.09% représente une perte de produit entre 2024 et 2025, soit de $41\,989 \times 10.09\% = 4\,236.69$ €.

Aussi, l'application de l'article 151 (dé liaison du taux TH), permettrait de surcompenser cette perte :

$804\,400 \text{ €} \times 10.09\% = 81\,164 \text{ €}$ contre 85 400 € en 2024, soit – 4 236 €

$804\,400 \text{ €} \times 10.83\% = 87\,116.52 \text{ €}$ contre 85 400 € en 2024, soit + 1 716.52 €

Recommandation n°01 : Sur 2025, il est proposé à la Commission des finances de maintenir les taux TFPB et TFPNB de 2024, **sauf** pour la TH sur RS avec un effet de déliaison, soit un vote des taux :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires à **10.83 %** ;
- Taxe foncière bâtie à **33.81 %** ;
- Taxe foncière non bâtie à **52.50 %**.

Produits prévisionnels et taux d'imposition				
SANS MODIFICATION DU TAUX	Taux	Bases Prévisionnelles	Produits à taux constant	Produits Fiscal
	2025	2025	2025	2004
Produit fiscal constant				
TFPB	33.81%	1 043 000.00 €	352 638 €	345 215 €
TFPNB	52.50%	13 300.00 €	6 983 €	7 140 €
TH sur RS	10.83%	804 400.00 €	87 117 €	85 400 €
		Sous-total	446 737 €	437 755 €
		Coefficient correcteur	- 152 372 €	- 149 212 €
		Sous-total après correction	294 365 €	288 543 €
		Compensation TH	- €	- €
		Total au compte 73111 (ressources fiscales propres)	294 365 €	288 543 €
		Autres compensations :		
		Personnes de condition modeste	194.00 €	163.00 €
		Locaux industriels	27 435.00 €	26 974.00 €
		Taxe foncière (non bâti)	510 €	513 €
		Ressources institutionnelles	28 139.00 €	27 650.00 €
			489 €	489 €
				2.05%
				2.12%
				2.02%
				2.02%
				19.02%
				1.71%
				-0.58%
				1.77%

Soit un produit attendu des taxes à taux voté de 446 737 € (a)

Pour rappel :

En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de taxe d'habitation (T.H.) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de T.F.P.B. qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de T.F.P.B. relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

Il se calcule de la façon suivante :

Ressources avant réforme, c'est à dire celles qui sont supprimées (56 944 €) (A) puis les ressources qui vous sont données par la réforme (173 359 €) (B). Le différentiel entre les ressources avant réforme et après (- 116 415 €), c'est à dire que **la commune récupère plus**, que ce que ce qu'elle perd.

Le coefficient est calculé à partir du différentiel (-116 415) et divisé par le montant après réforme, c'est à dire le montant du Foncier Bâti communal 2020 (109 244 €) + le transfert du produit correspondant au produit T.F.B. perçu par le département 66 sur la commune en 2020 (173 250 €).

Calcul du coefficient correcteur	Montant estimé pour 2023
Produit de la taxe foncière sur le bâti communale (en €)	109 244.00 €
+ Produit de la taxe foncière sur le bâti départementale transférée (en €)	173 250.00 €
- Ecart ressources 2020 (en €)	- 116 415.00 €
= Produit total commune (A) (en €)	166 079.00 €
/ Produit foncier bâti (commune + département transféré) (B) (en €)	282 494.00 €
"= Coefficient correcteur calculé (A) / (B)"	0.587903

Pour connaître, le prélèvement **2025** puisque **la commune est surcompensée** (Plus avec la réforme) :

Calcul de la contribution du coefficient correcteur	Montant en € estimé pour 2025
Base prévisionnelle du foncier bâti en 2025	1 043 000.00 €
* Taux de référence T.F.P.B. en 2020	32.82%
"= Produits du foncier bâti prévisionnel en 2025 (A)"	342 313 €
Base du foncier bâti sur les locaux industriels en 2025	83 593.00 €
* Taux de référence T.F.P.B. en 2020	32.82%
"= Allocation T.F.B. locaux industriels (B)"	27 435 €
Produit prévisionnel 2024 (C) (A + B)	369 748 €
* Coefficients correcteur	0.587903
Produit corrigé (D)	217 376
Prélèvement prévisionnel (D – C)	-152 372

Soit une contribution du coefficient correcteur : - 152 372 € (b)

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 73211 « Fiscalité reversée entres collectivités locales – attribution de compensation » : **50 350 €**. Il s'agit de l'attribution de compensation de la communauté de communes.
- ✓ **DIMINUTION de – 10.40 %** sur les crédits au compte 732221 « F.P.I.C. » : **8 285 €**. *Calculée sur la base 2024, aucune notification à ce jour.*
- ✓ **DIMINUTION de -18.02 %** sur les crédits au compte 73223 « Fond départ. DMTO (<5 000 h) » : **30 112 €**. *Calculée sur la base 2024, aucune notification à ce jour.*
- ✓ **AUGMENTATION de 98.91%** des crédits au compte 7328 « Autres fiscalités reversées » : **21 681 €**. Il s'agit du reversement de la TICFE du SYDEEL 66. *Evaluation sur la base 2024, aucune notification à ce jour.*

Chapitre 73 : 404 793.00 €, + 2.49 %

*
* *

- **Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** : DGF¹ + Dotation Globale Décentralisée + autres dotations de l'Etat et du Département.

¹ Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF ». Au total, elle comporte en effet 12 dotations (5 pour les communes, 3 pour les EPCI et 4 pour les départements) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond notamment aux montants attribués aux collectivités en compensation de réformes fiscales passées ou de suppression de certains concours anciens,
- La part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

Créée en 1979, la DGF est issue du regroupement et de la globalisation progressive d'un ensemble de concours versés par l'État aux collectivités, notamment les montants correspondant à la compensation d'anciennes impositions locales supprimées (taxe sur les salaires, etc.). Sa création répondait donc à la volonté de regrouper, en un concours unique et libre d'emploi, un certain nombre de versements de l'État à destination des collectivités qui étaient auparavant dispersés.

Elle répond aujourd'hui à deux objectifs principaux :

- Assurer aux collectivités des ressources relativement stables et prévisibles d'une année sur l'autre ;
- Mettre en œuvre une péréquation verticale en apportant un soutien particulier aux collectivités confrontées à des charges importantes sans pour autant disposer de ressources suffisantes pour y faire face. En cohérence avec ces deux objectifs, la DGF des communes est composée d'un ensemble de dotations, regroupées en deux catégories : la dotation forfaitaire d'un côté et les dotations de péréquation de l'autre, répondant pour chacune d'elles aux problématiques de catégories distinctes de communes (rurales, urbaines, d'outre-mer, etc.). L'assimilation qui est parfois faite entre la dotation forfaitaire et la DGF dans son ensemble est fautive : la dotation forfaitaire n'en est qu'une composante parmi d'autres, même si son poids demeure majoritaire (environ 54 % du montant total).

- ✓ **DIMINUTION de -11.60%** sur les crédits au compte 74111 « Dotation forfaitaire² » : **23 809 €.**
- ✓ **AUGMENTATION de 20 %** sur les crédits au compte 741121 « Dotation de Solidarité Rurale³ » : **13 811 €.**

² La dotation forfaitaire des communes est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Depuis 1993, la dotation forfaitaire des communes a fait l'objet de nombreuses réformes qui ont consolidé en son sein des composantes historiques et diverses, ce qui explique que deux communes qui paraissent similaires en termes de population et de richesse peuvent percevoir des montants sensiblement différents. Jusqu'en 2014, la dotation forfaitaire comportait les composantes suivantes :

- La dotation de base déterminée en fonction de la population communale ;
- La dotation superficière ;
- Le complément de garantie ;
- La part « compensations part salaires (CPS) et baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) » ;
- La dotation parcs nationaux et naturels marins ;
- La contribution au redressement des finances publiques (pour l'année 2014 uniquement).

A partir de 2015, les modalités de répartition ont été simplifiées. Dès lors, les variations de la dotation forfaitaire s'expliquaient par trois mouvements, le transfert de la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle (dite « CPS »), à l'EPCI à fiscalité propre, l'évolution de la population et une minoration (dite « écrêtement») destinée au financement des besoins interne de la DGF. L'article 240 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 porte une nouvelle réforme concernant l'attribution de la part CPS. Afin de simplifier et d'accroître la lisibilité du calcul de la dotation, l'intégralité des montants de part CPS encore compris dans la dotation forfaitaire des communes a été transférée à l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance quel que soit son régime fiscal. Néanmoins, pour les communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone, ce transfert fait l'objet d'une compensation.

Aujourd'hui, la variation de la dotation forfaitaire d'une commune d'une année sur l'autre s'explique par :

- L'évolution de la population dite « DGF » de la commune, qui ajoute à la population authentifiée par l'INSEE, le nombre de résidences secondaires ainsi que les places de caravanes conventionnées ;
- L'écrêtement, auquel sont soumises les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 85% de la moyenne nationale, et qui est notamment destiné à financer, dans un contexte d'augmentation tendancielle de la population nationale, la hausse de la dotation forfaitaire des communes dont la population augmente.

³ Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples. Cette dotation est destinée essentiellement aux communes de moins de 10 000 habitants. La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant en milieu rural et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. La loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et modifiant le code des communes et le code général des impôts a créé une dotation de solidarité rurale (DSR) au sein de la DGF. La loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 a modifié l'article L. 2334-20 du code général des collectivités territoriales et créé une troisième part de la dotation de solidarité rurale, destinée aux 10 000 communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR. Ainsi, depuis 2011, la dotation de solidarité rurale est composée, après prélèvement d'une quote-part réservée aux communes ultra-marines, d'une fraction « bourg-centre », d'une fraction « péréquation » et d'une fraction « cible » (articles L. 2334-20 à 22-1 du code général des collectivités territoriales).

1. La première fraction (« bourg-centre ») est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement comptant entre 10 000 et 20 000 habitants.
2. La deuxième fraction (« péréquation ») est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.
3. La troisième fraction (« cible ») est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique composé pour 70% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique et le potentiel financier par habitant de la commune et pour 30% du rapport entre la moyenne sur trois ans du revenu par habitant moyen des communes appartenant au même groupe démographique et la moyenne sur trois ans du revenu par habitant de la commune.

L'article L.2334-22-2 du CGCT, créé par la loi de finances pour 2022 et entré en vigueur au 1er janvier 2023, permet aux communes nouvelles de plus de 10 000 habitants considérées comme rurales au sens (note de bas de page - suite)

- ✓ **AUGMENTATION de + 0.08 %** sur les crédits au compte 742 « Dotations aux élus locaux⁴ » : **4 819 €**.

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : La D.G.F. représentait 107 €/habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 226 €/hab, la Région 219 €/hab et National : 163 €/hab

- ✓ **DIMINUTION de -58.78%** des crédits au compte 744 « F.C.T.V.A. » : **350 €**. Il s'agit de la F.C.T.V.A. en fonctionnement 2025 sur la base des dépenses 2023.
- ✓ **DIMINUTION de -24.89%** sur les crédits au compte 74718 « Autres Participations » : **4 085 €**. Il s'agit de la M.A.E.C 2024 (4 085 €). *Pour information l'Aide au Gardiennage 2024 (7 595 €) sera encaissée théoriquement en 2026 (vu le 11/03/2025 avec l'AFPGP).*
- ✓ **AUGMENTATION de 1.77 %** sur les crédits au compte 74833 « Etat/Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » : **28 139 €**. TFB : 27 435 + 194 € + TFNB : 510 €.
- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 74836 « Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP » : **0.00 €**. Montant sur 2023 de 22 €.
- ✓ **AUGMENTATION de 36.53%** des crédits au compte 748374 « biodiversité et aménités rurales⁵ » : **4 096 €**. **Calculée sur la base de 2024, aucune notification à ce jour par la Préfecture.**

de la grille de densité de l'INSEE de bénéficiaire à titre dérogatoire des trois fractions de la DSR, si elles remplissent les conditions d'éligibilité rappelées ci-dessus.

L'attribution d'une commune éligible à une des trois fractions de la DSR ne peut être inférieure à 90 % ni supérieure à 120 % du montant perçu l'année précédente, s'il est positif, au titre des trois fractions.

⁴ Prévues à l'article L. 2335-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL) accompagne les communes dans la prise en charge de dépenses rendues obligatoires par les dispositions législatives relatives aux autorisations d'absence, au financement de la protection fonctionnelle, aux frais de formation des élus locaux et à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. Son emploi par les communes est libre. Jusqu'en 2023, en métropole, la DPEL, d'un montant total de 101 M€, était attribuée aux communes :

1. Dont la population DGF était inférieure à 1 000 habitants ;
2. Dont le potentiel financier par habitant était inférieur à 1,25 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 1 000 habitants.

En outre-mer, la dotation particulière « élu local » était attribuée aux communes dont la population DGF est inférieure à 5 000 habitants, sans condition de potentiel financier. La loi de finances pour 2023 a intégré dans la DPEL, revalorisée en conséquence de 7,5 M€ :

- La compensation attribuée aux communes de moins de 3 500 habitants pour les frais de garde des élus, prévue au 2ème alinéa de l'article L.2123-18-2 ;
- Les compensations attribuées aux communes de moins de 3 500 habitants pour les frais de protection fonctionnelle des élus, prévues au 3ème alinéa de l'article L.2123-34 et au dernier alinéa de l'article L.2123-35 du CGCT. La loi de finances pour 2024 a étendu le bénéfice de la DPEL en supprimant la condition d'éligibilité liée au potentiel financier, et en étendant la prise en charge de la compensation pour frais de protection fonctionnelle aux communes de 3 500 à 10 000 habitants. L'enveloppe prévue pour cette dotation a en conséquence été augmentée à 123,5 M€ afin de maintenir le montant des attributions individuelles.

⁵ L'article 243 de la loi de finances pour 2024 a modifié le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ». Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. Cette dotation d'un montant total de 100 millions d'euros en 2024 est destinée, en métropole, aux communes caractérisées comme rurales, au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques et, dans les départements et régions d'outre-mer, aux communes de moins de 10 000 habitants, sous réserve du respect de conditions de superficie des communes, dont le territoire doit comprendre pour une proportion significative une aire protégée ou jouxter une aire marine protégée. La réforme de cette dotation **vise à reconnaître et valoriser davantage les services environnementaux rendus par les communes rurales à l'ensemble de la Nation en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes (« les aménités rurales »)**. Elle ajoute donc à la compensation des contraintes d'aménagement qui peuvent en découler, une reconnaissance de la contribution des

(note de bas de page - suite)

*
* *

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : Revenus des immeubles + autres.
 - ✓ **DIMINUTION de - 1.05 %** sur les crédits au compte 752 « Revenus des immeubles » : **68 670 €**. Par prudence, nous évaluons au 06/02/2025 : 09/12 appartements loués (75%) + 2 baux commerciaux + 1 bail rural + 1 local professionnel partagé + 2 garages + 1 mise à disposition de locaux communaux : 68 408.68 € + location de salle : Mme Marti Lara (460 €) + Mme TORRES TREVENI (non évaluée)

Locations	Loyers mensuels	Durée en mo	Revenus annuels
Les Pénales	700.00 €	12	8 400.00 €
Local Psychologue	130.00 €	12	1 560.00 €
Local Réflexologue	110.00 €	12	1 320.00 €
Ecole Libre	300.00 €	12	3 600.00 €
Ecole Libre (Cantine éphémère)	150.00 €	12	1 800.00 €
Centre équestre	700.00 €	12	8 400.00 €
Apt Rue Sardane - Gîte 3	400.00 €	12	4 800.00 €
Apt Rue Sardane - Gîte 4	274.89 €	12	3 298.68 €
Apt Rue Sardane - Gîte 1	350.00 €	12	4 200.00 €
Apt Rue Sardane - Gîte 2	380.00 €	12	4 560.00 €
Apt 6 rue de la Sardane	430.00 €	12	5 160.00 €
Apt Ecole n°2	400.00 €	0	- €
Apt Ecole n°1	460.00 €	12	5 520.00 €
Apt Rue Carbonell n°02 - 1er étage	400.00 €	12	4 800.00 €
Apt Rue Carbonell n°03 - 2ème étage	336.47 €	0	- €
Apt Rue Carbonell n°01 - rdc + garage (80€)	430.00 €	1	430.00 €
Garage Trav. Env.	80.00 €	12	960.00 €
Garage Rue Llanas	80.00 €	0	- €
Apt Rue des Haras n°01	450.00 €	12	5 400.00 €
Apt Rue des Haras n°02	350.00 €	12	4 200.00 €
Total	6 911.36 €		68 408.68 €

collectivités territoriales à l'atteinte des objectifs de la transition écologique. Elle prévoit une augmentation significative de la dotation à 100 M€, dans le cadre de France Ruralités, et permettra aussi de poursuivre l'effort de verdissement des concours financiers de l'État.

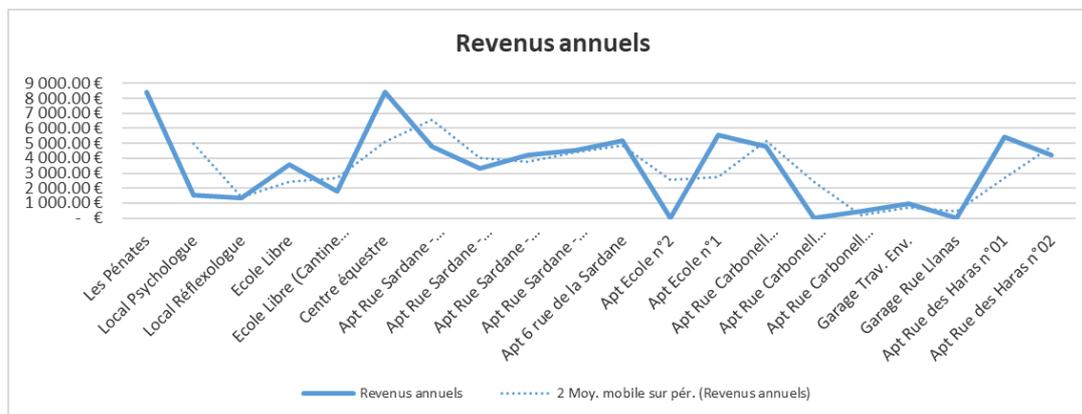
Les aménités rurales peuvent être définies comme « les attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des communes rurales qui rendent des services écosystémiques générant des valeurs économiques et environnementales. Le maintien et le développement de ces aménités sont des services environnementaux rendus par les territoires ruraux au bénéfice des collectivités locales et nationale. »

La définition des aménités rurales est conçue en cohérence avec l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif aux espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, leur reconnaissance comme patrimoine commun de la Nation et aux principes de leur préservation.

L'attribution de la dotation est rapportée aux objectifs de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP), prévue par l'article L. 110-4 du code de l'environnement, qui vise à couvrir 30 % du territoire national par un réseau d'aires protégées et 10 % de ce même territoire sous protection forte afin d'établir un réseau d'aires protégées cohérent, efficace et résilient aux changements globaux, liés au dérèglement climatique, à la perte de biodiversité et à la raréfaction des ressources.

Une **aire protégée (AP)** est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Un espace sous **protection forte (PF)** répond à une logique de protection renforcée. Il est défini par le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 comme « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ».



Temps de latence des locations

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Produits théoriques (A)	75 856.32 €	77 056.32 €	81 496.32 €	83 536.32 €	82 936.32 €	82 936.32 €	9.33%
Produits tirés (B)	65 591.32 €	73 006.32 €	72 361.32 €	68 178.68 €	71 998.68 €	68 409.00 €	4.30%
Perte de revenus (C) = A-B	10 265.00 €	4 050.00 €	9 135.00 €	15 357.64 €	10 937.64 €	14 527.32 €	41.52%
Base mensuelle théorique (D) = A/12	6 321.36 €	6 421.36 €	6 791.36 €	6 961.36 €	6 911.36 €	6 911.36 €	9.33%
Revenu moyen par location (E) = A/20	3 792.82 €	3 852.82 €	4 074.82 €	4 176.82 €	4 146.82 €	4 146.82 €	9.33%
Nombre de locations manquées (F) = C/E	2.71	1.05	2.24	3.68	2.64	3.50	29.44%
Biens inoccupés ou n'ont pas générés de revenus équivalent en mois : (C/D)	1.62	0.63	1.35	2.21	1.58	2.10	29.44%

La prévision du nombre de location manquées sur 2025 est estimée à **3.5** locations.

Sur la base des estimations, la perte de revenus des bien non loués est l'équivalent à environ **2.10** mois sur l'année 2025.

- ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** sur les crédits au compte 75821 « Produits divers de gestion courante – Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif – Excédent des budgets annexes à caractère administratif » : **139 934.52 €**. Lien avec le BA 04402.
- ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** sur des crédits au compte 75813 « Redevance fermiers, concession » : **1 549 €** (fermage à Mme NAVAUX Odile : 200 €) + loyer Groupement Pastoral d'Ur : 1 349.22 €.
- ✓ **AUGMENTATION de + 41.75 %** sur les crédits au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante – autres » : **567 €**, remboursement progiciel comptable des A.S.A. (557 €) + PAS centimes (10.00 €).

Chapitre 75 : 210 720.52 €, - 54.70%

*
* *

- **Chapitre 76 « Produits financiers »** : Produits C.R.C.A.M.

- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 7621 « Production immobilière financière [...] » : **0.00 €**, parts sociales des prêts en cours.

Chapitre 76 : 0.00 €, 0.00%

*
* *

- **Chapitre 77 « Produits spécifiques »** :

- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » : **0.00 €**.

Chapitre 77 : 0.00 €, 0.00%

*
* *

• **Chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 781 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » : **0.00 €**.

Chapitre 78 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

• **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » :** Travaux en régie et autres.

- ✓ **REPORT DES CREDITS** au compte 72 « Production immobilisée. ». Les travaux en régie seront prévus par décision modificative (DM) en fin d'année.
- ✓ **AUGMENTATION de 10.00 %** sur les crédits au compte 77681 « Neutralisation des amortissements » : **6 600 €**. *Eléments évalués en fonction des amortissements du chapitre 204182.*

Chapitre 042 : 6 600.00 €, - 53.54 %

*
* *

• **Chapitre 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » :**

- ✓ **AUGMENTATION de + 26.34%** sur les crédits au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » : **543 620.95 €** contre 430 273.26 € en 2024.

Chapitre 002 : 543 620.95 €, +26.34 %

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Les produits de fonctionnement représentaient 1 606 €/ habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 1 366 €/hab, la Région 955 €/hab et National : 871 €/hab

Le montant total des recettes du **BP 2025**, en section de fonctionnement s'établit à **1 270 255.47 €, -11.43%**.

4.2.2 Dépenses

4.2.2.1 Synthèse rétrospective de 2020 à 2024

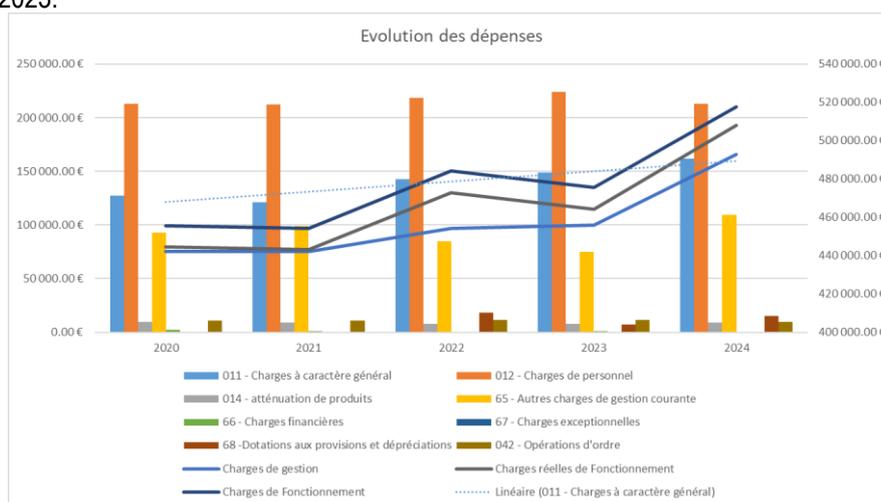
Les charges de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2020/2024
011 - Charges à caractère général	127 509.51 €	121 376.02 €	142 659.52 €	148 950.52 €	161 558.85 €	26.70%
Evolution	13.42%	-4.81%	17.54%	4.41%	8.46%	7.80%
012 - Charges de personnel	212 664.61 €	212 374.78 €	218 567.66 €	224 342.90 €	212 936.59 €	0.13%
Evolution	3.98%	-0.14%	2.92%	2.64%	-5.08%	0.86%
014 - atténuation de produits	9 278.00 €	9 181.00 €	8 013.00 €	7 561.00 €	8 828.00 €	-4.85%
Evolution	19.35%	-1.05%	-12.72%	-5.64%	16.76%	3.34%
65 - Autres charges de gestion courante	92 714.70 €	99 072.41 €	84 965.75 €	75 004.51 €	109 603.45 €	18.22%
Evolution	3.46%	6.86%	-14.24%	-11.72%	46.13%	6.10%
Charges de gestion	442 166.82 €	442 004.21 €	454 205.93 €	455 858.93 €	492 926.89 €	11.48%
Evolution	6.72%	-0.04%	2.76%	0.36%	8.13%	3.59%
66 - Charges financières	2 456.96 €	1 100.99 €	562.09 €	900.00 €	0.00 €	-100.00%
Evolution	-34.42%	-55.19%	-48.95%	60.12%	-100.00%	-35.69%
67 - Charges exceptionnelles	81.38 €	187.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-100.00%
Evolution	-95.81%	129.97%	-100.00%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
68 -Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	18 021.00 €	7 378.00 €	15 200.00 €	#DIV/0!
Evolution	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	-59.06%	106.02%	#DIV/0!
Charges réelles de Fonctionnement	444 705.16 €	443 292.35 €	472 789.02 €	464 136.93 €	508 126.89 €	14.26%
042 - Opérations d'ordre	10 845.26 €	10 995.26 €	11 506.26 €	11 506.26 €	9 712.84 €	-10.44%
Evolution	19.73%	1.38%	4.65%	0.00%	-15.59%	2.04%
Charges de Fonctionnement	455 550.42 €	454 287.61 €	484 295.28 €	475 643.19 €	517 839.73 €	13.67%
Evolution	6.17%	-0.28%	6.61%	-1.79%	8.87%	3.92%

En 2024, les charges à caractère général (chapitre 011) ont atteint 161 558,85 €, soit une augmentation significative de 26,70 % par rapport à 2020, marquant une accélération sur l'année précédente de + 8,46 %. Les charges de personnel (chapitre 012) se sont établies à 212 936,59 €, affichant une légère augmentation de 0,13 % par rapport à 2020, contrastant avec la baisse notable de - 5,08 % observée en 2023 (départ à la retraite). Les autres charges de gestion courante ont connu une forte augmentation, atteignant 109 603,45 €, soit une hausse de 46,13 % par rapport à 2023.

Les charges de gestion se sont élevées à 492 926.89 €, reflétant une augmentation de 11,48 % sur la période, mais également une hausse la plus importante de 8,13 % par rapport à 2023. Les dotations aux provisions (chapitre 68) ont atteint 15 200 €, marquant une augmentation de 106,02 % par rapport à 2023.

En somme, le total des charges de fonctionnement pour 2024 s'élève à 517 839,73 €, soit une augmentation de 13,67 % par rapport à 2020 et la variation la plus significative de la période + 8,87% par rapport à 2023.



4.2.2.2 La prise en compte de l'inflation

Extrait - Point de conjoncture du 17 décembre 2024 - INSEE

Conjoncture française

Prix à la consommation

Le glissement annuel des prix à la consommation en France, après être resté sur un plateau autour de +6 % en 2022 pendant près d'un an, a nettement reflué en 2023 et début 2024. Il s'est stabilisé au printemps, oscillant entre +2,2 % et +2,3 % entre mars et juillet 2024, avant de repartir à la baisse durant l'été, jusqu'à atteindre +1,1 % sur un an en septembre, du fait du reflux de l'inflation énergétique et des services, notamment dans les télécommunications. En novembre, l'inflation s'établit à +1,3 % sur un an (► [figure 1](#)). En moyenne annuelle en 2024, elle tomberait à +2,0 %, après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022 (► [figure 2](#)).

À l'horizon de la prévision, l'inflation sous-jacente, qui s'établit à +1,5 % en novembre, conserverait ce rythme. Les soldes relatifs aux prix prévus dans les enquêtes de conjoncture se sont globalement stabilisés après avoir fortement reculé de début 2023 à mi-2024, signalant la fin du mouvement de désinflation (► [figure 3](#)). Ainsi, par rapport à novembre, la contribution à l'inflation d'ensemble de l'alimentation et des produits manufacturés augmenterait très légèrement, tandis que celle des services serait assez stable. Les autres composantes de l'inflation seraient toutefois orientées à la baisse, notamment concernant les prix du tabac, qui ne progresseraient presque plus sur un an à partir de janvier, et ceux de l'électricité, qui baisseraient en février. Ainsi, en juin 2025, l'inflation d'ensemble s'établirait à +1,0 % sur un an. Elle connaîtrait un pic en janvier à +1,5 % sur un an du fait du relèvement de certains tarifs réglementés (santé et assurances), avant de reculer dès février avec le recul attendu des prix de l'électricité.

Les prix énergétiques poursuivraient leur baisse sur un an. Sous l'hypothèse d'une stabilité du cours du Brent à 69,5 € le baril, les prix des produits pétroliers reculeraient de 4,7 % en glissement annuel en juin 2025, après -9,0 % en novembre. Ceux de l'électricité, dont l'évolution sur un an est de +9,5 % en novembre 2024 du fait principalement de la hausse du tarif réglementé mise en œuvre en février 2024, baisseraient en février 2025 avec le reflux annoncé de l'ordre de 14 % du tarif réglementé de vente (TRV), qui est indexé avec retard sur les cours de marché. La baisse serait un peu moins forte pour les ménages souscrivant une offre de marché, si bien qu'en moyenne, les prix de l'électricité reculeraient de 11,6 % sur un an en juin 2025. Enfin, les prix du gaz augmenteraient à l'hiver avant de diminuer un peu à partir de mars, sous l'effet des fluctuations du cours de marché (► [fiche Énergie et matières premières](#)) : sur un an, ils augmenteraient de 16,1 % en juin 2025, après +7,2 % en novembre 2024. Au total, l'énergie contribuerait à réduire l'inflation d'ensemble en juin 2025, principalement du fait de la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du recul sur un an du prix des produits pétroliers.

► 2. Inflation d'ensemble passée et prévue

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)

Regroupements IPC* (pondérations 2024)	oct. 2024		nov. 2024		déc. 2024		janv. 2025		mars 2025		juin 2025		Moyennes annuelles	
	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	2023	2024
Alimentation (15,1 %)	0,6	0,1	0,2	0,0	0,3	0,1	0,5	0,1	0,9	0,1	1,1	0,2	11,8	1,4
produits frais (1,9 %)	4,5	0,1	1,8	0,0	2,9	0,1	3,0	0,1	5,3	0,1	5,1	0,1	9,6	2,2
autres produits alimentaires (13,2 %)	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,6	0,1	12,2	1,3
Tabac (1,8 %)	8,7	0,2	8,7	0,2	8,7	0,2	2,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	8,0	10,3
Produits manufacturés (23,2 %)	-0,2	0,0	-0,3	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	3,5	0,0
habillement-chaussures (3,4 %)	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,4	0,0	0,6	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	2,5	0,5
produits santé (4,0 %)	-1,2	0,0	-1,5	-0,1	-1,4	-0,1	-1,4	-0,1	-1,4	-0,1	-1,4	-0,1	-0,7	-1,2
autres produits manufacturés (15,8 %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0	0,4	0,1	0,5	0,1	4,7	0,2
Énergie (8,3 %)	-2,0	-0,2	-0,7	-0,1	0,7	0,1	1,0	0,1	-6,5	-0,6	-4,7	-0,4	5,6	2,2
produits pétroliers (4,3 %)	-11,9	-0,5	-9,0	-0,4	-5,8	-0,2	-5,0	-0,2	-8,1	-0,4	-4,7	-0,2	-1,7	-4,8
Services (51,6 %)	2,2	1,1	2,3	1,2	2,1	1,1	2,4	1,3	2,3	1,2	2,2	1,1	3,0	2,7
loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères (8,0 %)	2,8	0,2	2,8	0,2	2,8	0,2	2,7	0,2	2,6	0,2	2,6	0,2	2,8	2,8
santé (6,2 %)	-0,4	0,0	-1,2	-0,1	-1,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,3	0,0	0,4	0,0	-0,2	0,6
transports (2,9 %)	3,8	0,1	4,4	0,1	3,1	0,1	3,1	0,1	1,9	0,1	2,0	0,1	6,3	2,3
communications (2,0 %)	-15,7	-0,3	-12,2	-0,2	-12,3	-0,3	-10,3	-0,2	-8,4	-0,2	-6,5	-0,1	-3,6	-7,9
autres services (32,5 %)	3,5	1,1	3,6	1,2	3,4	1,1	3,5	1,2	3,4	1,1	3,0	1,0	3,9	3,8
Ensemble (100 %)	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	0,8	0,8	1,0	1,0	4,9	2,0
Ensemble hors énergie (91,7 %)	1,5	1,4	1,4	1,3	1,4	1,3	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	4,8	2,0
Ensemble hors tabac (98,2 %)	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,5	1,4	0,8	0,8	1,0	1,0	4,8	1,9
Inflation « sous-jacente » (62,7 %)**	1,3	0,8	1,5	0,9	1,4	0,9	1,7	1,0	1,6	1,0	1,5	0,9	5,1	1,8

■ Prévisions.

ga : glissement annuel ; cga : contribution au glissement annuel de l'ensemble.

* Indice des prix à la consommation (IPC).

** Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

Note : le tableau indique l'IPC définitif de novembre 2024 publié le 13 décembre 2024.

Source : Insee.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8312455?sommaire=8312581>

Compte tenu des données de l'Insee, ci-dessus, il a été retenu un taux d'inflation à **1.8%** sur l'ensemble des charges à caractères générales (hors dépenses non soumises à l'inflation et hors prix de l'énergie) et un taux d'inflation sur l'énergie à **2.2%**.

Les variations des chapitres se justifient comme suit (**comparable au BP 2024 et en prenant compte les engagements sur 2025**) :

- **Chapitre 011 « Charges à caractère Générale » :**
Charges de fonctionnement courantes. Regroupement des comptes 60 sauf 6031, 61, 62 sauf 621, 635 et 637.

L'instauration des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) depuis **2023** regroupe l'ensemble des contrats sur une période pluriannuelle allant de 2020 à 2025.

Recommandation n°02 : Réviser les A.E. afin de les solder sur l'exercice 2025. Prendre en compte l'année de référence 2023 et non 2020 et ce, afin de faire concorder le tableau ci-après avec les chiffres des annexes budgétaires du BP et du CFU.

Cette méthode est prévue sur le référentiel M57, tome 2, paragraphe 1.2.2 :

1.2.2 Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers et à l'exclusion des frais de personnel.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement précitées. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Les modalités de vote et d'affectation des AE sont soumises aux mêmes règles que celles afférentes aux AP (cf. ci-dessus).

Concernant la section de fonctionnement, le dispositif prévu pour les dépenses imprévues s'applique dans les mêmes conditions que pour les AP.

Au 19 mars 2025, **30 contrats** actifs sont recensés, représentant un coût total de 251 098,42 € pour la période 2023-2025.

Initialement, l'évaluation des Autorisations d'Engagement (A.E.) pour 2020-2025 était de 453 598 €.

Pour 2025, les Crédits de Paiement (C.P.) sont estimés à **81 422,95 €**, soit **47,70 %** des dépenses à caractère général.

Aussi, une révision des A.E. (n°01/2025) est nécessaire pour faire concorder les A.E./C.P. avec les annexes budgétaires, qui ne prennent en compte que les données à partir de 2023. Cette révision entraîne une diminution de **- 202 499,58 €** sur l'enveloppe initiale.

Les Autorisations d'Engagements (Contrats et conventions)																									
2020-2025																									
																		Prévisionnel							
																		AE			2025			CP	
N°AE	INTITULE AE	OPERATION	Comptes M57	Fournisseurs	Objet	Début contrat	Fin de contrat	Fin AE	Durée AE	Durée/an	Coût Initial annuel	Remise	Coût Contrat	Coût AE 2020/2025	AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Révision n°01	AE BUDGETEE 2020/2025	CF 2025	CV 2025	CP 2025	Solde (AE BP-cumul CP)	Cumul 2023 à 2025			
3	PREVENTION ET SECURITE	SECU-SECURITE	611	CDG 66	RGPD	25/09/2019	25/09/2022	31/12/2025	3	3	420.00 €		1 261.15 €	1 261.15 €	1 300.00 €	- 330.00 €	970.00 €	550.00 €	- €	550.00 €	- €	970.00 €			
3	PREVENTION ET SECURITE	SECU-SECURITE	611	SACPA	centre animalier	24/11/2020	24/11/2024	24/11/2025	4	4	958.51 €		3 836.67 €	3 836.67 €	5 000.00 €	- 2 001.09 €	2 998.91 €	1 060.00 €		1 060.00 €	- €	2 998.91 €			
3	PREVENTION ET SECURITE	PREV-PREVENTION	611	APFI	Maintenance préventive des PI	25/06/2021	25/06/2024	25/06/2024	3	3	982.80 €		2 951.09 €	2 951.09 €	3 000.00 €	- 51.60 €	2 948.40 €	982.80 €		982.80 €	- €	2 948.40 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	EzGed	01/06/2021	30/06/2023	31/12/2025	2	2	1 627.20 €		3 383.68 €	3 383.68 €	4 000.00 €	- 3 493.60 €	506.40 €			- €	- €	506.40 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	EzGed (nouveau contrat)	01/07/2023	01/03/2028	31/12/2025	3	5	1 352.00 €		6 315.51 €	3 385.56 €	5 000.00 €	- 1 535.20 €	3 464.80 €	1 296.00 €	58.00 €	1 354.00 €	- €	3 464.80 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	DigiBox	01/06/2021	30/06/2023	31/12/2025	2	2	772.80 €		1 607.00 €	1 607.00 €	2 700.00 €	- 2 451.60 €	248.40 €			- €	- €	248.40 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	DigiBox (nouveau contrat)	01/07/2023	01/03/2028	31/12/2025	3	5	360.00 €		1 681.64 €	901.48 €	2 000.00 €	- 794.80 €	1 205.20 €	360.00 €	58.00 €	418.00 €	- €	1 205.20 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	TNI	01/03/2021	30/06/2023	31/12/2025	2	2	288.00 €		671.47 €	671.47 €	1 000.00 €	- 895.00 €	102.00 €			- €	- €	102.00 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	TNI (nouveau contrat)	01/07/2023	01/03/2028	31/12/2025	3	5	288.00 €		1 345.32 €	721.18 €	1 000.00 €	- 6.00 €	994.00 €	288.00 €	58.00 €	346.00 €	- €	994.00 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	Photocopieur	01/06/2021	01/03/2023	31/12/2025	2	2	2 062.56 €		3 605.24 €	3 605.24 €	5 000.00 €	- 4 142.38 €	857.62 €			- €	- €	857.62 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	6156	DIGIT	Photocopieur (nouveau contrat)	01/03/2023	01/03/2028	31/12/2025	3	5	1 692.00 €		8 469.27 €	4 802.50 €	5 000.00 €	1 160.92 €	6 160.92 €	556.80 €	1 500.00 €	2 056.80 €	- €	6 160.92 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	613	BNP	Copieur	01/03/2021	31/05/2023	31/05/2023	2	2	10 872.00 €		24 454.55 €	24 454.55 €	35 000.00 €	- 35 000.00 €	- €			- €	- €	- €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	613	BNP	TNI	01/03/2021	31/05/2023	31/05/2023	2	2	2 160.00 €	1 080.00 €	3 778.52 €	3 778.52 €	4 000.00 €	- 2 920.00 €	1 080.00 €			- €	- €	1 080.00 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	BUR-BUREAUTIQUE	613	BNP	LOC EZGED + C250 + DIGITBOX + TNI (nouveau contrat)	01/06/2023	01/12/2028	01/12/2028	6	6	12 600.00 €	1 080.00 €	68 306.30 €	68 306.30 €	35 000.00 €	- 1 720.00 €	36 720.00 €	12 600.00 €		12 600.00 €	- €	36 720.00 €			
6	EQUIPEMENT	ACCESS - ACCESSIBILITE	6156	OTIS	Ascenseur	30/11/2019	10/12/2024	31/12/2025	5	5	2 154.00 €		10 840.82 €	10 840.82 €	14 000.00 €	- 6 034.60 €	7 965.40 €	2 707.72 €		2 707.72 €	- €	7 965.40 €			
6	EQUIPEMENT	ACCESS - ACCESSIBILITE	6156	OTIS	Ascenseur (connect)	30/11/2019	10/12/2024	31/12/2025	5	5	156.96 €		789.96 €	789.96 €	1 000.00 €	- 419.60 €	580.40 €	197.32 €		197.32 €	- €	580.40 €			
3	PREVENTION ET SECURITE	PREV-PREVENTION	6156	AMS	Vérificateur alarme et blocs	17/11/2021	26/01/2023	31/12/2025	1	1	936.36 €		1 115.94 €	1 115.94 €	- €	- €	- €			- €	- €	- €			
3	PREVENTION ET SECURITE	PREV-PREVENTION	6156	AMS	Renégo Vérificateurs alarme et blocs	26/01/2023	26/01/2024	31/12/2025	1	1	648.00 €		648.00 €	648.00 €	1 500.00 €	508.80 €	2 008.80 €	680.40 €		680.40 €	- €	2 008.80 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	PROG-PROGICIEL	6156	Berger-Levrault	BL connect + BLES	01/01/2021	31/12/2023	31/12/2025	3	3	90.00 €		269.75 €	269.75 €	300.00 €	925.43 €	1 225.43 €	125.00 €	352.00 €	477.00 €	- €	1 225.43 €			
4	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	PROG-PROGICIEL	6156	Berger-Levrault	Pack E-magnus Evolution	01/01/2021	31/12/2023	31/12/2025	3	3	1 498.93 €		4 492.68 €	4 492.68 €	5 000.00 €	156.40 €	5 156.40 €	1 769.84 €		1 769.84 €	- €	5 156.40 €			
5	ENERGIES	COMB-COMBUSTIBLE	60621	FINAGAZ	Alimentation chauffage	01/01/2020	13/02/2023	31/12/2025	3	3	- €		- €	- €	- €	- €	- €			- €	- €	- €			
5	ENERGIES	COMB-COMBUSTIBLE	60621	ANTARGAZ	Alimentation chauffage	13/02/2023	13/02/2026	31/12/2025	3	3	2 119.56 €		6 364.49 €	6 108.98 €	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	200.00 €	5 900.00 €	6 100.00 €	- €	15 574.44 €			

Autorisation d'Engagement n°01 : TELEPHONIE

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP- cumul CP)
1	27 500.00 €	- 10 830.23 €	16 669.77 €	3 504.66 €	4 675.00 €	16 669.77 €	- €
TELEPHONIE	27 500.00 €	- 10 830.23 €	16 669.77 €	3 504.66 €	4 675.00 €	16 669.77 €	- €
TEL-LOC-LOCATION	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
613	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
Locam	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
TEL-TELEPHONIE	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €
626	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €
LIEL Télécom	5 600.00 €	- 3 229.94 €	2 370.06 €	164.40 €	- €	2 370.06 €	- €
Orange	1 900.00 €	8 300.46 €	10 200.46 €	3 340.26 €	4 675.00 €	10 200.46 €	- €
Total général	27 500.00 €	- 10 830.23 €	16 669.77 €	3 504.66 €	4 675.00 €	16 669.77 €	- €

Autorisation d'Engagement n°02 : ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP- cumul CP)
2	131 098.00 €	- 51 515.58 €	79 582.42 €	26 554.13 €	28 102.97 €	79 582.42 €	- €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	131 098.00 €	- 51 515.58 €	79 582.42 €	26 554.13 €	28 102.97 €	79 582.42 €	- €
ASSUR-ASSURANCES	90 000.00 €	- 19 178.78 €	70 821.22 €	24 189.13 €	24 414.97 €	70 821.22 €	- €
6161	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
AXA	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
6168	58 000.00 €	- 10 466.89 €	47 533.11 €	16 478.98 €	15 907.07 €	47 533.11 €	- €
ACTIS ASSURANCE	10 100.00 €	- 5 785.92 €	4 314.08 €	1 413.16 €	1 565.00 €	4 314.08 €	- €
AXA	12 900.00 €	- 7 058.94 €	5 841.06 €	1 902.06 €	2 105.00 €	5 841.06 €	- €
GROUPAMA (CIGAC)	35 000.00 €	2 377.97 €	37 377.97 €	13 163.76 €	12 237.07 €	37 377.97 €	- €
CONSEIL-CONSEIL JURIDIQUE	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
622	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
Avocat	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
RH-RH GESTION PAYE	26 098.00 €	- 23 451.80 €	2 646.20 €	565.00 €	1 648.00 €	2 646.20 €	- €
611	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
CDG 66	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
613	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
KELIO	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
Total général	131 098.00 €	- 51 515.58 €	79 582.42 €	26 554.13 €	28 102.97 €	79 582.42 €	- €

Autorisation d'Engagement n°03 : PREVENTION ET SECURITE

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP- cumul CP)
3	18 500.00 €	- 6 778.36 €	11 721.64 €	3 624.85 €	3 988.30 €	11 721.64 €	- €
PREVENTION ET SECURITE	18 500.00 €	- 6 778.36 €	11 721.64 €	3 624.85 €	3 988.30 €	11 721.64 €	- €
SECU-SECURITE	6 300.00 €	- 2 331.09 €	3 968.91 €	1 031.06 €	1 610.00 €	3 968.91 €	- €
611	6 300.00 €	- 2 331.09 €	3 968.91 €	1 031.06 €	1 610.00 €	3 968.91 €	- €
CDG 66	1 300.00 €	- 330.00 €	970.00 €	- €	550.00 €	970.00 €	- €
SACPA	5 000.00 €	- 2 001.09 €	2 998.91 €	1 031.06 €	1 060.00 €	2 998.91 €	- €
PREV-PREVENTION	12 200.00 €	- 4 447.27 €	7 752.73 €	2 593.79 €	2 378.30 €	7 752.73 €	- €
611	3 000.00 €	- 51.60 €	2 948.40 €	982.80 €	982.80 €	2 948.40 €	- €
APFI	3 000.00 €	- 51.60 €	2 948.40 €	982.80 €	982.80 €	2 948.40 €	- €
6156	9 200.00 €	- 4 395.67 €	4 804.33 €	1 610.99 €	1 395.50 €	4 804.33 €	- €
AMS	1 500.00 €	508.80 €	2 008.80 €	680.40 €	680.40 €	2 008.80 €	- €
SOCOTEC	7 700.00 €	- 4 904.47 €	2 795.53 €	930.59 €	715.10 €	2 795.53 €	- €
Total général	18 500.00 €	- 6 778.36 €	11 721.64 €	3 624.85 €	3 988.30 €	11 721.64 €	- €

Autorisation d'Engagement n°04 : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP- cumul CP)
4	105 000.00 €	- 47 278.83 €	57 721.17 €	19 054.36 €	19 021.64 €	57 721.17 €	- €
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	105 000.00 €	- 47 278.83 €	57 721.17 €	19 054.36 €	19 021.64 €	57 721.17 €	- €
BUR-BUREAUTIQUE	99 700.00 €	- 48 360.66 €	51 339.34 €	16 869.02 €	16 774.80 €	51 339.34 €	- €
613	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
BNP	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
6156	25 700.00 €	- 12 160.66 €	13 539.34 €	4 269.02 €	4 174.80 €	13 539.34 €	- €
DIGIT	25 700.00 €	- 12 160.66 €	13 539.34 €	4 269.02 €	4 174.80 €	13 539.34 €	- €
PROG-PROGICIEL	5 300.00 €	1 081.83 €	6 381.83 €	2 185.34 €	2 246.84 €	6 381.83 €	- €
6156	5 300.00 €	1 081.83 €	6 381.83 €	2 185.34 €	2 246.84 €	6 381.83 €	- €
Berger-Levrault	5 300.00 €	1 081.83 €	6 381.83 €	2 185.34 €	2 246.84 €	6 381.83 €	- €
Total général	105 000.00 €	- 47 278.83 €	57 721.17 €	19 054.36 €	19 021.64 €	57 721.17 €	- €

Autorisation d'Engagement n°05 : ENERGIES

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
5	145 000.00 €	- 72 900.26 €	72 099.74 €	26 381.45 €	21 100.00 €	72 099.74 €	- €
ENERGIES	145 000.00 €	- 72 900.26 €	72 099.74 €	26 381.45 €	21 100.00 €	72 099.74 €	- €
COMB-COMBUSTIBLE	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
60621	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
ANTARGAZ	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
FINAGAZ	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ELEC-ELECTRICITE	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
60612	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
EDF COLL/ENGIE	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
Total général	145 000.00 €	- 72 900.26 €	72 099.74 €	26 381.45 €	21 100.00 €	72 099.74 €	- €

Autorisation d'Engagement n°06 : EQUIPEMENT

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
6	26 500.00 €	- 13 196.32 €	13 303.68 €	4 457.94 €	4 535.04 €	13 303.68 €	- €
EQUIPEMENT	26 500.00 €	- 13 196.32 €	13 303.68 €	4 457.94 €	4 535.04 €	13 303.68 €	- €
ACCESS - ACCESSIBILITE	25 000.00 €	- 12 937.36 €	12 062.64 €	4 016.18 €	4 085.04 €	12 062.64 €	- €
6156	25 000.00 €	- 12 937.36 €	12 062.64 €	4 016.18 €	4 085.04 €	12 062.64 €	- €
OTIS	15 000.00 €	- 6 454.20 €	8 545.80 €	2 841.92 €	2 905.04 €	8 545.80 €	- €
SDEA	10 000.00 €	- 6 483.16 €	3 516.84 €	1 174.26 €	1 180.00 €	3 516.84 €	- €
EQUIP - EQUIPEMENT	1 500.00 €	- 258.96 €	1 241.04 €	441.76 €	450.00 €	1 241.04 €	- €
6156	1 500.00 €	- 258.96 €	1 241.04 €	441.76 €	450.00 €	1 241.04 €	- €
TEROL	1 500.00 €	- 258.96 €	1 241.04 €	441.76 €	450.00 €	1 241.04 €	- €
Total général	26 500.00 €	- 13 196.32 €	13 303.68 €	4 457.94 €	4 535.04 €	13 303.68 €	- €

✓ **DIMINUTION de - 33.33 %** sur les crédits au compte 6042 « Achats de prestation de services » : **3 480 €**. Frais liés aux frais de scolarité des enfants d'Ur au R.P.I. de la Vallée du Carol (4 x 870 €).

✓ **DIMINUTION de - 23.48 %** sur les crédits au compte 60611 « Fournitures non stockable - Eau et assainissement » : **880 €**. Frais liés à la consommation d'eau des bâtiments communaux :

Localisation	Exercices budgétaires							
	2022		2023		2024		BP 2025	
			M3	Montant	M3	Montant	M3	Montant
Rue de la Sardane (Apt n°02)			18	45.20 € (pas de part fixe)	6	110.35 €	0	0.00 €
Mairie	49	232.76 €	15	143.70 €	127	592.14 €	125	500.00 €
Presbytère (1 ^{er} étage)			0	89.57 € (Uniquement part fixe)				
Garage communal	91	353.04 €	73	302.61 €	86	443.91 €	64	280.00 €
Haras	0	81.36 € (Uniquement part fixe)			4	209.33 € (Uniquement par fixe)	0	0.00 €
Presbytere (apt 1 ^{er} étage)					0	96.19 € (Uniquement part fixe)	0	0.00 €
Presbytere (apt 2 ^{ème} étage) et autres					9	21.22 € (Pas de part fixe)	42	100.00 €
Centre équestre	0	83.47 € (Uniquement par fixe)						
Total	140	750.63 €	106	581.08 €	232	1 473.14 €	231	880.00 €

Il faut noter que sur les garages communaux et la mairie : 3 facturations, 1 seule en 2023 et 2 sur 2024.

- ✓ **DIMINUTION de – 11.31 %** sur les crédits au compte 60612 « Fournitures non stockable – Energie - Electricité » : **24 300 €**. *Frais liés à la consommation électriques des bâtiments communaux :*

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
5	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
ENERGIES	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
ELEC-ELECTRICITE	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
60612	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
EDF COLL/ENGIE	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €
Total général	135 000.00 €	- 78 474.70 €	56 525.30 €	23 337.37 €	15 000.00 €	56 525.30 €	- €

Engagements hors A.E. :

- Base 2 Appartements dont actuellement le Presbytère (2^{ème} étage) : 19.63 x 12 mois x 2 = 480 €
- T.I.C.F.E. SYDEEL 66 estimée à 8 800 €.

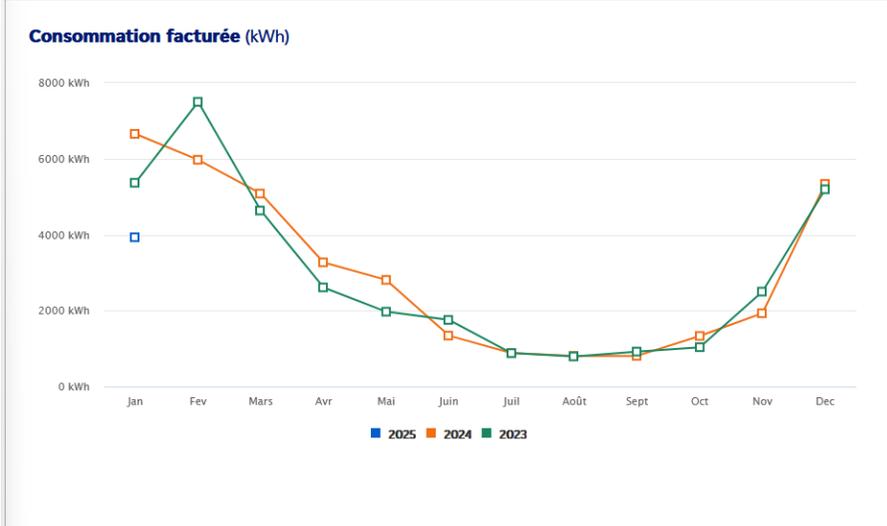
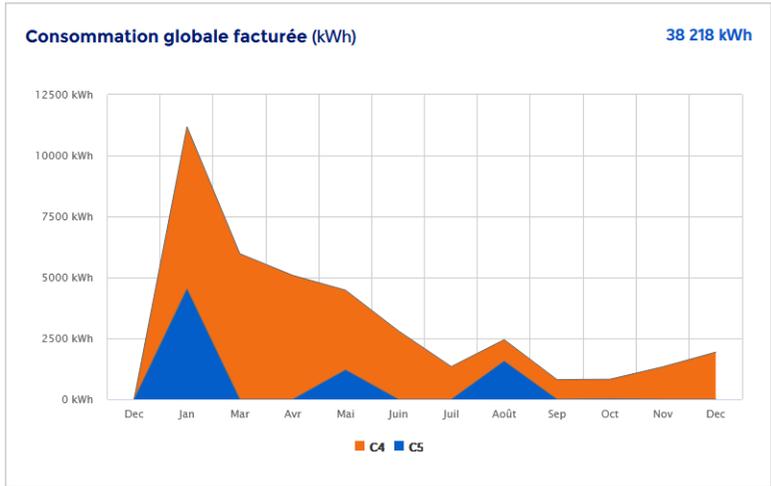
Le rattachement des charges 2024 a été opéré sur l'exercice 2025, dans le but de calquer les dépenses facturées avec le service réellement fait. Toutefois, l'année 2024 a été marquée par le paiement des factures du 4eme trimestre 2023 ce qui tronque le principe de l'annualisation budgétaire.

En 2024, ce poste pèse 21.50% du chapitre et près de 6.71% des Dépenses de Fonctionnement.

Recommandation n°03 : Le marché de fournitures d'électricité via le SYDEEL66 par le fournisseur ENGIE est opérant depuis le 01 janvier 2025. Ce marché permettra la révision des prix à la baisse. L'évaluation d'ENGIE s'élève pour l'année 2025 à 13K€ sur l'ensemble des 8 points de comptage. **Cependant, il est recommandé de trouver une solution efficace pour abaisser la consommation ou la compenser, notamment sur le premier point de comptage énergivore celui du Bâtiment dénommé Centre socio-culturel, il s'agit de l'ensemble de la Mairie.**

Analyse des **8 points de comptage** avec EDF COLLECTIVITE jusqu'au 31/12/2024 :

1. Centre socio-culturel (Bâtiment Mairie) (C4)



Bilan annuel - RAE 30002420284020

Nom de site: CENTRE SOCIO CULTUREL UR
 Adresse: PLACE DE L'EGLISE SOCIO UR

Année de référence: 2025, 2024, 2023, 2022
 Sélectionner

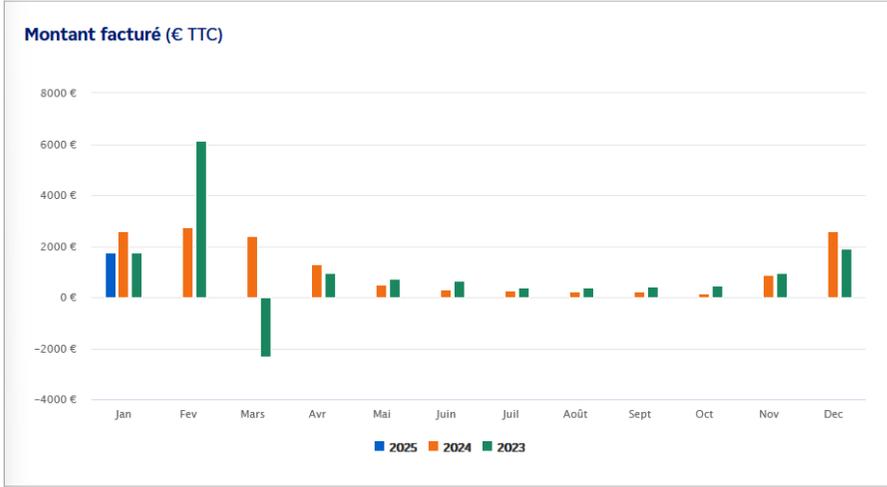
Montant facturé en 2024 (euros): 14 215,53 €

Répartition de la facture (€): 14 215 €

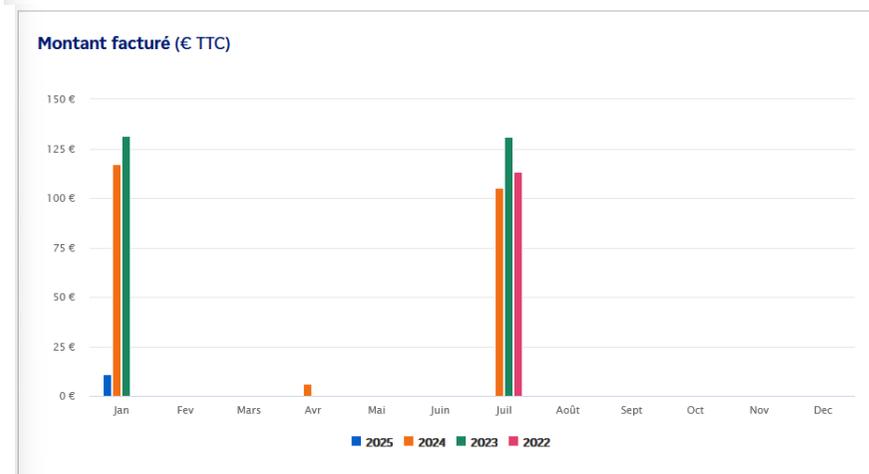
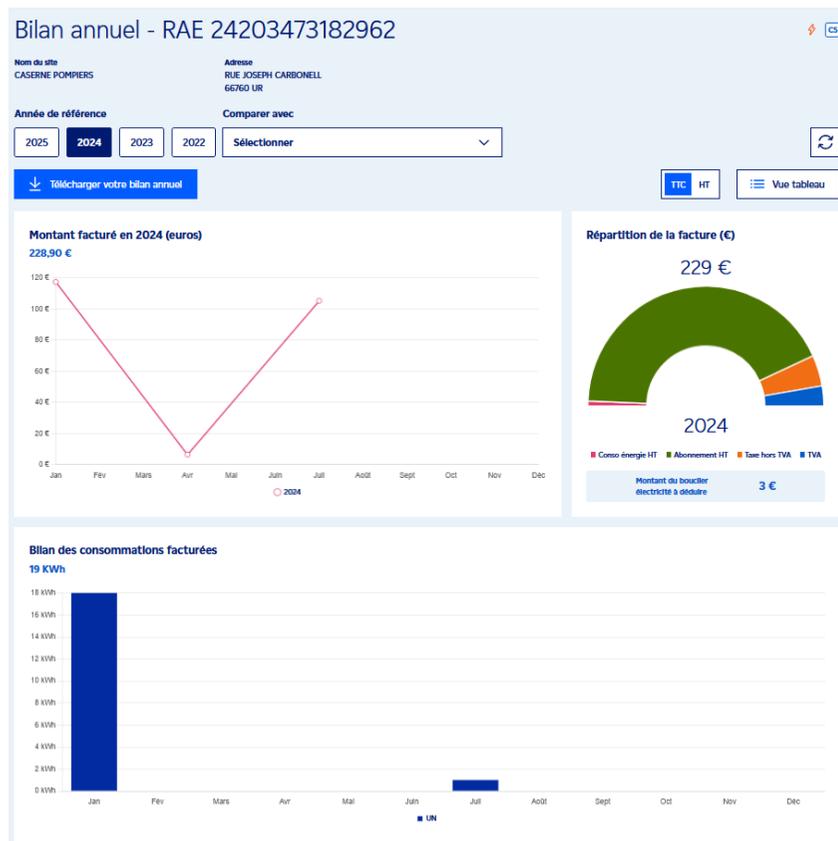
2024

Montant de l'abonnement électrique à domicile: 1 480 €

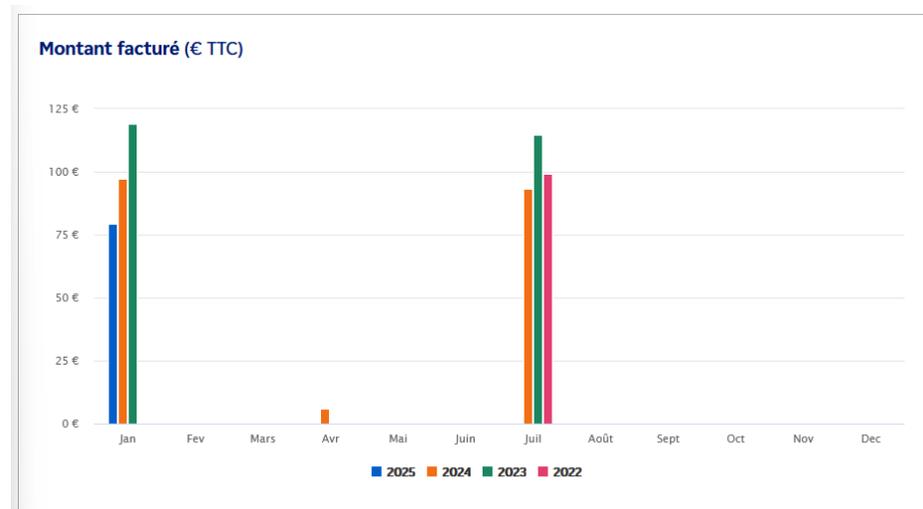
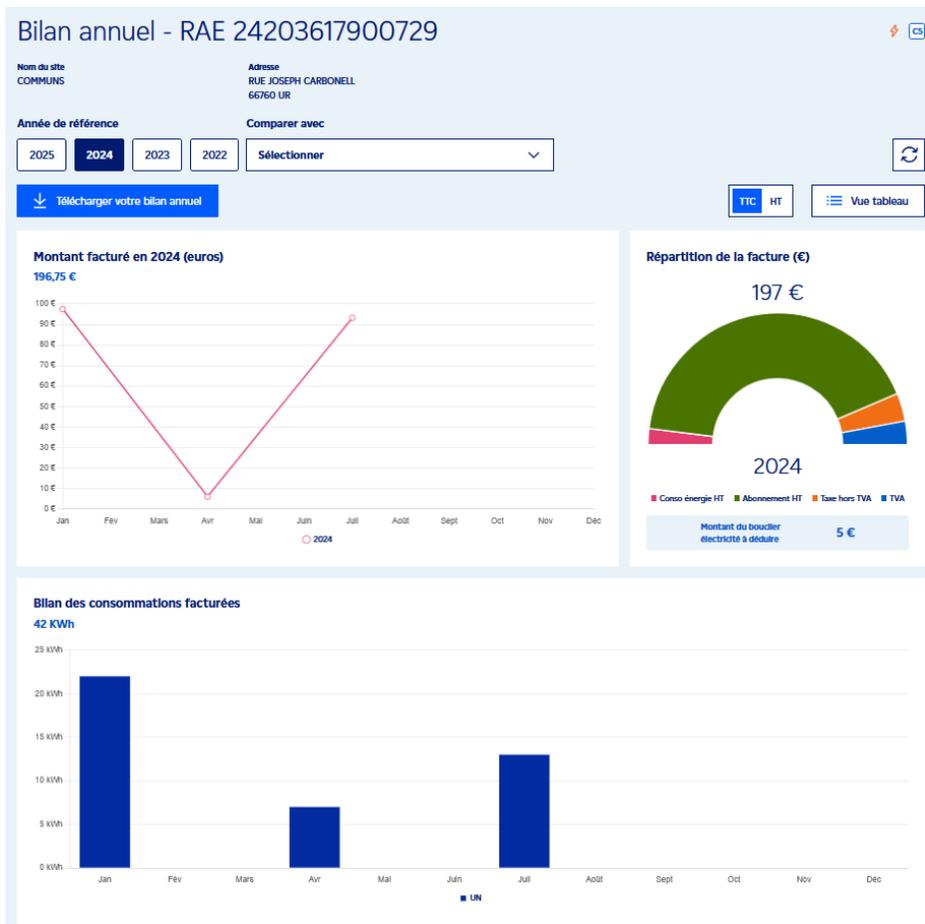
Bilan des consommations facturées: 36239 kWh



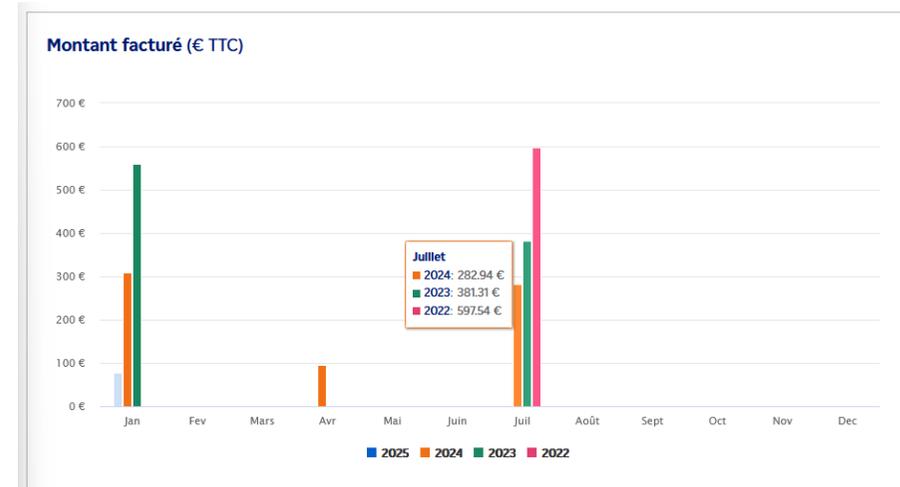
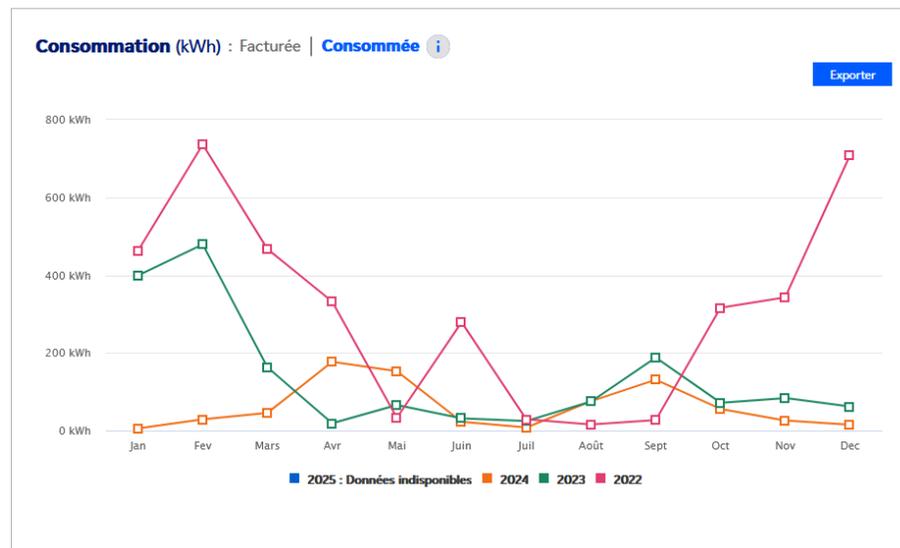
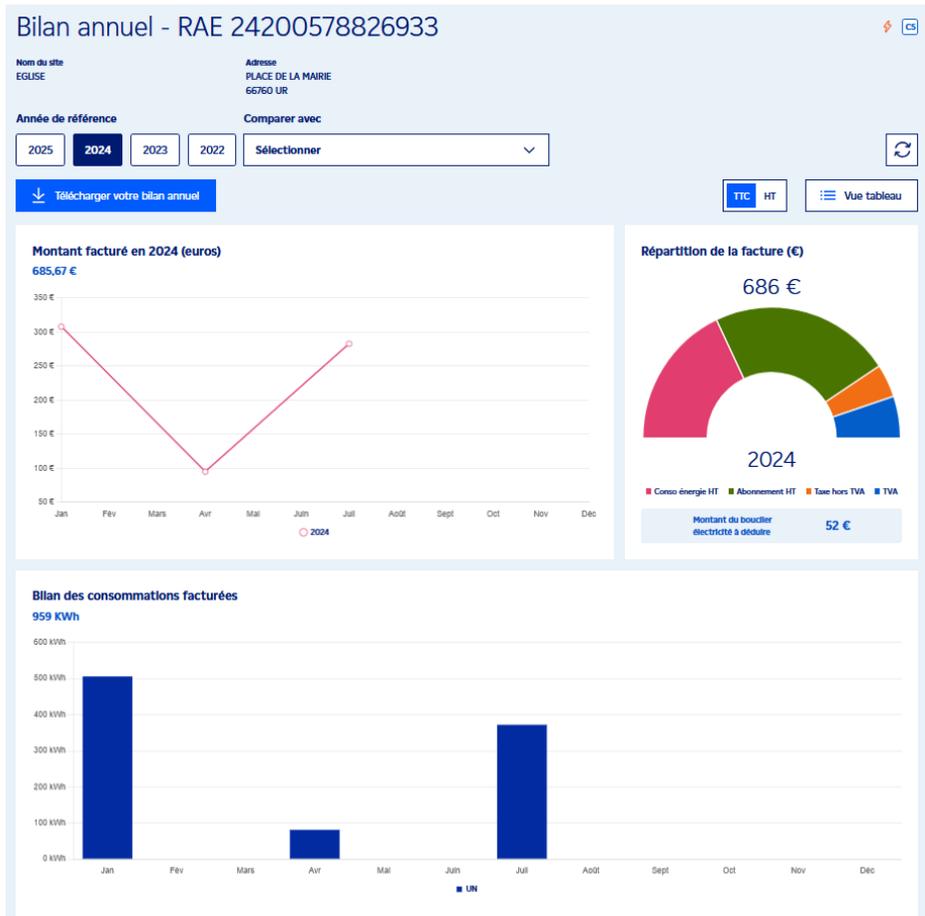
2. Caserne « pompier »



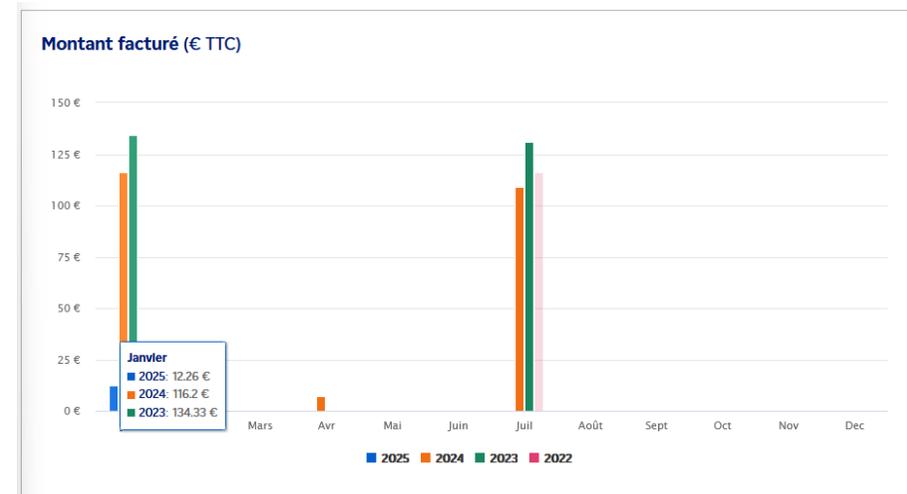
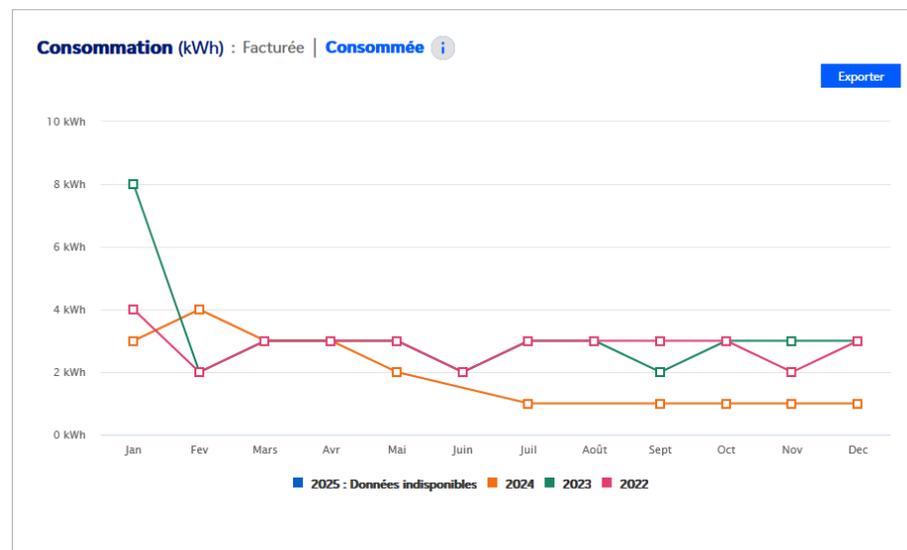
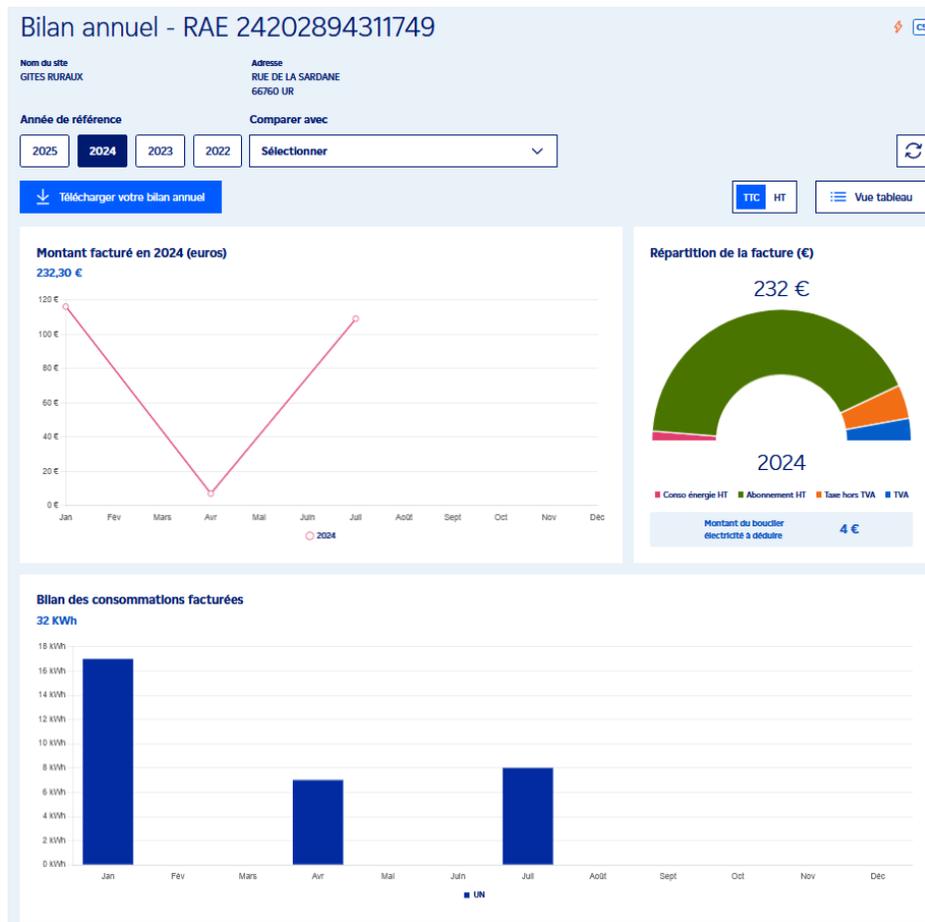
3. Commun Rue Joseph CARBONELL



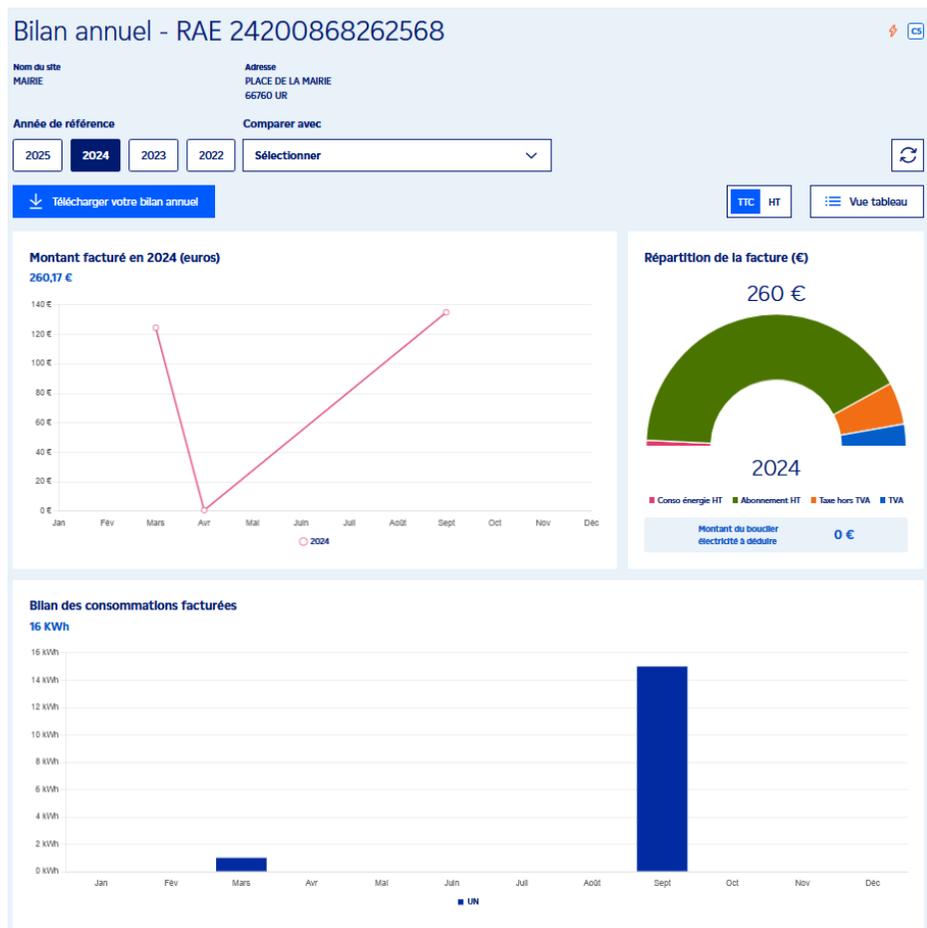
4. Eglise



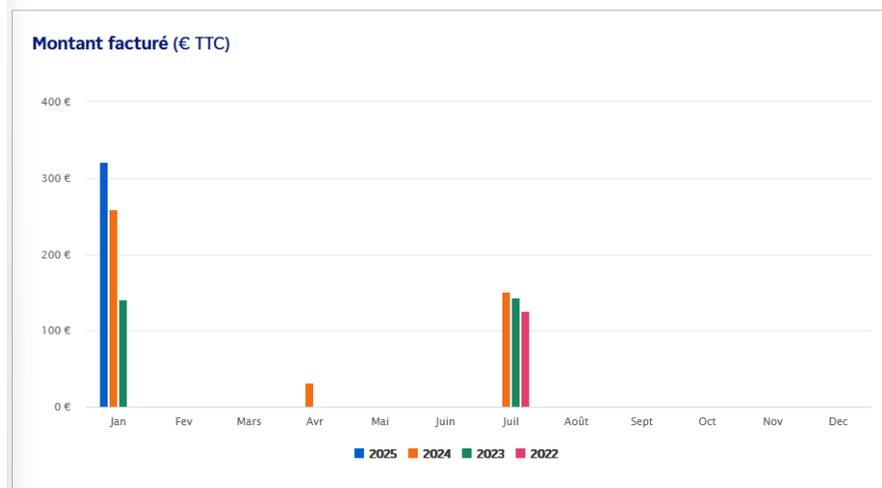
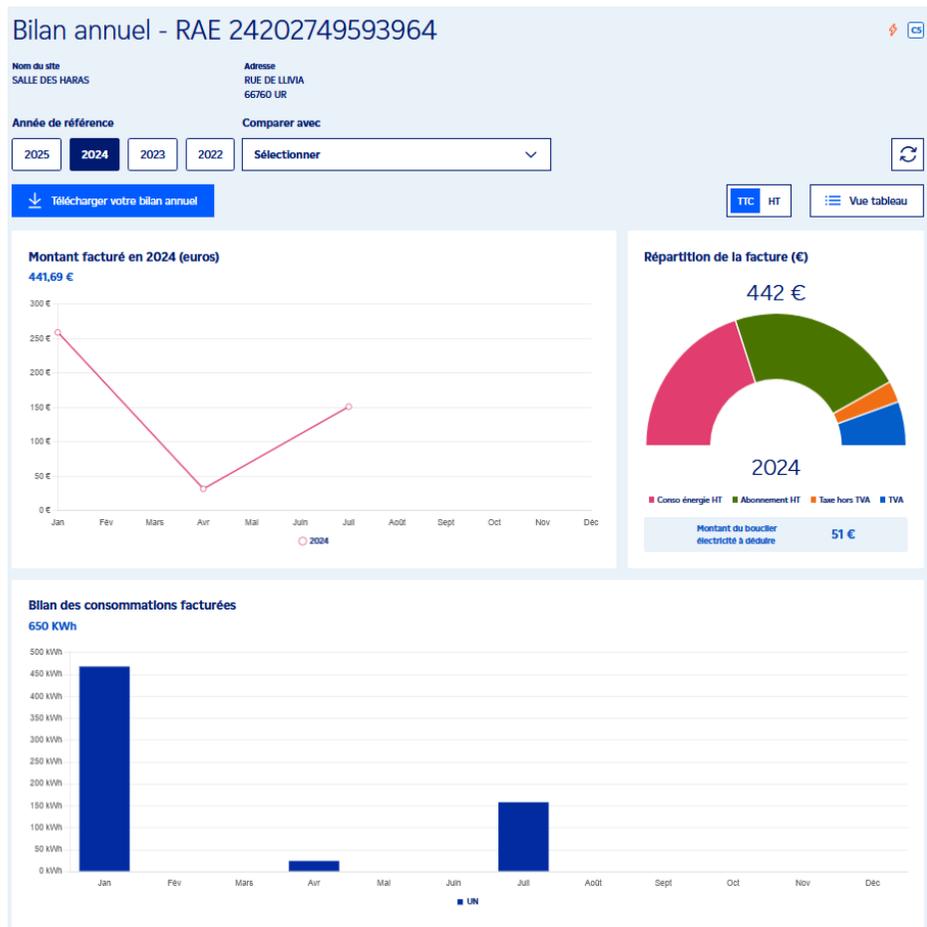
5. Commun Gîtes Ruraux (Rue de la Sardane)



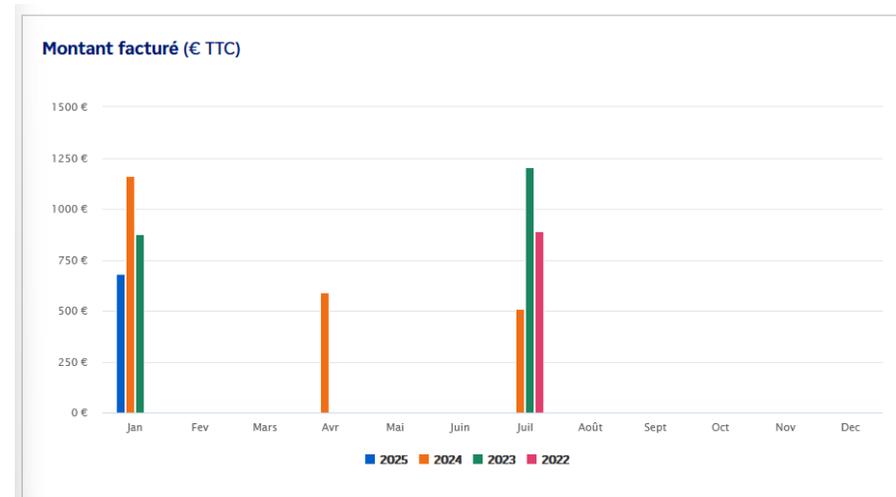
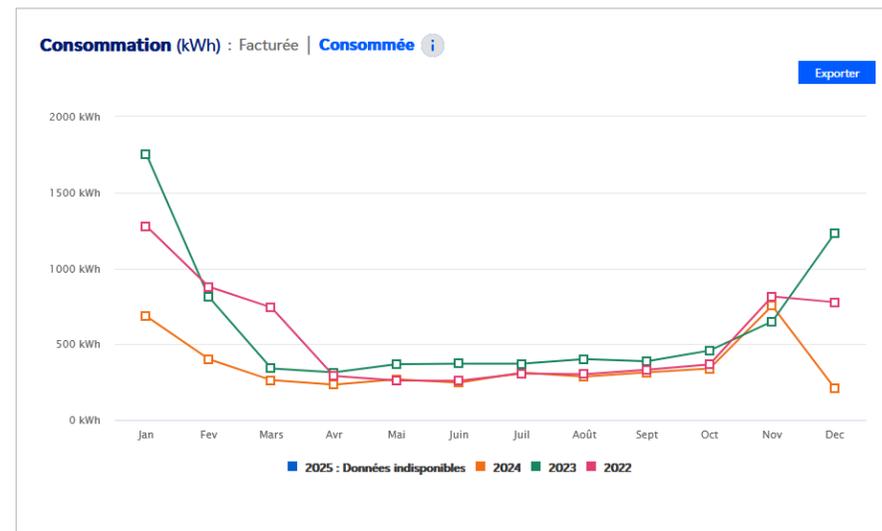
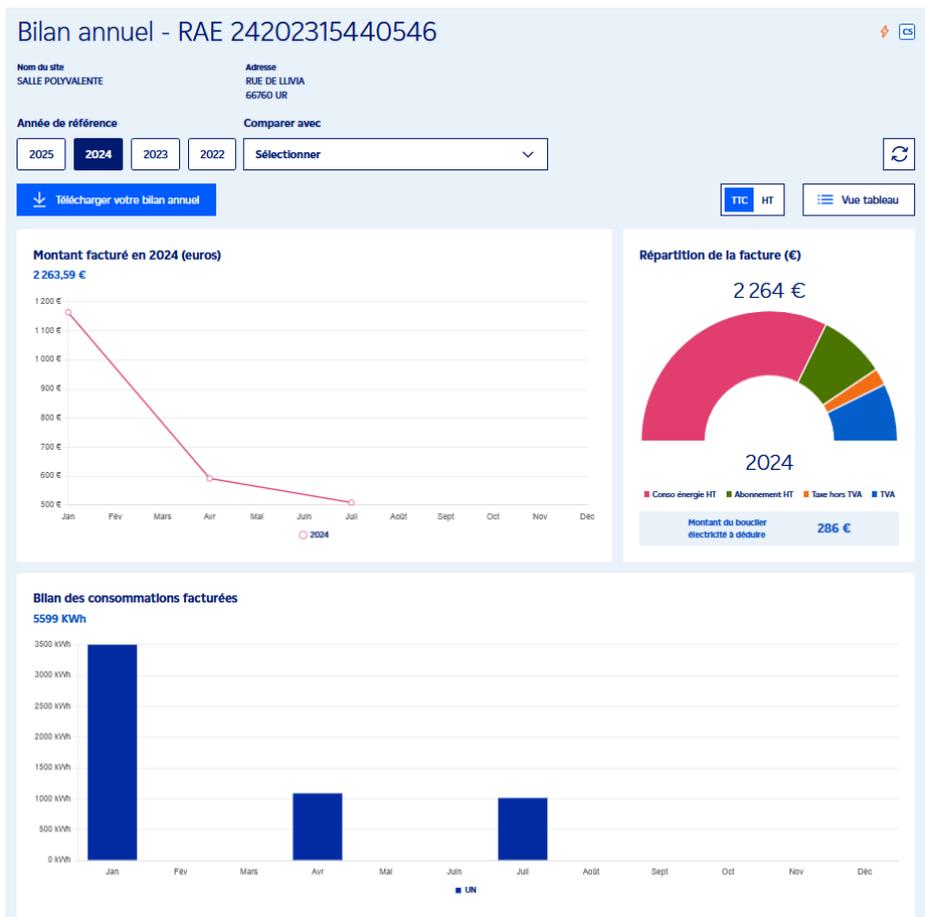
6. Mairie (Local ancienne poste)



7. Salle des Haras



8. Salle polyvalente (ensemble du garage communal)



- ✓ **DIMINUTION de – 10.29 %** sur les crédits au compte 60621 « Fournitures non stockées - combustibles » : **6 100 €**, frais liés au :

- *Gaz, bâtiment rue de la Sardane :*

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
5	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
ENERGIES	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
COMB-COMBUSTIBLE	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
60621	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
ANTARGAZ	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €
FINAGAZ	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total général	10 000.00 €	5 574.44 €	15 574.44 €	3 044.08 €	6 100.00 €	15 574.44 €	- €

- ✓ **DIMINUTION de – 43.59 %** sur les crédits au compte 60622 « Fournitures non stockées - Carburant » : **2 200 €**, frais liés au :

- *Carburant (1 500 € x 2.8 % = 1 550 €).*
 - *G.N.R. : 500 l x 1.019 = 612 €.*

- ✓ **DIMINUTION de – 15.04 %** sur les crédits au compte 60631 « Fournitures d'entretien et de petit équipement - Fournitures d'entretien » : **960.00 €**. *Frais liés directement ou indirectement au service technique et services généraux :*

- *Part fournitures d'entretien (942.79 € x 1.8 % = 960 €).*

- ✓ **AUGMENTATION de 2.10 %** sur les crédits au compte 60632 « Fournitures d'entretien et de petit équipement – Fournitures de petit équipement » : **6 330 €**. *Part petit équipement (6 220 € en 2024, 4 376 € en 2023 et 5 500 € en 2022). En 2025 : (6 220 € x 1.8% = 6 330 €).*

- ✓ **DIMINUTION de – 13.33 %** sur les crédits au compte 60633 « Fournitures d'entretien et de petit équipement – Fournitures de voirie » : **650 €**.

- *Part de panneaux signalétiques : 0.00 €*
 - *Divers : 250 €*
 - *Part de fleurs : 400 €.*

- ✓ **AUGMENTATION de 8.67%** des crédits au compte 60636 « Fournitures d'entretien et de petit équipement - Vêtement de travail » : **652 €**. *Frais liés directement ou indirectement au service technique et services généraux :*

- *Part vêtements de travail : 460 € + habillement d'un saisonnier 192 €. (Pantalon et chaussure).*

- ✓ **DIMINUTION de – 12.50 %** sur les crédits au compte 6064 « fournitures administratives » : **1 925 €**. *Frais liés à l'administration générale :*

- *Part reliures : 1 registre des délibérations à 260 € + 1 registre des arrêtés à 260 €.*
 - *Part fournitures : 1 380 € x 1.8% = 1 405 €.*
 - *Part enveloppes : 0.00 €.*

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 6065 « livres, disquettes, cassettes » : **350 €**. *Rappel : 352.10 € en 2024 et 351.80 € en 2023.*

- ✓ **STABILISATION** sur les crédits au compte 6068 « Autres matières et fournitures » : **4 000 €**. *Frais liés aux fournitures pour les travaux en régie. (Évaluation des travaux en régie). 1 067.01 € en 2024 et 1 754.07 € en 2023.*

Travaux en régie :

- Rénovation appartement Gîte 4 Rue Sardane.
- Lotissement extension du réseau d'irrigation.
- Centre équestre pose drain carrière extérieure.
- Regard et busage rue de la fontaine bleue.

✓ **AUGMENTATION de 24.57 %** sur les crédits au compte 611 « Contrats Prestations de services » : **14 800 €**. *Frais liés au :*

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
2	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
RH-RH GESTION PAYE	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
611	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
CDG 66	25 000.00 €	- 23 451.80 €	1 548.20 €	565.00 €	550.00 €	1 548.20 €	- €
3	9 300.00 €	- 2 382.69 €	6 917.31 €	2 013.86 €	2 592.80 €	6 917.31 €	- €
PREVENTION ET SECURITE	9 300.00 €	- 2 382.69 €	6 917.31 €	2 013.86 €	2 592.80 €	6 917.31 €	- €
SECU-SECURITE	6 300.00 €	- 2 331.09 €	3 968.91 €	1 031.06 €	1 610.00 €	3 968.91 €	- €
611	6 300.00 €	- 2 331.09 €	3 968.91 €	1 031.06 €	1 610.00 €	3 968.91 €	- €
CDG 66	1 300.00 €	- 330.00 €	970.00 €	- €	550.00 €	970.00 €	- €
SACPA	5 000.00 €	- 2 001.09 €	2 998.91 €	1 031.06 €	1 060.00 €	2 998.91 €	- €
PREV-PREVENTION	3 000.00 €	- 51.60 €	2 948.40 €	982.80 €	982.80 €	2 948.40 €	- €
611	3 000.00 €	- 51.60 €	2 948.40 €	982.80 €	982.80 €	2 948.40 €	- €
APFI	3 000.00 €	- 51.60 €	2 948.40 €	982.80 €	982.80 €	2 948.40 €	- €
Total général	34 300.00 €	- 25 834.49 €	8 465.51 €	2 578.86 €	3 142.80 €	8 465.51 €	- €

- Prestation de nettoyage des locaux : 500 € x 12 € = 6 000 €.
- Prestation des espaces verts : 3 600 €.
- Chantier école (5 journées x 400 € = 2 000 €)

✓ **AUGMENTATION de 10.07 %** sur les crédits au compte 613 « Locations » : **15 300 €**.
Frais liés aux :

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
1	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
TELEPHONIE	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
TEL-LOC-LOCATION	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
613	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
Locam	20 000.00 €	- 15 900.75 €	4 099.25 €	- €	- €	4 099.25 €	- €
2	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
RH-RH GESTION PAYE	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
613	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
KELIO	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	- €	1 098.00 €	1 098.00 €	- €
4	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
BUR-BUREAUTIQUE	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
613	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
BNP	74 000.00 €	- 36 200.00 €	37 800.00 €	12 600.00 €	12 600.00 €	37 800.00 €	- €
Total général	95 098.00 €	- 52 100.75 €	42 997.25 €	12 600.00 €	13 698.00 €	42 997.25 €	- €

- Part ESSET (redevance voie ferrée) (42.13 €)
- Part des locations des engins (7 j x 216 € = 1 512 €)

Nouveauté à intégrer dans l'A.E. :

- Kélio Gestion des temps de travail et des absences : 91.54 x 12 = 1 098.48 €
- Renégociation engagée avec DIGIT pour les locations et maintenance.

✓ **STABILISATION** sur les crédits au compte 615221 « Entretien de bâtiments » : **2 500 €**.
Frais liés aux entretiens des bâtiments publics tout corps de métier ; sont exclus les travaux en régie.

✓ **AUGMENTATION de 30 %** des crédits au compte 615231 « Entretien voies et réseaux » : **1 300 €**. *Frais liés au passage de l'épareuse : 1 290 € en 2024.*

✓ **DIMINUTION de - 25 %** sur les crédits au compte 615232 « Réseaux » : **900 €**. *Frais liés au débouchage des canalisations et autres travaux sur le réseau : 4 débouchages.*

✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 61524 « Entretien et réparations – bois et forêts » : **0.00 €**.

- ✓ **DIMINUTION de - 25 %** sur les crédits au compte 61551 « Entretien matériel roulant » : **3 000 €**. Hors pannes imprévisibles. 2 147.49 € en 2024, 2 112.22 € en 2023.
2 200 € (base 2024) + 800 € (marge)

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 61558 « Entretien autres biens immobiliers » : **1 000 €**. Les frais sont liés aux entretiens divers des espaces publics (ex parc jeux...):
 - Soudure City Stade : 597.60 €
 - Marge : 402.40 €.

- ✓ **AUGMENTATION de 0.92 %** sur les crédits au compte 6156 « Maintenance » : **14 700 €**.
Les frais sont :

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
3	9 200.00 €	- 4 395.67 €	4 804.33 €	1 610.99 €	1 395.50 €	4 804.33 €	- €
PREVENTION ET SECURITE	9 200.00 €	- 4 395.67 €	4 804.33 €	1 610.99 €	1 395.50 €	4 804.33 €	- €
PREV-PREVENTION	9 200.00 €	- 4 395.67 €	4 804.33 €	1 610.99 €	1 395.50 €	4 804.33 €	- €
6156	9 200.00 €	- 4 395.67 €	4 804.33 €	1 610.99 €	1 395.50 €	4 804.33 €	- €
AMS	1 500.00 €	508.80 €	2 008.80 €	680.40 €	680.40 €	2 008.80 €	- €
SOCOTEC	7 700.00 €	- 4 904.47 €	2 795.53 €	930.59 €	715.10 €	2 795.53 €	- €
4	31 000.00 €	- 11 078.83 €	19 921.17 €	6 454.36 €	6 421.64 €	19 921.17 €	- €
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	31 000.00 €	- 11 078.83 €	19 921.17 €	6 454.36 €	6 421.64 €	19 921.17 €	- €
BUR-BUREAUTIQUE	25 700.00 €	- 12 160.66 €	13 539.34 €	4 269.02 €	4 174.80 €	13 539.34 €	- €
6156	25 700.00 €	- 12 160.66 €	13 539.34 €	4 269.02 €	4 174.80 €	13 539.34 €	- €
DIGIT	25 700.00 €	- 12 160.66 €	13 539.34 €	4 269.02 €	4 174.80 €	13 539.34 €	- €
PROG-PROGICIEL	5 300.00 €	1 081.83 €	6 381.83 €	2 185.34 €	2 246.84 €	6 381.83 €	- €
6156	5 300.00 €	1 081.83 €	6 381.83 €	2 185.34 €	2 246.84 €	6 381.83 €	- €
Berger-Levrault	5 300.00 €	1 081.83 €	6 381.83 €	2 185.34 €	2 246.84 €	6 381.83 €	- €
6	26 500.00 €	- 13 196.32 €	13 303.68 €	4 457.94 €	4 535.04 €	13 303.68 €	- €
EQUIPEMENT	26 500.00 €	- 13 196.32 €	13 303.68 €	4 457.94 €	4 535.04 €	13 303.68 €	- €
ACCESS - ACCESSIBILITE	25 000.00 €	- 12 937.36 €	12 062.64 €	4 016.18 €	4 085.04 €	12 062.64 €	- €
6156	25 000.00 €	- 12 937.36 €	12 062.64 €	4 016.18 €	4 085.04 €	12 062.64 €	- €
OTIS	15 000.00 €	6 454.20 €	8 545.80 €	2 841.92 €	2 905.04 €	8 545.80 €	- €
SDEA	10 000.00 €	6 483.16 €	3 516.84 €	1 174.26 €	1 180.00 €	3 516.84 €	- €
EQUIP - EQUIPEMENT	1 500.00 €	258.96 €	1 241.04 €	441.76 €	450.00 €	1 241.04 €	- €
6156	1 500.00 €	258.96 €	1 241.04 €	441.76 €	450.00 €	1 241.04 €	- €
TEROL	1 500.00 €	258.96 €	1 241.04 €	441.76 €	450.00 €	1 241.04 €	- €
Total général	66 700.00 €	- 28 670.82 €	38 029.18 €	12 523.29 €	12 352.18 €	38 029.18 €	- €

- Part vérification extincteur : 230.40 €.
- Part Certinomis : 300 € à prévoir en 2025.
- E-monsite : 95 € + 45 € = 150 €.
- Busaki maintenance informatique : base de 3 interventions : 150 € x 3 = 450 €.
- Docapost (Fast Actes dématérialisation) : 153 €.
- Kélio frais de paramétrage gestion du temps : 996 €.

Recommandation n°04 : D'ores et déjà, une renégociation en cours de contrat est lancée avec la société DIGIT pour la maintenance du matériel et logiciel. Ce poste de dépenses est classé en troisième position et représente 9% du chapitre 011.

- ✓ **AUGMENTATION de 5.06 %** sur les crédits au compte 6161 « Assurance multirisque » : **8 510 €**. Frais liés à l'assurance « Multirisques » et tentes (animation du village).

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
2	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
ASSUR-ASSURANCES	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
6161	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
AXA	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €
Total général	32 000.00 €	- 8 711.89 €	23 288.11 €	7 710.15 €	8 507.90 €	23 288.11 €	- €

- Dont tentes limitées à 10 manifestations.

- ✓ **DIMINUTION de - 4.19 %** sur les crédits au compte 6168 « Autres Assurance » : **16 000 €**. Frais liés aux assurances du personnel + véhicules + protection juridique.

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP- cumul CP)
2	58 000.00 €	- 10 466.89 €	47 533.11 €	16 478.98 €	15 907.07 €	47 533.11 €	- €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	58 000.00 €	- 10 466.89 €	47 533.11 €	16 478.98 €	15 907.07 €	47 533.11 €	- €
ASSUR-ASSURANCES	58 000.00 €	- 10 466.89 €	47 533.11 €	16 478.98 €	15 907.07 €	47 533.11 €	- €
6168	58 000.00 €	- 10 466.89 €	47 533.11 €	16 478.98 €	15 907.07 €	47 533.11 €	- €
ACTIS ASSURANCE	10 100.00 €	- 5 785.92 €	4 314.08 €	1 413.16 €	1 565.00 €	4 314.08 €	- €
AXA	12 900.00 €	- 7 058.94 €	5 841.06 €	1 902.06 €	2 105.00 €	5 841.06 €	- €
GROUPAMA (CIGAC)	35 000.00 €	- 2 377.97 €	37 377.97 €	13 163.76 €	12 237.07 €	37 377.97 €	- €
Total général	58 000.00 €	- 10 466.89 €	47 533.11 €	16 478.98 €	15 907.07 €	47 533.11 €	- €

Recommandation n°05 : Il est recommandé de lancer un marché public pour les assurances, car ce poste représente 15% des dépenses du chapitre 011. Il serait efficient de passer par un courtier ou professionnel afin d'analyser l'ensemble des risques assurantiels et d'établir un D.C.E. cohérent et conforme aux attentes de la collectivité.

✓ **AUGMENTATION de + 8.40 %** sur les crédits au compte 618 « Divers » : **7 100 €**. *Frais liés aux différentes ressources juridiques, R.E.O.M. et autres fournitures...* :

- Dalloz A.J.C.T : 1 149.64 €
- Vie communale : 143.70 €
- Neiges Catalanes sur 2024 : 1 950 € + 250 € (5 forfaits école primaires à 50 €) + autres 100 € (activité extra-scolaire).
- A.M.R.F. : 85 €.
- Indépendant : 419.99 €
- La lettre du Maire : 340 € x 1.8% = 346 € (évaluation)
- La lettre des finances : 299 € x 1.8% = 305 € (évaluation)
- C.C.P.C. O.M. : 180 x 2 = 360 €
- Panneau Pocket : renouvellement prévu au 03.12.2025 (390 €) + 100 € extension
- *Formations agents, renouvellement des CACES pour agents. : Engin TP x 1 agent = 782.50 € + Nacelle et autres 469.50 € = 1 252 €*
- *Adhésion à Ma Com'une : 220 €*

✓ **DIMINUTION de - 36.56%** sur les crédits au compte 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraires » : **2 950 €**. *Frais liés aux :*

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP- cumul CP)
2	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCES	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
CONSEIL-CONSEIL JURIDIQUE	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
622	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
Avocat	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €
Total général	15 000.00 €	- 8 885.00 €	6 115.00 €	1 800.00 €	2 040.00 €	6 115.00 €	- €

- Provision avocat recours : 360 €
- Constats d'huissier (évaluation : 550 €).

✓ **AUGMENTATION de 34.42 %** sur les crédits au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » : **10 350 €**. *Frais liés :*

- Gazette d'Ur (1 289.20 €)
- Baptêmes républicains (50 €)
- Mariages (50 €)
- Décès (330 € x 2 = 660 €)
- *Cérémonies gerbes (110 € x 3 = 330 €) + 1 gerbe décès : 150 €*
- *Bons pour tombola R.P.I. Vallée du Carol (150 €) + rappel 100 € en 2024.*
- Repas de travail (base 5/an x 4 personnes x 30 € = 600 €)
- Animations (colis de Noël : 20€/enfants x 30 = 600 € + 35€/adultes x 30 = 1 050 € + 64.35€/personnels x 3 = 195 €)
- Cérémonie (350 € x 4 = 1 400 €).
- Inauguration Eglise : 500 €.
- *Topoguide Rando : 150 €*
- *Plans et impressions (Montcouleur) : 1 650 € + 700 = 2 350 € (financement possible par les encarts publicitaires)*
- *Objets publicitaires (Montcouleur) : 720 €*

✓ **AUCUN CREDIT PREVU** des crédits au compte 625 « Déplacement et missions » : **0.00 €**.
Frais liés aux différentes réceptions : transfert au compte 623.

✓ **AUGMENTATION de 18.85 %** sur les crédits au compte 626 « Frais postaux et télécommunication » : **5 900 €**. Frais liés aux frais d'affranchissement et des opérateurs de téléphonie :

	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025 Initiale	Somme de Révision AE n°01	Somme de AE BUDGETEE 2020/2025	Somme de CP 2024	Somme de CP 2025	Somme de Cumul 2023 à 2025	Somme de Solde (AE BP-cumul CP)
1	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €
TELEPHONIE	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €
TEL-TELEPHONIE	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €
626	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €
LIEL Télécom	5 600.00 €	- 3 229.94 €	2 370.06 €	164.40 €	- €	2 370.06 €	- €
Orange	1 900.00 €	8 300.46 €	10 200.46 €	3 340.26 €	4 675.00 €	10 200.46 €	- €
Total général	7 500.00 €	5 070.52 €	12 570.52 €	3 504.66 €	4 675.00 €	12 570.52 €	- €

▪ Affranchissement (1 119.42 € en 2024 x 7.80% = 1 206 €).

✓ **STABILISATION** sur les crédits au compte 627 « Services bancaires et assimilés » : **600 €**.
Frais liés aux frais bancaires : chèque à l'étranger, paiement TIPI...+ régie de recettes + frais de dossiers emprunts 500 € sur le prêt n°766397.

✓ **AUGMENTATION de 2.63 %** sur les crédits au compte 6281 « Concours divers (cotisations) » : **1 950 €**. Frais liés aux diverses cotisations :

- A.N.E.M : 180.35 €
- A.M.F. 66 : 238 €
- A.F.P.G.P : 891 € (291 € de cotisation et 600 € accompagnement subvention)
- DIADE : 100 €
- Chantier Ecole : 100 €
- Rôle ASA CI UR : 420.95 x 0.7% = 424 €.

✓ **STABILISATION** des crédits au compte 6288 « Autres » : **200 €**. Frais liés à l'action sociale.

✓ **DIMINUTION de - 6.98%** sur les crédits au compte 635 « Autres impôts taxes » : **12 000 €**. Frais liés aux taxes foncières. (11 747 € x 1.9% = 11 970.19€).

Chapitre 011 : 170 887 €, - 1.80%

*
* *

- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »** : Salaires + charges sociales. Regroupement des comptes 621x, 631, 633 et 64.

Charges de Personnels	2024	2025	Variation	Var %	Commentaires
Chapitre 012	212 936,59€	171 850,00€	-41 086,59€	-19%	Dépenses totales de personnel (salaires, cotisations, etc.)
Personnel titulaires salaires nets	116 805,24€	95 000,00€	-21 805,24€	-19%	Salaires nets des agents titulaires (hors départs)
Départs à la retraite (salaires nets)	25 672,61€	0,00€	-25 672,61€	-100%	Salaires nets des agents titulaires partis à la retraite en 2024 (GINESTET et LAUNAY)
Personnel non-titulaires salaires nets	9 504,01€	3 500,00€	-6 004,01€	-63%	Salaires nets des agents non-titulaires
Personnel vacataires salaires nets	0,00€	2 900,00€	+2 900,00 €		Salaires nets des agents vacataires
Cotisations sociales	86 627,34€	70 450,00€	-16 177,34€	-19%	Montant total des cotisations sociales
GVT net		-11 507,07€			Glissement Vieillesse Technicité net (variation de la masse salariale à effectif constant)
Écart (Chapitre 012 - GVT net)		-10 298,17€			Différence entre la variation nette du chapitre 012 et le GVT net (principalement due aux départs)

Calcul du Glissement Vieillesse et Technicité (G.V.T.)

Le G.V.T, ou Glissement Vieillesse Technicité, est un indicateur qui mesure l'évolution de la masse salariale d'une année à l'autre, en tenant compte des effets de l'ancienneté, de l'âge et des compétences des agents. Il permet de comprendre si la masse salariale augmente ou diminue, et pourquoi.

- Le but est de fournir une analyse fine de l'évolution de la masse salariale, en distinguant les effets liés aux facteurs suivants :*
- *Glissement : Les augmentations de salaire dues aux avancements d'échelon, aux promotions ou aux changements de grade.*
 - *Vieillesse : Les augmentations de salaire liées à l'ancienneté et à l'expérience des agents.*
 - *Technicité : Les augmentations de salaire liées à l'acquisition de nouvelles compétences ou à l'évolution des métiers.*

Analyse

Une Baisse significative de la masse salariale

Le chapitre 012 (dépenses de personnel) a diminué de 19 % entre 2024 et 2025. Cette diminution est principalement due aux départs à la retraite de deux agents titulaires (Madame GINESTET et Monsieur LAUNAY) et à une réduction du personnel non-titulaire.

Un impact des départs sur le G.V.T.

Le G.V.T. net (Glissement Vieillesse Technicité) a diminué de 11 507,07 € (il se calcule en prenant la variation des salaires nets entre 2024 et 2025, soit + 4 670.27 € ainsi que la variation des cotisations sociales, soit - 16 177.34 €. Cependant, le G.V.T. net ne prend pas en compte les départs, ce qui explique l'écart important avec la variation du chapitre 012. Les départs ont entraîné une réduction de la masse salariale qui n'est pas reflétée par le GVT net.

La Réduction des cotisations sociales

Les cotisations sociales ont diminué de 19 %, ce qui est cohérent avec la réduction de la masse salariale.

Le nouveau poste de vacataire

Une nouvelle dépense de 2 900,00 € est apparue en 2025 pour le personnel vacataire.

Conclusion

La masse salariale de la Commune connaîtra une diminution importante en 2025, principalement au départ à la retraite de deux agents titulaires sur l'exercice 2024 et d'une réduction du personnel non-titulaire (perte du vacher et de la réduction dans le temps des saisonniers). Il est important de noter que ces départs représentent une économie substantielle pour la Commune d'Ur, mais qu'ils peuvent également avoir un impact sur la continuité des services et la charge de travail des agents restants.

- ✓ **DIMINUTION de - 32.50 %** sur les crédits au compte 633 « Impôts, taxes vers, assimilés » : **1 350 €**. *Frais liés aux cotisations sociales des titulaires du Centre de gestion de la fonction publique des P.O. (1 300 €) + non titulaires (24 € x 1 x 2 mois = 48 €)*
- ✓ **DIMINUTION de -25.08 %** sur les crédits au compte 6450 « Charges sécurité et prévoyance » : **66 000 €**.
 - *Frais liés aux cotisations sociales de l'URSSAF des titulaires (24 000 €) + ATIACL (350 €) + CNRACL (35 000 €) + IRCANTEC (600 €) + RAFP (1 950 €) = 62 000 €*
 - *Frais liés aux cotisations sociales de l'URSSAF des non titulaires (1 000 x 1 x 2 mois = 2 000 €) + IRCANTEC (145 x 1 x 2 mois = 290 €) = 2 290 €.*
 - *Frais liés aux cotisations sociales de l'URSSAF des vacataires (1 100 €) et autres caisses 400 € = 1 500 €*
- ✓ **AUGMENTATION de 93.75%** sur les crédits au compte 6470 « Autres charges sociales » : **3 100 €**. *Frais liés aux cotisations sociales du COSD (1 300 €) + remboursement Participation sociale complémentaire : base moyenne 50 € x 3 x 12 = 1 800 €.*
- ✓ **DIMINUTION de - 18.16 %** sur les crédits au compte 6411 « Personnel titulaire » : **96 000 €**. *Frais liés aux agents fonctionnaires en tenant compte du Régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.) et de l'évolution normale des avancements de carrières GVT (Glissement/Vieillesse/Technicité) ainsi que le Prélèvement à la Source.*
 - Changement de grade du SG avec valorisation indemnitaire.
- ✓ **DIMINUTION de -71.77%** sur les crédits au compte 6413 « Personnel non titulaire » : **3 500 €**. *Frais liés au recrutement :*
 - *d'un agent contractuel (postulat 1 agent sur 2 mois) . 1 595 € net x 2 = 3 190 €*
- ✓ **AUGMENTATION de +100 %** sur les crédits au compte 6414 « Personnel rémunéré à la vacation » : **2 900 €**. *Frais liés au vacataire : 303.34 h x 9.40 € net : 2 900 €.*

Chapitre 012 : 172 850.00 €, -21.92 %

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Les charges de personnel représentaient 610 €/habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 443 €/hab, la Région 282 €/hab et National : 242 €/hab
 Sur 2024, ils représentaient 593 €/hab
 Sur 2025, il s'élèverait budgétairement à 455 €/b

*
* *

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : Indemnités des élus (Maire et Adjoints) + frais des élus + Contributions aux collectivités + Subvention de fonctionnement aux associations.
 - ✓ **AUGMENTATION de 3.64 %** sur les crédits au compte 65311 « Indemnités des élus » : **22 800 €**. *Frais liés aux indemnités du Maire : 9 736.61 x 1.5% = 9 900 € (fin rétroactivité Mutuelle Carel) + adjoints : 352.01 x 12 x 3 x 1.5% = 12 900 €.*

En €	Réalisé 2024	BP 2025	Variation
= Indemnités de fonction (cpte 65311)	21 972.60	22 800.00	+ 3.80%
= Frais de mission et de déplacement (cpte 65312)	0.00	0.00	
= Indemnités nettes des élus	21 972.60	22 800.00	+ 3.80 %

+ Cotisations de retraite (cpt 65313)	1 907.52	2 000.00	+ 4.9 %
+ Carel (complémentaire retraite du Maire) (cpt 65313)	2 964.56	3 000.00	+ 1.20 %
+ Cotisation de sécurité sociale – part patronale (cpt 65314)	2 736.00	2 800.00	+ 2.40 %
+ Compensation pour formation (cpt 653171)	272.28	280.00	+ 2.90 %
= Charges des élus	7 880.36	8 080.00	+ 2.60 %
Indemnités nettes des élus en % des charges des élus	36%	35.50 %	

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 65312 « Frais de mission et de déplacement » : **100 €**. *Frais liés aux déplacements des élus et autres frais.*
- ✓ **AUGMENTATION de 2.04 %** sur les crédits au compte 65313 « Cotisations de retraite » : **5 000 €**. *Frais liés aux élus : IRCANTEC + CAREL complémentaire retraite de Monsieur le Maire.*
- ✓ **AUGMENTATION de 2.19 %** sur les crédits au compte 65314 « Cotisations de sécurité sociale – part patronale » : **2 800 €**. $2\,736 \times 1.8\% = 2\,785.25 \text{ €}$
- ✓ **AUGMENTATION de 2.56 %** sur les crédits au compte 653171 « Compensation pour perte de revenus – Compensation pour formation » : DIF élus **280 €**. $272.28 \times 1.8\% = 283.29 \text{ €}$
- ✓ **DIMINUTION de -61.71 %** sur les crédits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » : **8 117 €**.
- ✓ **DIMINUTION de -79.78 %** sur les crédits au compte 6542 « Créances admises en non-valeur » : **728 €**.

Montant des admissions en non-valeur des produits irrécouvrables

Années	Tiers	Montants présentés	%
2016	Mme B.V.	0.01 €	0.00
2014	Mme D.P.	67.50 €	0.70
2019	ENEDIS	209.00 €	2.40
2015	ERDF	189.00 €	2.20
2014/2015	La Poste	1 451.00 €	16.40
2012/2013/2014/2015	M. L.L.	6 199.64 €	70.10
Sous-total au compte 6541		8 116.15 €	91.80
2021 (reprises)	Mme F.N	727.70 €	8.20
Sous-total au compte 6542		727.70 €	8.20
Total		8 843.85 €	100.00

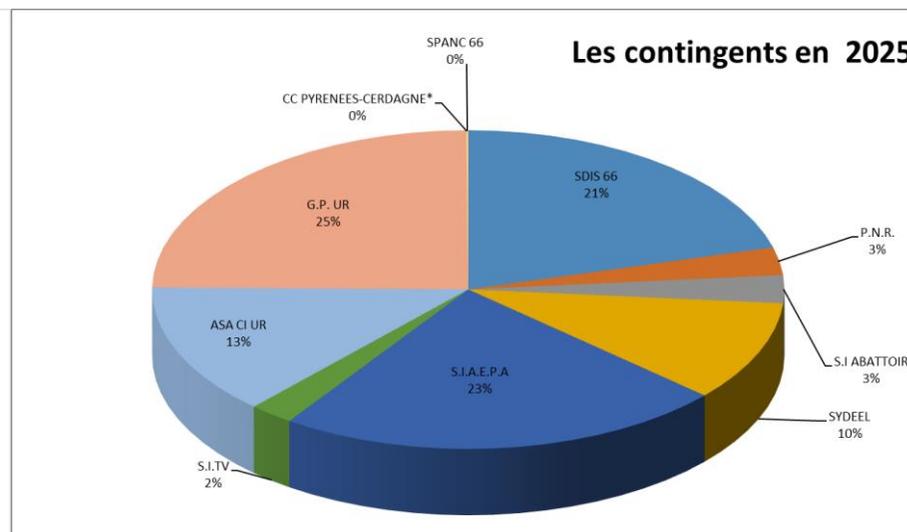
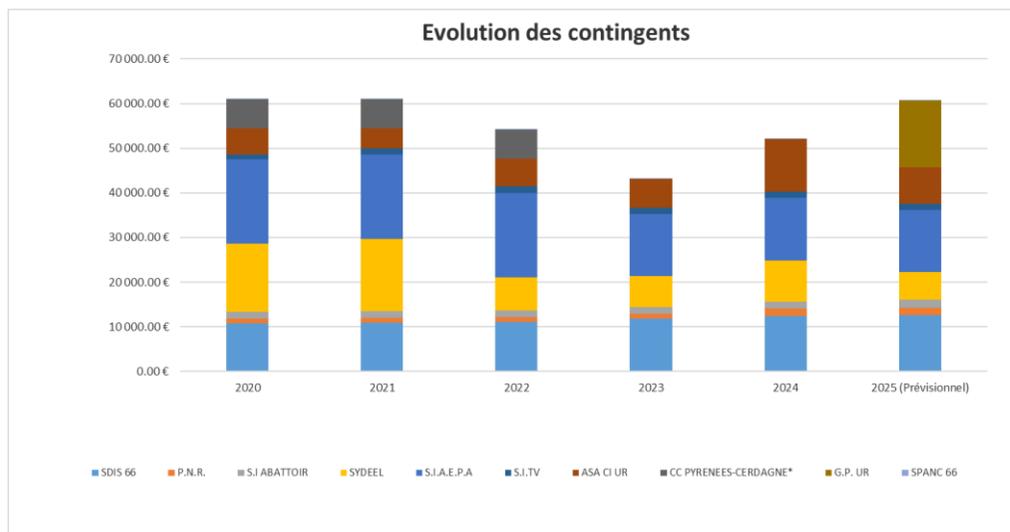
- ✓ **AUGMENTATION de 1.89 %** sur les crédits au compte 6553 « Service Incendie » : **12 601 €** *Frais liés à la contribution des communes au SDIS. L'augmentation annuelle est fixée conformément à l'article L. 1424-35 du CGCT et, notamment, indexée sur le potentiel fiscal et la population de la Commune.*
- ✓ **AUGMENTATION de 5.36 %** sur les crédits au compte 65568 « Contributions obligatoires – autres contributions obligatoires » : **48 150 €**.

La commune adhère à 08 organismes publics dont une nouveauté sur 2025, la participation au Groupement Pastoral d'Ur :

- **Sur le S.I.A.E.P.A.**, la participation concerne les travaux du Vieux village, rue de Brangoly et Cami de Llivia, soit une enveloppe de **13 963.00 €** soit deux emprunts, un se terminant en 2028, l'autre en 2033.

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Les contingents représentaient 119 €/habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 73 €/hab, la Région 89 €/hab et National : 76 €/hab

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS									
PREVISIONS BUDGETAIRES									
Imputation	ORGANISME	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévisionnel)	%	Evol. 2025- 2024
6553	SDIS 66	10 826.89 €	10 902.68 €	11 131.64 €	11 788.40 €	12 366.04 €	12 600.99 €	20.75%	1.90%
65568	P.N.R.	1 011.30 €	1 052.41 €	1 047.92 €	1 034.87 €	1 725.00 €	1 710.00 €	2.82%	-0.87%
65568	S.I ABATTOIR	1 443.00 €	1 466.40 €	1 522.80 €	1 579.20 €	1 561.65 €	1 723.20 €	2.84%	10.34%
65568	SYDEEL	15 333.90 €	16 200.66 €	7 411.00 €	6 937.80 €	9 217.67 €	6 184.10 €	10.18%	-32.91%
65568	S.I.A.E.P.A	18 909.97 €	18 909.97 €	18 909.97 €	13 963.00 €	13 963.01 €	13 963.00 €	22.99%	0.00%
65568	S.I.TV	996.00 €	1 403.50 €	1 403.50 €	1 403.50 €	1 403.50 €	1 386.00 €	2.28%	-1.25%
65568	ASA CI UR	6 000.00 €	4 510.00 €	6 222.00 €	6 384.00 €	11 875.00 €	8 110.00 €	13.35%	-31.71%
65568	G.P. UR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	24.69%	#DIV/0!
65568	CC PYRENEES-CERDAGNE*	6 479.86 €	6 479.86 €	6 479.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%	#DIV/0!
65568	SPANC 66	52.36 €	52.64 €	51.80 €	50.96 €	50.26 €	64.09 €	0.11%	27.52%
Sous-Total (compte ex 6554/65568)		50 226.39 €	50 075.44 €	43 048.85 €	31 353.33 €	39 796.09 €	48 140.39 €	79.25%	20.97%
Total Général des contributions (cpté 6554 + 6553)		61 053.28 €	60 978.12 €	54 180.49 €	43 141.73 €	52 162.13 €	60 741.38 €		16.45%



- ✓ **STATBILISATION** des crédits au compte 65738 « Subventions de fonctionnement aux établissements publics » : **100.00 €**. *Subvention au collège Cerdanya pour voyage scolaire.*
- ✓ **DIMINUTION de - 16.67 %** sur les crédits au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé » : **2 250.00 €** :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS																		
Version arbitrée à la Commission des finances																		
COMPOSITION DES DOSSIERS 2025																		
Imputation	ORGANISME	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Avis Commission)	Evol. 2020 /2024	Cerfa n°12156 de demande	Comptes de résultat et bilan N-1	BP 2025	Rapport moral	Lettre simple de demande	Montant sollicité dans courrier	CR AG	STATUTS	RIB	Autres
65748	ADMR	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	0.00%	X	X	X	X	X	500.00 €			X	
65748	Assoc. Protection Animale CC	50.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	-100.00%		X	X	X	X	- €		X	X	
65748	ASS. MAITRES-CHIENS AVAL.	50.00 €	50.00 €	50.00 €	- €	- €	- €	-100.00%										
65748	ASS. RUGBY CERD. CAPCIR	200.00 €	200.00 €	200.00 €	250.00 €	300.00 €	300.00 €	50.00%	X	X	X	X		- €	X		X	X
65748	CLUB DES LOISIRS	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 100.00 €	1 350.00 €	1 350.00 €	35.00%	X		X			1 500.00 €				
65748	FOOTBALL CLUB CERDAGNE	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	250.00 €	250.00 €	25.00%	X	X	X			250.00 €	X	X	X	
65748	POMPIERS DE CERDAGNE	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	300.00 €	- €	20.00%										
65748	RESTO DU COEUR	- €	50.00 €	- €	50.00 €	150.00 €	- €	#DIV/0!					X	- €				
65748	CERDAGNE-RANDO	50.00 €	50.00 €	50.00 €	- €	- €	- €	-100.00%		X			X	- €			X	
65748	FAMILLE DE France DE CERDAGNE	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	- €	- €	-100.00%										
65748	Chœur transfrontalier de Cerdagne	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	- €	- €	-100.00%										
65748	Ass Français scléroses	50.00 €	50.00 €	- €	- €	50.00 €	- €	0.00%										
65748	Ski Club de Porté	- €	- €	- €	- €	50.00 €	50.00 €	#DIV/0!		X	X	X	X	- €				X
65748	ASS Amicale du RPI V.D.C.	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	- €	100.00 €	-100.00%	X		X		X	500.00 €			X	
65748	Cat Bikers	- €	- €	150.00 €	150.00 €	- €	- €	#DIV/0!										
65748	VTT Yakarooler	- €	- €	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!					X					
65748	Rid'in k-roll	- €	- €	50.00 €	50.00 €	- €	- €	#DIV/0!										
65748	Futsal Bourg-Madame	- €	- €	- €	- €	100.00 €	- €	#DIV/0!										
65748	Ride Again	- €	- €	- €	- €	- €	50.00 €	#DIV/0!		X	X	X		100.00 €	X		X	X
65748	Felin pour l'autre						- €	#DIV/0!			(X)		X					X
65748	Fédération Française de Lutte	50.00 €	50.00 €	- €	- €	- €	- €	-100.00%										
Total		2 900.00 €	2 550.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	2 700.00 €	2 250.00 €	-64.34%										
14/03/2025 dossiers réceptionnés en Mairie																		

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Les subventions représentaient 7 €/habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 24 €/hab, la Région 34 €/hab et National : 26 €/hab

- ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 65888 « Autres charges diverses de gestion courante – Autres » : **10 €**. Frais liés principalement au prélèvement à la source des agents transférés au SIE de Prades.

Chapitre 65 : 102 936.00 €, - 11.02 %

*
* *

- **Chapitre 66 « Charges financières »** : Intérêts des emprunts + frais de paiement à l'étranger.
 - ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** sur les crédits au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : **3 300 €** relatif aux intérêts des emprunts. Base de 3 trimestres selon l'encaissement du prêt de 250 000 €.
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 6618 « Charges d'intérêts – Intérêts des autres dettes » : **0.00 €**.

Chapitre 66 : 3 300.00 €, + 100%

*
* *

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** :
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : **0.00 €** l'annulation de titres. Cette charge sera régularisée par Décision Modificative.

Chapitre 67 : 0.00 €, + 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions »** :
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 681 « Dotations aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant » : **0.00 €**

Chapitre 68 : 0.00 €, + 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections »** :
 - ✓ **DIMINUTION de -15.38 %** des crédits au compte 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement » : des dotations aux amortissements pour le compte 204182 « Subventions d'investissement versées » : **6 600 €**. Cela concerne les autofinancements de l'exercice des compétences des organismes extérieurs.

Fonctionnement / Dépense			Total : 6.575.33 €
Compte : 681		Fonction :	Total : 6.575.33 €
Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
2023/COM/000014	2023/COM/000014	REGULARISATION COMPTE 204181 SUITE IPC 202	238.56
2024/COM/000003	2024/COM/000003	MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC RN20+LOTI	871.77
ARMOIRE 3	2014-19	Réno ARMOIRE EP 3 4 5	60.00
ARMPOMP	2014-013	PROGRAMME ARMOIRES EP02 POMPIE	190.00
BRANGOLY	2015-005	Travaux rue de Brangoly	591.00
COMP EP	2013-005	AF EP Parking de l'Eglise	93.00
COMP EP1	2013-004	AUTOFNT EXT. EP PARKING EGLISE	5.00
ENTRET BER	2018-009	PART AUTO ENTRET BERGES	263.00
EP BLANC	2014-20	ECLAIRAGE PUB LOT BLANC	231.00
EPFLEURY	2017-011	HAMEAU DE FLEURY - MISE EN ESTHETIQUE	2.503.00
LOT COANS	2014-012	LOT COMMUNAL RUE ANSANERES	126.00
PROG TEPCV	2018-006	PROGRAMME TEPCV	758.00
PROG VOIR	2013-021	DEPASSEMENT PROG VOIRIE	295.00
RENOV EP	2013-020	TRAV RENOV EP LOT COMMUNAL	53.00
SYDEEL	2021-004	IMPA LES BERNADETTES CHATEAU	511.00

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 précise le dispositif de la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par la commune.

Aussi, il y aura lieu d'ouvrir les crédits budgétaires aux comptes 198 et 77681 pour le même montant de l'amortissement.

Chapitre 042 : 6 600.00 €, - 15.38 %

*
* *

- **Chapitre 014 « Atténuations de produits » (regroupement des comptes 701249, 70389, 70619, 7068129, 739, 74119, 74869, 748719, 748729, 749) :**

✓ **STABILISATION** des crédits au Compte 7392221 « FPIC » : **10 000 €**. Reversement du F.P.I.C. à l'intercommunalité (8 828 € en 2024 et 7 561€ en 2023).

Chapitre 014 : 10 000.00 €, + 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 022 « Dépenses imprévues » :**

✓ **AUCUN CREDIT** au Compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » : **0.00 €**. L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des autorisations de programmes ou d'engagement sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections en application des dispositions prévues à l'article L.5217-12-3 du CGCT.

Chapitre 022 : 0.00 €, + 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 023 « Virement à l'investissement » :**

✓ **DIMINUTION de - 9.71 %** sur les crédits au Compte 023 « Virement à la section d'investissement » : **803 682.47 €**, contre 890 074.52 € en 2024. Il s'agit du résultat

prévisionnel de l'exercice, inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

Chapitre 023 : 803 682.47 €, - 9.71 %

Le montant total des dépenses du BP 2025, en section de fonctionnement s'établit à **1 270 255.47 €, -11.43%**.

Situation en fonction des données de la fiche financière A.E.F.F. 2023 : Les charges de fonctionnement représentaient 1 279€/ habitants alors que pour la même catégorie démographique du département 1 044 €/hab, la Région 782€/hab et National : 710€/hab

*
* *

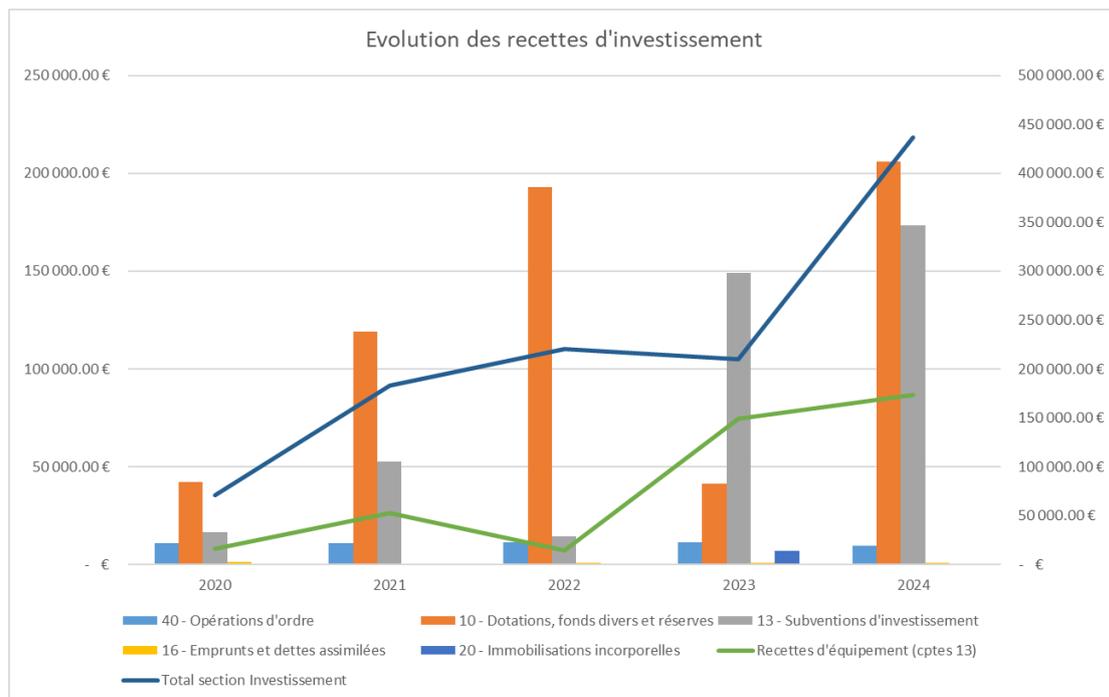
4.3 Section d'Investissement

4.3.1 Recettes

4.3.1.1 Synthèse rétrospective de 2020 à 2024

Les recettes d'investissement						
	2020	2021	2022	2023	2024	Variation (2020-2024)/Moyenne
40 - Opérations d'ordre	10 845,26 €	10 995,26 €	11 506,26 €	11 506,26 €	9 712,84 €	-10,44%
<i>Evolution</i>	19,73%	1,38%	4,65%	0,00%	-15,59%	2,04%
41 - Opérations patrimoniales					46 389,78 €	#DIV/0!
<i>Evolution</i>	-100,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 338,65 €	119 286,62 €	192 887,96 €	41 447,60 €	206 175,99 €	386,97%
<i>Evolution</i>	203,37%	181,74%	61,70%	-78,51%	397,44%	153,15%
13 - Subventions d'investissement	16 582,37 €	52 708,80 €	14 648,00 €	149 087,13 €	173 349,50 €	945,38%
<i>Evolution</i>	410,54%	217,86%	-72,21%	917,80%	16,27%	298,05%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 460,00 €	450,00 €	1 160,00 €	780,00 €	780,00 €	-46,58%
<i>Evolution</i>	-10,43%	-69,18%	157,78%	-32,76%	0,00%	9,08%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	104,41 €	7 018,10 €	- €	#DIV/0!
<i>Evolution</i>						#DIV/0!
Recettes d'équipement (cptes 13)	16 582,37 €	52 708,80 €	14 648,00 €	149 087,13 €	173 349,50 €	945,38%
<i>Evolution</i>	410,54%	217,86%	-72,21%	917,80%	16,27%	298,05%
Total section Investissement	71 226,28 €	183 440,68 €	220 306,63 €	209 839,09 €	436 408,11 €	512,71%
<i>Evolution</i>	103,74%	157,55%	20,10%	-4,75%	107,97%	76,92%

En 2024, les opérations d'ordre (chapitre 040) s'élèvent à 9 712,84 €, en baisse de -15,59 % par rapport à 2023 et de -10,44 % en moyenne par rapport à 2020. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) atteignent 46 389,78 €, étant nulles auparavant. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) s'élèvent à 206 175,99 €, en hausse de 397,44 % par rapport à 2023 et de 153,15 % en moyenne par rapport à 2020. Les subventions d'investissement (chapitre 13) atteignent 173 349,50 €, en hausse de 16,27 % par rapport à 2023 et de 298,05 % en moyenne par rapport à 2020. Les emprunts et dettes assimilées (cautions locatives) (chapitre 16) restent stables à 780,00 €. Le total des recettes d'investissement pour 2024 est de 436 408,11 €, reflétant une hausse de 107,97 % par rapport à 2023 et de 76,92 % en moyenne par rapport à 2020.



- **Chapitre 10 « Dotations, fond divers et réserves »** : FCTVA + Taxe d'Aménagement (TAM) + affectation en réserve.
 - ✓ **AUGMENTATION de 84 %** sur les crédits au compte 10222 FCTVA : **41 853 €**. Il s'agit de la F.C.T.V.A. en Investissement.
 - ✓ **DIMINUTION de - 30 %** sur les crédits au compte 10226 « Taxe d'aménagement » : **10 000 €**. (Base évaluée sur 2024 : 11 333.50 €)
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte du compte 1068 « Réserves - excédents de fonctionnement capitalisés » : **0.00 €**. « Les réserves inscrites sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement. Dans le cas de ce budget, l'exécution budgétaire en début d'exercice N+1, dans la limite de l'excédent de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice N. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif N, et pour le surplus, affecté à la couverture des charges de fonctionnement au compte 002.

Chapitre 10 : 51 853.00 €, - 74.90 %

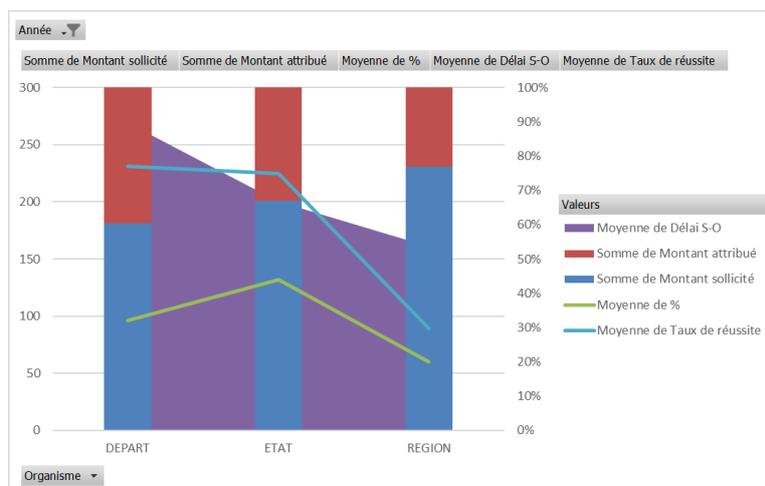
*
* *

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues »** : Subventions des entités publiques.
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 13248 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Etats et établissements nationaux » : **0.00 €**.

Etat des subventions par Financeurs de 2020 à 2024

Étiquettes de lignes	Somme de Montant sollicité	Somme de Montant attribué	Moyenne de %	Moyenne de Délai S-O	Moyenne de Taux de réussite
DEPART	274 475.82 €	179 775.00 €	32%	268.7142857	77%
ETAT	793 691.27 €	391 750.00 €	44%	200.6	75%
REGION	181 324.21 €	54 096.00 €	20%	161	30%
Total général	1 249 491.30 €	625 621.00 €	37%	224.8888889	74%

De 2020 à 2024, il faut noter que le délai moyen d'obtention des subventions est d'environ 224.88 jours, soit environ 7 mois. Le taux de réussite moyen est de 74% (montant sollicité/montant attribué). Le ratio de dépendance de subventions de 2024 est de 16% alors que la moyenne de 2020 à 2024 est de 9%.



*
* *

Chapitre 13 : 0.00 €, 0.00 %

Ecritures constatée par les crédits de report des restes à réaliser sur 2024 :

✓ **CONSTATATION** des crédits aux comptes suivants » : **246 644.37 €**.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE			
Collectivité : COMMUNE DE UR	Budget : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL	2024	
Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			246.644,37 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	500,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	22.716,00 €	22.663,52 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	14.384,00 €	11.333,48 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	172.158,99 €	172.158,99 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	102.645,90 €	29.862,00 €	81.583,90 €
1323 - Départements	58.608,00 €	36.456,00 €	50.952,00 €
13241 - Subv. non transf. Communes membres du GFP	19.831,00 €	0,00 €	19.831,00 €
13248 - Subv. non transf. Autres communes	181.308,97 €	107.031,50 €	74.277,47 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €
1641 - Emprunts en euros	250.000,00 €	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	780,00 €	780,00 €	0,00 €
Total des recettes	822.932,86 €	380.305,49 €	246.644,37 €

A ce jour, aucune demande de subventions n'a été déposée.

*
* *

- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : Emprunt + Caution Locative.
 - ✓ **DIMINUTION de - 49 %** des crédits au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus » : **400.00 €** *Encaissement minimal d'une caution.*
 - ✓ **STABILISATION** des crédits au compte 1641 « Emprunts » : **250 000 €** *Emprunt permettant d'équilibrer la section en attendant les notifications des subventions. Cette solution est ultime et masque la sincérité budgétaire. Il faut avant tout prioriser les dépenses en fonction des recettes d'investissement.*

Chapitre 16 : 250 400.00 €, - 0.20 %

*
* *

• **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » :**

- ✓ **AUGMENTATION de 10.00%** sur les crédits au compte 2804182 « Amortissements des immobilisations incorporelles – subvention d'équipement versées – Organismes publics divers » : amortissements pour le compte 204182 « Subventions d'investissement versées » : **6 600 €**. Cela concerne les autofinancements de l'exercice des compétences des organismes extérieurs.

Investissement / Recette			Total : 6.575.33 €
Compte : 2804182		Fonction :	Total : 6.575.33 €
Code	N° Inventaire	Désignation	Montant
2023/COM/000014	2023/COM/000014	REGULARISATION COMPTE 204181 SUITE IPC 202	236.56
2024/COM/000003	2024/COM/000003	MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC RN20+LOTI	871.77
ARMOIRE 3	2014-19	Réno ARMOIRE EP 3 4 5	60.00
ARMPOMP	2014-013	PROGRAMME ARMOIRES EP02 POMPIE	190.00
BRANGOLY	2015-005	Travaux rue de Brangoly	591.00
COMP EP	2013-005	AF EP Parking de l'Eglise	93.00
COMP EP1	2013-004	AUTOFNT EXT. EP PARKING EGLISE	5.00
ENTRET BER	2018-009	PART AUTO ENTRET BERGES	253.00
EP BLANC	2014-20	ECLAIRAGE PUB LOT BLANC	231.00
EPFLEURY	2017-011	HAMEAU DE FLEURY - MISE EN ESTHETIQUE	2.503.00
LOT CO ANS	2014-012	LOT COMMUNAL RUE ANSANERES	126.00
PROG TEPCV	2018-006	PROGRAMME TEPCV	756.00
PROG VOIR	2013-021	DEPASSEMENT PROG VOIRIE	295.00
RENOV EP	2013-020	TRAV RENOV EP LOT COMMUNAL	53.00
SYDEEL	2021-004	IMPA LES BERNADETTES CHATEAU	511.00

Chapitre 040 : 6 600.00 €, + 10.00 %

*
* *

• **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :**

- ✓ **AUGMENTATION de + 100.00%** sur les crédits au compte 13248 « Subventions d'investissement rattachés aux actifs non amortissables – Communes – Autres Communes » : **303 401.47 €**. Cela le transfert des parties communes du Budget Annexe au Budget Principal

Chapitre 041 : 303 401.47 €, + 100.00 %

*
* *

• **Chapitre 021 « Virement du fonctionnement/Excédents de capitalisation » :**

- ✓ **DIMINUTION de - 9.71 %** sur les crédits au compte 021 « Virement à la section de la fonctionnement » **803 682.47 €** contre 890 074.52 € en 2024. Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

Chapitre 021 : 803 682.47 €, - 9.71 %

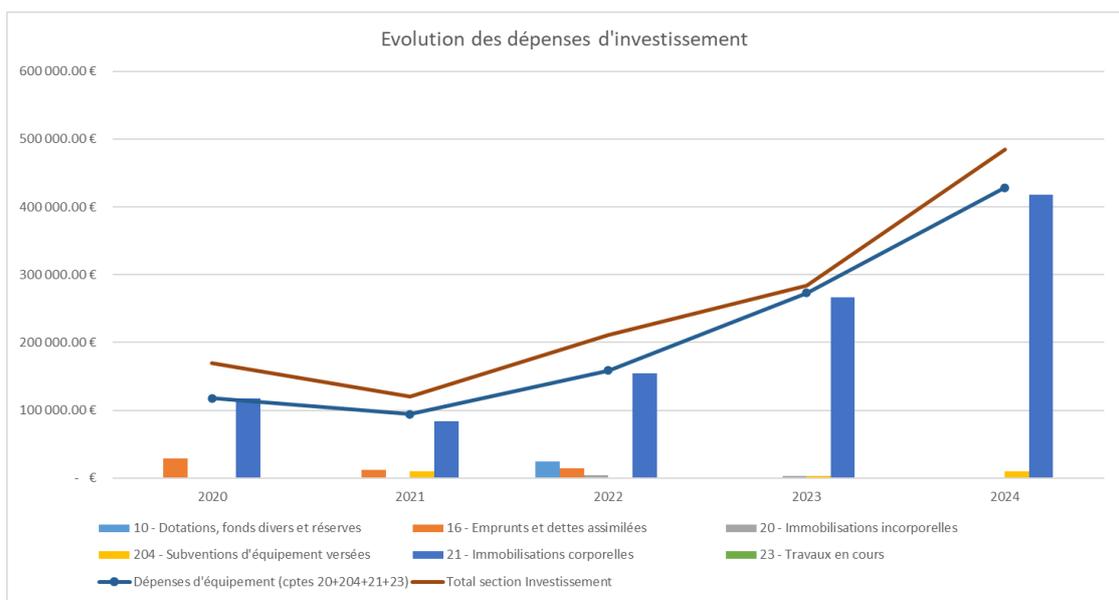
Le montant total des recettes du BP 2025, en section d'investissement s'établit à **1 662 581.31 €** (avec RAR 2024).

4.3.2 Dépenses

4.3.2.1 Synthèse rétrospective de 2020 à 2024

Les dépenses d'investissement						
	2020	2021	2022	2023	2024	Variation (2020-2024)/Moyenne
40 - Opérations d'ordre	23 172.43 €	13 524.25 €	13 763.49 €	10 596.72 €	9 728.76 €	-58.02%
<i>Evolution</i>	8.71%	-41.64%	1.77%	-23.01%	-8.19%	-12.47%
41 - Opérations patrimoniales					46 389.78 €	#DIV/0!
<i>Evolution</i>	-100.00%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	24 621.51 €	244.45 €	- €	#DIV/0!
<i>Evolution</i>						#DIV/0!
16 - Emprunts et dettes assimilées	28 749.96 €	12 532.72 €	13 921.68 €	380.00 €	- €	-100.00%
<i>Evolution</i>	8.08%	-56.41%	11.08%	-97.27%	-100.00%	-46.90%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	4 359.13 €	3 365.29 €		#DIV/0!
<i>Evolution</i>	-100.00%					-100.00%
204 - Subventions d'équipement versées	- €	10 015.60 €	- €	3 652.81 €	10 076.54 €	#DIV/0!
<i>Evolution</i>	-100.00%		-100.00%	#DIV/0!	175.86%	#DIV/0!
21 - Immobilisations corporelles	117 787.64 €	84 179.91 €	154 071.29 €	266 047.61 €	418 393.70 €	255.21%
<i>Evolution</i>	66.98%	-28.53%	83.03%	72.68%	57.26%	50.28%
23 - Travaux en cours	- €	- €	- €	- €		#DIV/0!
<i>Evolution</i>						#DIV/0!
Dépenses d'équipement (cptes 20+ 204+ 21+ 23)	117 787.64 €	94 195.51 €	158 430.42 €	273 065.71 €	428 470.24 €	263.77%
<i>Evolution</i>	26.13%	-20.03%	68.19%	72.36%	56.91%	40.71%
Total section Investissement	169 710.03 €	120 252.48 €	210 737.10 €	284 286.88 €	484 588.78 €	185.54%
<i>Evolution</i>	20.10%	-29.14%	75.25%	34.90%	70.46%	34.31%

En 2024, les opérations d'ordre (chapitre 040) s'élèvent à 9 728,76 €, en baisse de - 8,19 % par rapport à 2023 et de - 12,47 % en moyenne par rapport à 2020. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) atteignent 46 389,78 €, étant nulles auparavant. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) représentent la part la plus importante des dépenses, avec 418 393,70 €, marquant une augmentation de 57,26 % par rapport à 2023 et de 50,28 % en moyenne par rapport à 2020. Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) totalisent 428 470,24 €, en hausse de 56,91 % par rapport à 2023 et de 40,71 % en moyenne par rapport à 2020. Le total des investissements pour 2024 est de 484 588,78 €, reflétant une hausse de 70,46 % par rapport à 2023 et de 34,31 % en moyenne par rapport à 2020.



Chapitre 001 « Déficit reporté » :

- ✓ **AUGMENTATION de 43.52 %** sur les crédits au compte 001 « Déficit reporté » : **158 900.47 €** contre 110 719.80 € en 2024. *Charges liées au besoin de financement de la section d'investissement en 2024.*

Chapitre 001 : 158 900.47 €, + 43.52 %

*
* *

Chapitre 040 « Opération d'ordres budgétaire (aucun flux de trésorerie) » :

- ✓ **AUGMENTATION de 10.00 %** sur les crédits au compte 198 « Neutralisation des amortissements » : **6 600 €**. *Éléments évalués en fonction des amortissements du chapitre 204.*

Chapitre 040 : 6 600.00 €, + 10.00 %

*
* *

- **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :**

- ✓ **AUGMENTATION de + 100.00%** sur les crédits au compte 2151 « Installations, matériels et outillage techniques – Réseaux de voirie » : **303 401.47 €**. *Cela le transfert des parties communes du Budget Annexe au Budget Principal*

Chapitre 041 : 303 401.47 €, + 100.00 %

*
* *

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : Capital d'emprunt + Remboursement des Cautions Locatives.

- ✓ **AUGMENTATION de + 100 %** sur les crédits au compte 1641 « Emprunts en Euros » : **12 500 €**. *Charges liées au capital des emprunts. Base de 3 trimestres selon l'encaissement du prêt de 250 000 €.*
- ✓ **AUGMENTATION de + 71.43 %** sur les crédits au compte 165 « Dépôts et cautionnement reçus » : **1 200 €**. *Frais liés au remboursement des cautions locatives :*
 - *Appartement RDC Presbytère : 350 €.*
 - *Appartement 1^{er} étage Presbytère : 400 €.*
 - *Provision : 450 €.*

Chapitre 16 : 13 700 €, + 55.70 %

*
* *

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : Liaison entre le BA -> BP

- ✓ **AUCUN CREDIT** crédits au compte 276348 « Autres créances immobilisées – Créances sur des collectivités publiques - Communes – Autres Communes » : **0.00 €**. *Créance sur le BA 04402 (compte 168748).*

Chapitre 27 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 020 « Dépenses imprévues » : **0.00 €**. *Même procédure qu'au chapitre 022. L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des autorisations de programmes ou d'engagement sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections en application des dispositions prévues à l'article L.5217-12-3 du CGCT.*

Chapitre 020 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Voir le Plan d'Equipement Pluriannuel (P.E.P.) de 2020 à 2025.

4.3.2.2 Le Plan d'Equipement Pluriannuel de 2020 à 2025, accompagné des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.)

4.3.2.2.1 Les Prévisions 2025

AP	OP	CPTÉ	NATURE	LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (A.P)				LES CREDITS DE PAIEMENT 2025 (C.P)					Taux de réalisation				
SECTEUR : AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT																	
AP n°01 : LOGEMENT COMMUNAL 2022-2025				Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Réalisé CP	Solde CP	Solde AP-CP	%
	107	2135	Travaux Bat Com	65 000.00 €	6 300.00 €	- 2 501.48 €	68 798.52 €	70 000.00 €	50 539.68 €	18 258.84 €			- €	68 798.52 €	- €	- €	100%
	107	2188	Autres		1 410.00 €	- 4.22 €	1 405.78 €		1 405.78 €	- €			- €	1 405.78 €	- €	- €	100%
	141	2135	Bât. Presbytère		100 000.00 €	- 29 620.68 €	70 379.32 €		- €	9 273.64 €	23 105.68 €	38 000.00 €	- €	70 379.32 €	- €	- €	100%
	143	2135	Bât. Ecole			29 620.68 €	29 620.68 €					29 620.68 €	- €	29 620.68 €	- €	- €	100%
		10%	Aléas	6 500.00 €	- 6 500.00 €		- €						- €	- €	- €	- €	-
Total de l'AP				71 500.00 €	101 210.00 €	- 2 505.70 €	170 204.30 €	70 000.00 €	51 945.46 €	27 532.48 €	23 105.68 €	67 620.68 €	- €	170 204.30 €	- €	- €	100%

A.P		C.P.		AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions	Descriptions	FAV	DEF	FAV	DEF	
107	Annulation des crédits par la révision 01/2025	Aucuns travaux de prévus	X				
141	Basculé des crédits entre l'opération 141 et 143	Réaménagement Apt R+1 et R+2 (évaluation à 38 k€)	X				
Création 143	Nouvelle Opération dénommé « Bâtiment Ecole »	Réaménagement Sol de l'Ecole (évaluation à 29 k€) et travaux sur l'Apt n°02 du 1 ^{er} étage (9.6 k€)	X				

SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																		
AP n°02 : EDIFICE CULTUEL 2022-2025				Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	CP 2025	Solde	Réalisé CP	Solde AP-CP	%	
	122	21611	Eglise 1ère tranche	440 000.00 €	44 000.00 €	- 4 112.14 €	479 887.86 €	440 000.00 €	188 127.12 €	242 363.01 €	49 397.73 €			- €	479 887.86 €	- €	- €	100%
	122	21611	Eglise 2ème tranche			120 000.00 €	120 000.00 €					120 000.00 €		- €	120 000.00 €	- €	- €	100%
	133	2152	Cimetière			1 000.00 €	1 000.00 €					1 000.00 €		- €	1 000.00 €	- €	- €	100%
		10%	Aléas	44 000.00 €	- 44 000.00 €		- €							- €	- €	- €	- €	-
Total de l'AP				484 000.00 €	- €	116 887.86 €	600 887.86 €	440 000.00 €	188 127.12 €	242 363.01 €	49 397.73 €	121 000.00 €	- €	- €	600 887.86 €	- €	- €	100%

A.P.		C.P.		AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révision	Descriptions		FAV	DEF	FAV	DEF
122	Augmentation des crédits à hauteur de 116 k€	Tranche 2 : Restauration des retables latéraux et poutre médiévale à hauteur de 120 k€		X			
Création 133	Réactivation de l'opération cimetièrre avec une augmentation des crédits à hauteur de 1 k€	Implantation de nouveaux emplacements d'un montant de 1 k€ en vue de futurs aménagements		X			

SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE														
AP n°03 : VALORISATION DU PATRIMOINE 2022-2025	Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP		%
123	2135	Centre équestre	65 000.00 €	- 55 136.00 €	9 864.00 €	5 971.80 €	3 892.20 €	- €		- €	9 864.00 €	- €	- €	100%
120	2135	Bistrot de la Place	15 000.00 €	- 4 870.95 €	24 329.05 €	16 000.00 €	21 984.92 €	- €		- €	24 329.05 €	- €	- €	100%
144	2135	Bâtiment Mairie		5 500.00 €	5 500.00 €				5 500.00 €	- €	5 500.00 €	- €	- €	100%
	10%	Aléas	8 000.00 €	- 100.00 €	- €					- €	- €	- €	- €	-
		Total de l'AP	88 000.00 €	- 14 300.00 €	39 693.05 €	16 000.00 €	27 956.72 €	- €	5 500.00 €	- €	39 693.05 €	- €	- €	100%
											39 693.05 €			

A.P.		C.P.		AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions	Descriptions		FAV	DEF	FAV	DEF
123	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus		X			
120	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus		X			
Création 144	Nouvelle Opération dénommé « Bâtiment Mairie » avec augmentation des crédits à hauteur de 5.5 k€	Installation de 4 radiateurs salle polyvalent d'un montant de 5.5 k €		X			
Aléas	Suppression de l'aléas par la révision n°01/2025			X			

SECTEUR : ESPACES PUBLICS															
AP n°04 : VOIES COMMUNALES 2022-2025			Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%
136	2152	Rue du Carlit	40 000.00 €		- 32 186.40 €	7 813.60 €	5 500.00 €	5 313.60 €	- €	- €	2 500.00 €	- €	7 813.60 €	- €	100%
139	2152	Traverse d'Enveitg	5 000.00 €		- 446.10 €	4 553.90 €	5 000.00 €	4 553.90 €	- €			- €	4 553.90 €	- €	100%
	10%	Aléas	4 500.00 €		- 4 500.00 €	- €						- €	- €	- €	-
Total de l'AP			49 500.00 €	- €	- 37 132.50 €	12 367.50 €	10 500.00 €	9 867.50 €	- €	- €	2 500.00 €	- €	12 367.50 €	- €	100%
													12 367.50 €		

A.P.		C.P.		AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions	Descriptions	FAV	DEF	FAV	DEF	
136	Diminution des crédits par la révision n°01/2025	Phase test par la mise en peinture montant 2.5 k€	X				
139	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus	X				
Aléas	Suppression de l'aléas par la révision n°01/2025		X				

SECTEUR : ESPACES PUBLICS																
AP n°05 : AMELIORATION DE L'ESPACE 2022-2025			Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%
129	2152	Agt du Belloch (1ère tra)	500 000.00 €		- 166 814.00 €	333 186.00 €	15 000.00 €	- €	48 186.00 €	- €	285 000.00 €		- €	333 186.00 €	- €	100%
138	2152	Placette RN 20	15 000.00 €		- 15 000.00 €	- €	5 000.00 €	- €	- €	- €			- €	- €	- €	-
137	2152	Place Léon Jean Grégory	121 000.00 €		- 14 972.40 €	135 972.40 €	53 000.00 €	47 972.40 €	- €	- €	88 000.00 €		- €	135 972.40 €	- €	100%
	10%	Aléas	63 600.00 €		- 63 600.00 €	- €							- €	- €	- €	-
Total de l'AP			699 600.00 €	- €	- 230 441.60 €	469 158.40 €	73 000.00 €	47 972.40 €	48 186.00 €	- €	373 000.00 €	- €	- €	469 158.40 €	- €	100%
														469 158.40 €		

A.P.		C.P.		AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions	Descriptions	FAV	DEF	FAV	DEF	
129	Diminution des crédits par la révision n°01/2025	Travaux aménagement du Belloch à hauteur de 285 k€	X				
138	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus	X				
137	Augmentation des crédits par la révision n°01/2025 à hauteur de 15 k€	2 ^{ème} tranche des travaux à hauteur de 88 k€	X				
Aléas	Suppression de l'aléas par la révision n°01/2025		X				

SECTEUR : ESPACES PUBLICS																	
AP n°06 : LES OUVRAGES D'ART 2022-2025				Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%	
135	21	Les ouvrages d'art		150 000.00 €	15 000.00 €	- 6 369.08 €	158 630.92 €	150 000.00 €	85 634.98 €	72 995.94 €			- €	158 630.92 €	- €	- €	100%
	10%	Aléas		15 000.00 €	15 000.00 €		- €						- €	- €	- €	- €	-
Total de l'AP				165 000.00 €	- €	- 6 369.08 €	158 630.92 €	150 000.00 €	85 634.98 €	72 995.94 €	- €	- €	- €	158 630.92 €	- €	- €	100%
														158 630.92 €			

A.P.				C.P.				AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions			Descriptions				FAV	DEF	FAV	DEF
135	Annulation des crédits par la révision n°01/2025			Aucuns travaux de prévus				X			

SECTEUR : ADMINISTRATION GENERALE																	
AP n°07 : MATERIELS SERVICE TECHNIQUE 2022-2025				Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%	
67	2188	Achats de matériels div.		10 000.00 €			10 000.00 €	3 000.00 €	4 072.72 €	- €		5 927.28 €	- €	10 000.00 €	- €	- €	100%
	10%	Aléas		1 000.00 €		- 1 000.00 €	- €						- €	- €	- €	- €	-
Total de l'AP				11 000.00 €	- €	- 1 000.00 €	10 000.00 €	3 000.00 €	4 072.72 €	- €	- €	5 927.28 €	- €	10 000.00 €	- €	- €	100%
														10 000.00 €			

A.P.				C.P.				AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions			Descriptions				FAV	DEF	FAV	DEF
67				Achats de matériels divers à hauteur du solde des A.P.				X			
Aléas	Suppression de l'aléas par la révision n°01/2025							X			

SECTEUR : SPORTS ET LOISIRS															
AP n°08 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022-2025			Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%
130	2152	voiries (piste vélo)	5 000.00 €		- 458.00 €	4 542.00 €	4 992.00 €	4 542.00 €	- €			- €	4 542.00 €	- €	100%
142	2152	Signalisations		6 500.00 €		6 500.00 €		- €	3 485.16 €	- €	3 014.84 €	- €	6 500.00 €	- €	100%
	10%	Aléas	500.00 €	- 500.00 €		- €						- €	- €	- €	-
Total de l'AP			5 500.00 €	6 000.00 €	- 458.00 €	11 042.00 €	4 992.00 €	4 542.00 €	3 485.16 €	- €	3 014.84 €	- €	11 042.00 €	- €	100%
													11 042.00 €		

A.P		C.P.			AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions	Descriptions		FAV	DEF	FAV	DEF	
130	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus		X				
142		Panneaux de signalisation à hauteur de 3 K€ correspondant au solde des A.P.		X				

SECTEUR : MONTAGNE ET EAU															
AP n°09: ESTIVE 2022-2025			Montant Initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%
106	2135	Parc de contention	23 000.00 €		- 8 597.22 €	14 402.78 €		- €	14 402.78 €			- €	14 402.78 €	- €	100%
140		Refuge du Veïrat	20 000.00 €		- 20 000.00 €	- €		- €	- €			- €	- €	- €	-
	10.00%	Aléas	4 300.00 €		- 4 300.00 €	- €		- €	- €			- €	- €	- €	-
Total de l'AP			47 300.00 €	- €	- 32 897.22 €	14 402.78 €	- €	- €	14 402.78 €	- €	- €	- €	14 402.78 €	- €	100%
													14 402.78 €		

A.P		C.P.			AVIS COM PT		AVIS COM FIN	
Opérations	Observations / Révisions	Descriptions		FAV	DEF	FAV	DEF	
106	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus		X				
140	Annulation des crédits par la révision n°01/2025	Aucuns travaux de prévus		X				
Aléas	Suppression de l'aléas par la révision n°01/2025			X				

Synthèse 2020-2024

Les Autorisations de Programme (A.P.)

- L'enveloppe initiale des Autorisations de Programme (A.P.) s'élève à **1 621 400 €**.
- Les Révisions cumulées antérieures s'élèvent à **+ 121 510 €**, soit une enveloppe au 31/12/2024 à **1 742 910 €**.

Les Crédits de Paiement (C.P.)

- Le montant cumulé des crédits est de **907 824.01€** (avec RAR), soit **52.10%** de l'enveloppe des AP au 31/12/2024.

Orientations 2025

Les Autorisations de Programme

- Propose la révision n°01/2025 de **- 256 523.19 €**, soit une enveloppe budgétaire 2025 estimée à **1 486 386.81 €**, - **8%** par rapport à l'enveloppe initiale.

Les Crédits de Paiement

- La part de l'enveloppe des Crédits de Paiements en 2025 (y compris R.A.R. 2024) s'élève à **651 066.21 €**, soit **44%** de la totalité des C.P. programmé entre 2020 et 2025 d'un montant de **1 486 386.81 €**,

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET LES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

PLAN D'EQUIPEMENT PLURIANNUEL 2020-2025

Vo le délibération n°10/2020 du Conseil Municipal en date du 03/07/2020 portant sur le rapport général de la commission des finances, notamment en page 39. PPI 2020 à 2023
Vo le délibération n°02/2022 du Conseil Municipal en date du 09/03/2022 portant création des AP/CP dans le cadre du PEP 2020-2023

AP	CP	CPIB	NATURE	LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP)				LES CREDITS DE PAIEMENT (C.P)				Taux de réalisation			FINANCEMENT PREVISIONNEL								
				Montant initial	Révisions cumulées antérieures	Révision n°01	Total AP	Initial	CP antérieurs	Mandaté 2024	Report 2024	CP 2025	CP 2025	Solde	Global CP	Solde AP-CP	%	Subventions	FC TVA	Receffes diverses	Emprunt	Autofinancement	Montant
SECTEUR : AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT																							
AP n°01 : LOGEMENT COMMUNAL 2022-2025																							
107	2135		Travaux.Bat.Com	65 000,00 €	6 300,00 €	2 501,48 €	48 798,52 €	70 000,00 €	50 539,68 €	18 258,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	50,00%	14,45%			33,40%		48 798,52 €
107	2188		Autres	- €	1 410,00 €	422,4 €	1 402,76 €	- €	1 402,76 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	200,00 €	- €	- €	- €	1 175,18 €	1 402,76 €
141	2135		Bât. Presbytère	100 000,00 €	- €	29 620,68 €	70 379,32 €	- €	9 273,64 €	23 105,68 €	- €	- €	38 000,00 €	- €	- €	100%	48 000,00 €	11 545,02 €	- €	- €	- €	10 034,30 €	70 379,32 €
143	2135		Bât. Ecole	- €	6 500,00 €	29 620,68 €	29 620,68 €	- €	- €	- €	- €	- €	29 620,68 €	- €	- €	100%	- €	4 858,98 €	- €	- €	- €	24 761,70 €	29 620,68 €
106			Autres	4 500,00 €	- €	- €	4 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total de TAP				71 500,00 €	101 210,00 €	2 505,70 €	170 204,30 €	70 000,00 €	51 945,46 €	27 532,48 €	23 105,68 €	67 420,68 €	- €	- €	170 204,30 €	- €	100%	85 420,00 €	27 920,51 €	- €	- €	56 863,99 €	170 204,30 €
															50%	14,45%	0%	0%	33%				
SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																							
AP n°02 : EDIFICE CULTUEL 2022-2025																							
122	21611		Eglise 1ère tranche	440 000,00 €	44 000,00 €	4 112,14 €	479 887,84 €	440 000,00 €	188 127,12 €	242 363,01 €	49 397,73 €	- €	- €	- €	- €	100%	248 698,00 €	79 720,80 €	- €	- €	152 479,04 €	479 887,84 €	
122	21611		Eglise 2ème tranche	- €	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	- €	- €	- €	- €	120 000,00 €	- €	- €	- €	100%	70 000,00 €	19 684,80 €	- €	- €	29 515,20 €	120 000,00 €	
133	2152		Cimetière	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	144,04 €	- €	- €	835,94 €	1 000,00 €	
106			Autres	44 000,00 €	- €	- €	44 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				484 000,00 €	- €	114 887,84 €	400 887,84 €	440 000,00 €	188 127,12 €	242 363,01 €	49 397,73 €	121 000,00 €	- €	- €	400 887,84 €	- €	100%	319 488,00 €	99 549,64 €	- €	- €	182 830,22 €	400 887,84 €
															53%	16%	0%	0%	30%				
SECTEUR : CULTURE ET PATRIMOINE																							
AP n°03 : VALORISATION DU PATRIMOINE 2022-2025																							
123	2135		Centre équestre	65 000,00 €	- €	55 136,00 €	9 864,00 €	16 000,00 €	5 971,80 €	3 892,20 €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	1 618,09 €	- €	- €	8 245,91 €	9 864,00 €		
125	2135		Bâtiment de la Place	15 000,00 €	14 200,00 €	4 870,95 €	34 291,95 €	16 000,00 €	21 984,92 €	2 344,13 €	- €	- €	- €	- €	100%	7 293,00 €	3 990,34 €	6 272,91 €	- €	6 769,20 €	34 291,95 €		
144	2135		Bâtiment Mairie	8 000,00 €	100,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	16 000,00 €	- €	- €	5 500,00 €	- €	- €	- €	100%	- €	902,22 €	- €	- €	4 597,78 €	5 500,00 €		
106			Autres	8 000,00 €	100,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				88 000,00 €	14 300,00 €	62 606,95 €	39 476,00 €	16 000,00 €	27 956,72 €	6 236,33 €	- €	5 500,00 €	- €	- €	39 476,00 €	- €	100%	7 293,00 €	6 811,25 €	6 272,91 €	- €	19 612,89 €	39 476,00 €
															78%	16%	0%	0%	49%				
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																							
AP n°04 : VOIES COMMUNALES 2022-2025																							
136	2152		Rue du Carlit	40 000,00 €	- €	32 186,40 €	7 813,60 €	10 500,00 €	5 313,60 €	- €	- €	2 500,00 €	- €	- €	100%	- €	1 281,74 €	- €	- €	6 531,86 €	7 813,60 €		
139	2152		Traverse d'Envelly	5 000,00 €	- €	446,10 €	4 553,90 €	5 000,00 €	4 553,90 €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	747,02 €	- €	- €	3 806,88 €	4 553,90 €		
106			Autres	4 500,00 €	- €	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				49 500,00 €	- €	37 132,50 €	12 347,50 €	10 500,00 €	9 867,50 €	- €	- €	2 500,00 €	- €	- €	12 347,50 €	- €	100%	- €	2 028,76 €	- €	- €	10 338,74 €	12 347,50 €
															0%	16%	0%	0%	84%				
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																							
AP n°05 : AMELIORATION DE L'ESPACE 2022-2025																							
129	2152		Av. du Berlich (1ère tra)	500 000,00 €	- €	166 814,00 €	333 186,00 €	15 000,00 €	- €	48 186,00 €	- €	- €	200 000,00 €	- €	- €	100%	126 031,20 €	54 655,83 €	- €	- €	152 499,17 €	333 186,00 €	
138	2152		Place de la RN 20	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
137	2152		Place Léon Jean Gregory	121 000,00 €	- €	14 972,40 €	136 027,60 €	53 000,00 €	47 972,40 €	- €	- €	88 000,00 €	- €	- €	100%	50 295,00 €	22 344,91 €	- €	- €	63 372,49 €	136 027,60 €		
106			Autres	63 600,00 €	- €	63 600,00 €	63 600,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				699 600,00 €	- €	230 441,40 €	449 158,40 €	73 000,00 €	47 972,40 €	48 186,00 €	- €	372 000,00 €	- €	- €	449 158,40 €	- €	100%	176 326,00 €	76 960,76 €	- €	- €	215 871,66 €	449 158,40 €
															38%	16%	0%	0%	40%				
SECTEUR : ESPACES PUBLICS																							
AP n°06 : LES OUVRAGES D'ART 2022-2025																							
135	21		Les ouvrages d'art	150 000,00 €	15 000,00 €	6 349,08 €	158 430,92 €	150 000,00 €	85 634,98 €	72 995,94 €	- €	- €	- €	- €	100%	64 038,00 €	26 021,82 €	- €	- €	66 571,10 €	158 430,92 €		
106			Autres	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				165 000,00 €	- €	6 349,08 €	158 430,92 €	150 000,00 €	85 634,98 €	72 995,94 €	- €	- €	- €	- €	158 430,92 €	- €	100%	64 038,00 €	26 021,82 €	- €	- €	66 571,10 €	158 430,92 €
															42%	16%	0%	0%	42%				
SECTEUR : ADMINISTRATION GENERALE																							
AP n°07 : MATERIEL SERVICE TECHNIQUE 2022-2025																							
67	2188		Achats de matériels div.	10 000,00 €	- €	1 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	4 072,72 €	- €	- €	5 927,28 €	- €	- €	100%	- €	1 640,40 €	- €	- €	8 359,60 €	10 000,00 €		
106			Autres	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				11 000,00 €	- €	1 000,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €	4 072,72 €	- €	- €	5 927,28 €	- €	- €	10 000,00 €	- €	100%	- €	1 640,40 €	- €	- €	8 359,60 €	10 000,00 €
															0%	16%	0%	0%	84%				
SECTEUR : SPORTS ET LOISIRS																							
AP n°08 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022-2025																							
138	2152		Voies (1ère tra)	3 000,00 €	- €	458,00 €	4 458,00 €	4 992,00 €	4 542,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	745,00 €	- €	- €	3 796,99 €	4 458,00 €		
142	2152		Signalisations	6 500,00 €	- €	6 500,00 €	6 500,00 €	- €	- €	3 485,16 €	- €	3 014,84 €	- €	- €	100%	- €	1 066,26 €	- €	- €	5 433,74 €	6 500,00 €		
106			Autres	500,00 €	- €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				5 500,00 €	- €	458,00 €	11 042,00 €	4 992,00 €	4 542,00 €	3 485,16 €	- €	3 014,84 €	- €	- €	11 042,00 €	- €	100%	- €	1 811,33 €	- €	- €	9 230,67 €	11 042,00 €
															0%	16%	0%	0%	84%				
SECTEUR : MONTAGNE ET EAU																							
AP n°09 : ESTIVE 2022-2025																							
106	2135		Parc de contention	20 000,00 €	- €	8 397,22 €	14 402,78 €	- €	- €	14 402,78 €	- €	- €	- €	- €	100%	7 921,52 €	2 362,63 €	- €	- €	4 118,63 €	14 402,78 €		
140			Refuge du Vieux	20 000,00 €	- €	4 300,00 €	4 300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
106			Autres	4 300,00 €	- €	- €	4 300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Total de TAP				47 300,00 €	- €	32 897,22 €	14 402,78 €	- €	- €	14 402,78 €	- €	- €	- €	- €	14 402,78 €	- €	100%	7 921,52 €	2 362,63 €	- €	- €	4 118,63 €	14 402,78 €
															55%	16%	0%	0%	29%				
Total général des AP				1 421 400,00 €	121 510,00 €	256 323,19 €	1 486 366,81 €	747 492,00 €	420 118,90 €	415 201,70 €	72 503,41 €	578 526,80 €	- €	- €	1 486 366,81 €	- €	100%	642 489,52 €	243 826,69 €	6 272,91 €	- €	573 797,49 €	1 486 366,81 €
															44,37%	16,40%	0,42%	0%	39%				
Total des CP				135 013,19 €																			

4.3.2.3 Les emplois en dehors du P.E.P. de 2020 à 2025

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

- ✓ **AUGMENTATION de 100 %** au compte 2041412 « Subventions d'équipement versées – Communes – Communes membres du GFP – Bâtiments et installations » : **33 200 €**. *Frais liés à la participation à la Communauté des Communes "Pyrénées-Cerdagne" pour le projet du plateau traversant RD 618 entrée ANGOUSTRINE*

Chapitre 20 : 33 200 €, +100.00 %

*
* *

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- ✓ **AUGMENTATION de 100 %** sur les crédits au compte 2135. « Constructions – Installations générales, agencements, aménagements des constructions » : **6 500 €**. *Frais liés à divers travaux :*
 - Cordage Jeux : 5 300 €. (Devis Paysages Synthèse)
 - Nettoyage Monument aux Morts : 1 130 €.
- ✓ **AUGMENTATION de 100 %** sur les crédits au compte 2182. « Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport » : **71 000 €**. *Frais liés à divers travaux :*
 - Réactivation de l'opération n° 127 « Achat de véhicules techniques » : 71 000 € pour l'acquisition du tracteur.

Chapitre 21 : 77 500 €, + 100.00 %

Le montant total des dépenses du BP 2025, en section d'investissement s'établit à **1 249 647.73 €**, (avec RAR 2024).



4.4 Prospectives du Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2025

4.4.1 Intégration de nouveaux Projets dans le cadre d'une pluriannualité future.

La Commission des travaux et projets élargie au Conseil Municipal en date du 06 mars 2024 a donné un *avis favorable* à l'ensemble des projets initialement prévu au P.E.P. 2020-2025 mais également un *avis favorable* au lancement de la 2^{ème} tranche de travaux de l'Eglise portant sur la restauration des deux retables latéraux et de la poutre médiévale, la rénovation du bâtiment école comprenant le R.D.C. et l'appartement n°02 à l'étage, la rénovation énergétique de la salle polyvalente par l'installation de radiateurs en lieu et place du chauffage existant et l'implantation des nouveaux emplacements au cimetière. Ces dernières opérations non planifiées seront intégrées à compter de l'exercice 2025, dans le P.E.P. à la condition de ne pas dépasser le volume initial des Autorisations de Programme.

Concernant les autres opérations non réalisées sur l'exercice seront *de facto* annulées par la révision n°01/2025 au BP 2025. Une révision définitive sera opérée en fin d'exercice comptable.

Etat des lieux avant la Commission Travaux et Projets

Evaluation des projets d'investissement 2025				
Projets	Coût brut TTC	Subvention	FCTVA N+2	Autofin.
Aménagement du Belloch	283 149.55 €	126 031.00 €	46 447.85 €	110 670.70 €
% par rapport au Coût Brut		45%	16%	39%
Rue du Carlit	2 500.00 €	- €	410.10 €	2 089.90 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Place Léon Jean-Grégory - fin de la rue de la plantade	87 266.40 €	19 513.00 €	14 315.18 €	53 438.22 €
% par rapport au Coût Brut		22%	16%	61%
Bâtiment le Presbytère	10 000.00 €	- €	1 640.40 €	8 359.60 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Bâtiment l'Ecole	10 000.00 €	- €	1 640.40 €	8 359.60 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Sous-Total Projets dans le cadre du PEP 2020-2025	392 915.95 €	145 544.00 €	64 453.93 €	182 918.02 €
% par rapport au Coût Brut		37%	16%	47%
Plateau traversant RD618 (entrée Angoustrine)	65 341.56 €	21 454.00 €	10 718.63 €	33 168.93 €
% par rapport au Coût Brut		33%	16%	51%
2ème tranche EGLISE	118 000.00 €	70 800.00 €	19 356.72 €	27 843.28 €
% par rapport au Coût Brut		60%	16%	24%
Ecole (réfection des sols)	20 000.00 €	- €	3 280.80 €	16 719.20 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Décapage monument aux morts	1 500.00 €	- €	246.06 €	1 253.94 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Chauffage Salle Polyvalente Mairie	5 500.00 €	- €	902.22 €	4 597.78 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Implantation Cimetière	1 000.00 €	- €	164.04 €	835.96 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Remplacement Tracteur polyvalent	70 044.00 €	24 000.00 €	11 490.02 €	34 553.98 €
% par rapport au Coût Brut		34%	16%	49%
Sous-Total Projets hors PEP 2020-2025	281 385.56 €	116 254.00 €	46 158.49 €	118 973.07 €
% par rapport au Coût Brut		41%	16%	42%
Total général CP 2025	674 301.51 €	261 798.00 €	110 612.42 €	301 891.09 €
% par rapport au Coût Brut		39%	16%	45%
Moyenne % par rapport au Coût Brut		19%	16%	64%
% projets hors PEP/PEP 2020-2025	72%	80%	72%	65%
part des projets en PEP / Total général des projets	58%	56%	58%	61%
part des projets hors PEP / Total général des projets	42%	44%	42%	39%

Analyse interprétative

Le tableau, ci-dessus, présente un budget prévisionnel pour l'année 2025 avec la répartition des coûts, subventions, F.C.T.V.A. et l'autofinancement pour différents projets. On distingue deux catégories de projets : ceux inclus dans le Plan d'Engagement Pluriannuel (P.E.P.) 2020-2025 et ceux hors P.E.P.

1. Le traitement des données (constitution du tableau)

- Coût brut T.T.C. : Il s'agit du coût total estimé pour chaque projet, toutes taxes comprises.
- Subvention : Montant des aides financières accordées pour chaque projet.
- F.C.T.V.A. N+2 : Il s'agit du remboursement du fond de compensation de la T.V.A. effectué deux ans après l'engagement de la dépense.
- Autofinancement : Montant restant à la charge de la commune après déduction des subventions et du F.C.T.V.A.

Les critères d'évaluation

2. La répartition des financements :

- On remarque que la part des subventions varie considérablement d'un projet à l'autre. Certains projets bénéficieront de subventions importantes (par exemple, 60% pour la 2ème tranche de l'église), tandis que d'autres ne reçoivent aucune subvention.
- Le F.C.T.V.A. représente une source de financement non négligeable, couvrant systématiquement 16% du coût brut.
- L'autofinancement représente une part importante du financement, en particulier pour les projets P.E.P. (47%).

3. Les projets P.E.P. versus Projets hors P.E.P. :

- Les projets inclus dans le P.E.P. bénéficient globalement d'un taux de subvention moins élevé (37%) que les projets hors P.E.P. (41%).

- Les projets hors P.E.P. représentent 42% du total général des projets, mais 39% de l'autofinancement.
4. Les moyennes et pourcentages significatives :
- En moyenne, les subventions couvrent 19% du coût brut et l'autofinancement 64%.
 - Les projets hors P.E.P. représentent 42% du nombre total de projets, ce qui indique une diversification des investissements au-delà du cadre du P.E.P.
 - Les % de projets hors P.E.P./P.E.P., et les parts de projets en P.E.P./hors P.E.P. (72%), permettent de visualiser l'importance des projets hors P.E.P., dans le budget de la commune.
5. Focus des projets
- Le projet "Aménagement du Belloch" représente le coût le plus élevé et bénéficie d'une subvention importante.
 - Les projets "Bâtiment le Presbytère", "Bâtiment l'Ecole", "Ecole (réfection des sols)", "Décapage monument aux morts", "Chauffage Salle Polyvalente Mairie" et "Implantation Cimetière" ne reçoivent aucune subvention et sont financés à 84% par l'autofinancement.
 - Le remplacement du tracteur polyvalent a un coût important et un pourcentage d'autofinancement important.

Situation post Commission Travaux et Projets

Evaluation des projets d'investissement 2025				
Projets	Coût brut TTC	Subvention	FCTVA N+2	Autofin.
Aménagement du Belloch	285 000.00 €	126 031.00 €	46 751.40 €	112 217.60 €
% par rapport au Coût Brut		44%	16%	39%
2ème tranche EGLISE	120 000.00 €	70 800.00 €	19 684.80 €	29 515.20 €
% par rapport au Coût Brut		59%	16%	25%
Rue du Carlit	2 500.00 €	- €	410.10 €	2 089.90 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Place Léon Jean-Grégory - fin de la rue de la plantade	88 000.00 €	19 513.00 €	14 435.52 €	54 051.48 €
% par rapport au Coût Brut		22%	16%	61%
Bâtiment le Presbytère Apt R+1 et R+2	38 000.00 €	- €	6 233.52 €	31 766.48 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Bâtiment l'Ecole - Ecole + Appartement	29 620.68 €	- €	4 858.98 €	24 761.70 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Achats de matériels divers	5 927.28 €	- €	972.31 €	4 954.97 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Bâtiment Mairie - Chauffage Salle Polyvalente	5 500.00 €	- €	902.22 €	4 597.78 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Implantation Cimetière	1 000.00 €	- €	164.04 €	835.96 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Signalisations	3 014.84 €	- €	494.55 €	2 520.29 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Sous-Total Projets dans le cadre du PEP 2020-2025	578 562.80 €	216 344.00 €	94 907.44 €	267 311.36 €
% par rapport au Coût Brut		37%	16%	46%
Plateau traversant RD618 (entrée Angoustrine) (compte 204	33 200.00 €	- €	- €	33 200.00 €
% par rapport au Coût Brut		0%	0%	100%
Décapage monument aux morts	1 200.00 €	- €	196.85 €	1 003.15 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Remplacement Tracteur polyvalent	71 000.00 €	24 000.00 €	11 646.84 €	35 353.16 €
% par rapport au Coût Brut		34%	16%	50%
Autres travaux divers	5 300.00 €	- €	869.41 €	4 430.59 €
% par rapport au Coût Brut		0%	16%	84%
Sous-Total Projets hors PEP 2020-2025	110 700.00 €	24 000.00 €	12 713.10 €	73 986.90 €
% par rapport au Coût Brut		22%	11%	67%
Total général CP 2025	689 262.80 €	240 344.00 €	107 620.54 €	341 298.26 €
% par rapport au Coût Brut		35%	16%	50%
Moyenne % par rapport au Coût Brut		13%	16%	70%
% projets hors PEP/PEP 2020-2025	19%	11%	13%	28%
part des projets en PEP / Total général des projets	84%	90%	88%	78%
part des projets hors PEP / Total général des projets	16%	10%	12%	22%

4.4.2 Analyse interprétative

1. **Les projets majeurs et leur financement :**
 - **Aménagement du Belloch (285 000 €) :** *Projet phare de l'exercice avec une subvention significative (44%), mais nécessitant un autofinancement important (39%).*
 - **2ème Tranche EGLISE (120 000 €) :** *Subvention exceptionnellement élevée (59%), indiquant un financement spécifique provenant à 50% de la D.R.A.C.*
 - **Plateau Traversant RD618 (33 200 €) :** *Financé à 100% par autofinancement, imputation comptable spécifique au chapitre 204, avec amortissement obligatoire.*
2. **L'importance de l'autofinancement :**
 - **Moyenne d'autofinancement à 70% :** *il s'agit d'une capacité d'investissement basée sur les ressources propres de la commune.*
 - **Projets avec 84% d'autofinancement :** *(Rue du Carlit, Bâtiments, Achats divers, etc.) soulignent la nécessité d'une gestion budgétaire rigoureuse.*
3. **Les subventions et rappel du F.C.T.V.A. :**
 - **Taux de subvention variable (0% à 59%) :** *Nécessite une analyse des critères d'attribution et des sources de financement.*
 - **FCTVA constant à 16% :** *Source de financement stable et prévisible (en fonction de la P.L.F.)*
4. **La répartition P.E.P./Hors P.E.P. :**
 - **84% des projets dans le cadre du P.E.P. 2020-2025 :** *Indique une forte concentration des investissements dans le plan.*
 - **16% des projets hors P.E.P. :** *Nécessitent une attention particulière pour assurer leur financement.*
5. **Les projets divers et leur impact :**
 - **Achats de matériels divers et signalisations :** *Ajouts post commission travaux et projets, soulignant un besoin d'ouverture de crédits.*
 - **Remplacement Tracteur Polyvalent (71 000 €) :** *Investissement important avec une potentielle subvention de 34%.*

4.4.3 Prospective financière au 31 décembre 2025

1. **Emprunt de 250 k€ (contracté le 01/10/2022, taux 1,70 % sur 15 ans)**
 - **Choix :**
 - Utilisation totale de l'emprunt : Permet de couvrir une partie significative du besoin de financement des projets.
 - Utilisation partielle de l'emprunt : Permet de limiter l'endettement tout en bénéficiant de taux d'intérêt avantageux.
 - Non-utilisation de l'emprunt : Préserve la capacité d'endettement future de la commune, mais nécessite de trouver d'autres sources de financement.
 - **Sujet de réflexion :**
 - Impact de l'endettement sur les finances futures de la commune.
 - Comparaison du taux d'intérêt de l'emprunt avec les taux actuels du marché.
 - Évaluation des besoins de financement futurs de la commune.
2. **Fonds de roulement (niveau au 31/12/2024 : 400 k€)**
 - **Choix :**
 - Maintien du fonds de roulement à 400 k€ : Assure une marge de sécurité financière confortable.
 - Réduction du fonds de roulement (sans tirage d'emprunt) : Libère des ressources financières pour les projets, mais réduit la marge de sécurité.
 - **Sujet de réflexion :**

- Évaluation des risques financiers potentiels (dépenses imprévues, baisse des recettes).
- Impact de la réduction du fonds de roulement sur la capacité de la commune à faire face à ses obligations à court terme.
- Niveau de sécurité que les élus souhaitent avoir.

3. Trésorerie (niveau au 31/12/2024 : 573 k€)

- **Choix :**

- Maintien de la trésorerie à 573 k€ : Assure une liquidité maximale pour faire face aux dépenses immédiates.
- Réduction de la trésorerie (uniquement par l'utilisation du fonds de roulement) : Permet de financer les projets sans recourir à l'emprunt, mais réduit la liquidité.

- **Sujet de réflexion :**

- Évaluation des besoins de trésorerie futurs de la commune.
- Impact de la réduction de la trésorerie sur la capacité de la commune à saisir des opportunités d'investissement.
- Définition de la marge de sécurité de trésorerie que les élus souhaitent conserver.

Postulat :

- CAF brute : 93 000 € (moyenne sur 5 ans)
- Taxe aménagement : 10 000 € (évaluation moyenne basse sur 5 ans)
- FCTVA : 41 853 € (notification base 2023)
- Subventions : 487 000 € (évaluation en prenant en compte les R.A.R. 2024 + les subventions à demander sur 2025)
- Les dépenses d'équipement : 768 000 € (évaluation en prenant en compte les R.A.R. 2024 + les dépenses P.E.P. et hors P.E.P.)
- L'emprunt : 250 000 € contracté le 01/10/2022, au taux de 1,70 %, sur 15 ans.

1ère simulation : Sans emprunt

Le financement des investissements							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2020-2024
CAF Brute	62 014	69 555	84 172	137 776	111 452	93 000	92 993,78 €
- Annuité en capital de la dette	26 740	12 533	13 072	0	0	0	10 468,87 €
= CAF nette ou disponible	35 275	57 022	71 100	137 776	111 452	93 000	82 524,90 €
Taxe d'aménagement	7 959	29 702	25 043	10 180	11 333	10 000	16 843,63 €
+ FCTVA	0	15 735	7 250	31 024	22 684	41 853	15 338,50 €
+ Subventions d'investissements reçues	16 582	52 708	14 648	149 087	173 350	487 000	81 275,00 €
+ autres recettes réelles (hors 1068)	0	0	310	0	0	0	77,50 €
+ Produits des cessions	0	0	0	0	500	0	166,67 €
+ transfert de résultat	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
= Recettes d'inv. Hors emprunts	24 541	98 145	47 252	190 291	207 867	538 853	113 619,14 €
= Financement propre disponible	59 816	155 167	118 352	328 067	319 318	631 853	196 144,04 €
Financement propre disponible / Dépenses d'équipement (y.c.txv en régie)	42%	159%	69%	119%	75%	82%	0,93 €
- Dépenses d'équipement (y.c.txv en régie)	140 960	97 704	172 194	276 644	426 600	768 000	222 820,59 €
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	0	10 016	-104	0	10 077	0	3 997,55 €
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-550	450	-24 622	400	780	0	- 4 708,30 €
+ transfert de résultat	0	5 960	0	238	0	0	2 065,99 €
= Dépenses d'investissement hors emprunts	140 410	114 130	147 468	277 282	437 457	768 000	223 349,43 €
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	-136 147	- 34 142,79 €
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	0	0	0	- €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	-136 147	- 34 142,79 €

La situation bilantielle							
en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2020-2024
= financement propre disponible	59 816	155 167	118 352	328 067	319 318	631 853	196 144,04 €
- Dépenses d'équipement	140 960	97 704	172 194	276 644	426 600	768 000	222 820,59 €
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	-136 147	- 34 142,79 €
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	0	0	0	- €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	-136 147	- 34 142,79 €
Fonds de roulement net global au 31/12	489 552	543 410	465 050,51	517 111,48	400 532,68	264 385,68	483 131,35 €
- Besoin en fonds de roulement global	-16 036	110 795	-18 656	-80 381	-172 841	264 386	- 35 423,80 €
Prélèvement du fonds par le besoin	-3%	20%	-4%	-16%	-43%	100%	- 0,09 €
= Trésorerie nette	505 589	432 615	483 706	597 493	573 373		518 555,16 €

Dans cette première simulation, réalisée sans recours à l'emprunt et basée sur les fonds propres disponibles, nous constatons qu'en 2025, seuls 82 % des dépenses d'équipement peuvent être couverts. Le financement propre nécessaire entraîne une ponction de 136 k€ sur le Fonds de Roulement Net Global (F.R.N.G.). Par conséquent, le F.R.N.G. s'établirait à 264 k€, ce qui représente une diminution de - 34 % par rapport à 2024.

2^{ème} simulation : avec l'emprunt de 250 000 €

Le financement des investissements							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2020-2024
CAF Brute	62 014	69 555	84 172	137 776	111 452	93 000	92 993,78 €
- Annuité en capital de la dette	26 740	12 533	13 072	0	0	0	10 468,87 €
= CAF nette ou disponible	35 275	57 022	71 100	137 776	111 452	93 000	82 524,90 €
Taxe d'aménagement	7 959	29 702	25 043	10 180	11 333	10 000	16 843,63 €
+ FCTVA	0	15 735	7 250	31 024	22 684	41 853	15 338,50 €
+ Subventions d'investissements reçues	16 582	52 708	14 648	149 087	173 350	487 000	81 275,00 €
+ autres recettes réelles (hors 1068)	0	0	310	0	0	0	77,50 €
+ Produits des cessions	0	0	0	0	500	0	166,67 €
+ transfert de résultat	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
= Recettes d'inv. Hors emprunts	24 541	98 145	47 252	190 291	207 867	538 853	113 619,14 €
= Financement propre disponible	59 816	155 167	118 352	328 067	319 318	631 853	196 144,04 €
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement (y.c.tvx en régie)	42%	159%	69%	119%	75%	82%	0,93 €
- Dépenses d'équipement (y.c.tvx en régie)	140 960	97 704	172 194	276 644	426 600	768 000	222 820,59 €
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	0	10 016	-104	0	10 077	0	3 997,55 €
+/- Variation autres dettes et cautionnements	-550	450	-24 622	400	780	0	- 4 708,30 €
+ transfert de résultat	0	5 960	0	238	0	0	2 065,99 €
= Dépenses d'investissement hors emprunts	140 410	114 130	147 468	277 282	437 457	768 000	223 349,43 €
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	-136 147	- 34 142,79 €
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	0	0	250 000	- €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	113 853	- 34 142,79 €

La situation bilantielle							
en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2020-2024
= financement propre disponible	59 816	155 167	118 352	328 067	319 318	631 853	196 144,04 €
- Dépenses d'équipement	140 960	97 704	172 194	276 644	426 600	768 000	222 820,59 €
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	-136 147	- 34 142,79 €
Nouveaux emprunts de l'année	0	0	0	0	0	250 000	- €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du FRNG	-81 694	53 858	-78 359	52 061	-116 579	113 853	- 34 142,79 €
Fonds de roulement net global au 31/12	489 552	543 410	465 050,51	517 111,48	400 532,68	514 385,68	483 131,35 €
- Besoin en fonds de roulement global	-16 036	110 795	-18 656	-80 381	-172 841	514 386	- 35 423,80 €
Prélèvement du fonds par le besoin	-3%	20%	-4%	-16%	-43%	100%	0,09 €
= Trésorerie nette	505 589	432 615	483 706	597 493	573 373		518 555,16 €

L'emprunt de 250 k€ envisagé dans cette deuxième simulation porterait le F.R.N.G. à 514 k€, une hausse de 28 % par rapport à 2024. Cette augmentation permettrait de dégager plus de 110 k€ pour sécuriser la trésorerie et financer les investissements planifiés.

1.1 BP 2025 synthétisé

1.1.1 Section de Fonctionnement

MSF 2024	libellé	Four information				PREPARATION BUDGETAIRE 2025		Le poids des charges			
		BP 2024 + DM	Réalisé au 31/12/2024	%	BP 2025	Variation BP25/BP24	Observations	Réalisé 2024		BP 2025	
								Poids des D/Chap	Poids des D/DF	Poids des D/Chap	Poids des D/DF
4042	Achats de prestation de services	5 220.00 €	5 220.00	100.0%	3 480.00 €	-33.33%	Participation aux frais de scolarité des enfants du RPI Ilaour/Env.	3.23%	0.0106034	2.04%	0.27%
40411	Eau et assainissement	1 150.00 €	1 473.14	128.1%	880.00 €	-23.48%	Canso Eau	0.91%	0.28%	0.51%	0.07%
40412	Energie - Electricité	27 400.00 €	34 736.59	126.8%	24 300.00 €	-11.31%	Canso électricité	21.50%	6.71%	14.22%	1.91%
40621	Combustible	6 800.00 €	3 044.08	44.77%	6 100.00 €	-10.29%	Combustibles des logements	1.88%	0.59%	3.57%	0.48%
40622	Carburant	3 900.00 €	2 195.75	56.3%	2 200.00 €	-43.89%	Canso carburant des véhicules et appareils	1.36%	0.42%	1.29%	0.17%
40431	Fournitures entretien	1 130.00 €	942.75	83.4%	910.00 €	-15.04%	Canso produits et matériels d'entretien locaux	0.88%	0.18%	0.56%	0.08%
40432	F. de petit équipement	4 200.00 €	6 220.00	100.32%	4 300.00 €	2.10%	Matériels divers	3.85%	1.20%	3.70%	0.50%
40633	F. de voirie	750.00 €	845.28	112.7%	1 300.00 €	-13.33%	Espaces verts	0.52%	0.16%	0.38%	0.05%
40634	Vêtements de travail	600.00 €	440.53	73.4%	650.00 €	8.47%	Vêtements EPI pour agents techniques	0.27%	0.09%	0.38%	0.05%
4044	Fournitures administratives	2 200.00 €	2 188.72	99.4%	1 975.00 €	-12.50%	Fournitures administratives	1.35%	0.42%	1.13%	0.15%
4045	Livres, disquettes, cassettes	350.00 €	352.10	100.40%	350.00 €	0.00%	Bibliothèque	0.22%	0.07%	0.20%	0.03%
4048	Autres matières et fournitures	4 000.00 €	1 067.01	26.68%	4 000.00 €	0.00%	Utilisation pour travaux en régie	0.64%	0.21%	2.34%	0.31%
011	Contrats Prestat ^o de services	11 881.04 €	9 822.86	82.68%	14 800.00 €	24.57%	Centre de gestion + Chantier école + SACPA + vérificateur PI	6.08%	1.90%	8.64%	1.17%
013	Locations	13 900.00 €	13 046.56	93.8%	15 300.00 €	10.07%	Redevance RP + loyer EP/GEI/souv. Est/Photocopie/In	8.08%	2.52%	8.95%	1.20%
015221	Entretien de bâtiments	2 500.00 €	2 093.00	83.7%	2 500.00 €	0.00%	Entretien de bâtiments communs	1.30%	0.40%	1.46%	0.20%
015223	Entretien voies et réseaux	1 000.00 €	1 290.00	129.0%	1 300.00 €	30.00%	Epaveuse	0.80%	0.25%	0.74%	0.10%
015222	Réseaux	1 200.00 €	868.00	72.3%	900.00 €	-25.00%	Travaux divers	0.54%	0.17%	0.53%	0.07%
01524	Entretien et réparations sur bois et forêts	0.00 €	519.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!		0.32%	0.10%	0.00%	0.00%
01551	Entretien matériel roulant	4 000.00 €	2 147.49	53.6%	3 000.00 €	-25.00%	Entretien des véhicules et matériels divers	1.33%	0.41%	1.74%	0.24%
01558	Entretien autres biens mobiliers	1 000.00 €	325.22	32.5%	1 000.00 €	0.00%	Entretien autres que le parc immobilier	0.20%	0.06%	0.59%	0.08%
0156	Maintenance	14 545.34 €	14 419.99	99.0%	14 700.00 €	0.92%	CT/Magnus/DIGI copies/Fuech/Piano/OIS/AMS/ SJOCEC/ Inf	8.93%	2.78%	8.60%	1.14%
0161	Assurances multirisques	8 100.00 €	7 710.15	95.1%	8 010.00 €	5.36%	Contrat multirisque : edives et matériels	4.71%	1.49%	4.95%	0.75%
0168	Autres assurances	16 700.00 €	14 478.98	86.6%	16 000.00 €	-4.19%	Véhicules/statutaires	10.20%	3.21%	9.34%	1.24%
018	Divers	6 550.00 €	5 056.06	77.1%	7 100.00 €	8.40%	Vie com/indépendant/Gazette/Dalloz/registres/ Participations Formation agents/ Ecole Extra scolaire (sk. piscine, catalan...)	3.13%	0.98%	4.15%	0.54%
022	Rémunération intermédiaires et honoraires	4 450.00 €	2 354.03	52.8%	2 950.00 €	-34.54%	Indemnités de conseil du Percepteur/Honoraires divers (avocats, huissiers)	1.46%	0.45%	1.73%	0.23%
023	Annunces et insertions	7 700.00 €	7 437.91	96.6%	10 350.00 €	34.42%	AVIS de décès/DSP/MP/Gerbes cérémonies/14/07/ Gazette d'ur...	4.60%	1.44%	6.04%	0.81%
025	Déplac. Mission, réception	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Transfert au compte 623	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
026	Frais postaux et télécommunication	4 154.00 €	5 416.59	130.4%	4 000.00 €	-18.85%	Frais d'affranchissement/Frais de télécom orange	3.33%	1.05%	3.45%	0.45%
027	Services bancaires et assimilés	400.00 €	30.90	5.1%	400.00 €	0.00%	Frais bancaires	0.02%	0.01%	0.35%	0.05%
0281	Collations	1 900.00 €	2 069.62	108.9%	1 950.00 €	2.63%	ap de com AME/ASA/charte	1.28%	0.40%	1.14%	0.15%
0288	Autres services	200.00 €	0.00	0.0%	200.00 €	0.00%	Compétence - Social	0.00%	0.00%	0.12%	0.02%
035	Taxes foncières	12 950.00 €	11 747.00	91.0%	12 000.00 €	-4.98%	Taxes foncières	7.27%	2.27%	9.02%	0.94%
Chapitre 011 - Charges à caractère général								6%			
033	Collation CNG.Cg de la FPT	2 000.00 €	1 869.51	93.4%	1 350.00 €	-32.50%	CDG/Médecine prev./CNFT	0.88%	0.36%	0.78%	0.11%
0411	Rémunération principale (titulaires)	117 300.00 €	114 805.24	97.9%	96 000.00 €	-18.16%	Rémunération personnels titulaires	54.87%	22.54%	55.54%	7.54%
0413	Personnel non titulaire	12 400.00 €	9 504.01	76.6%	3 500.00 €	-71.77%	Rémunération personnels non titulaires	4.46%	1.84%	2.02%	0.28%
0414	Vacataire	0.00 €	0.00	0.0%	0.00 €	#DIV/0!		0.00%	0.00%		
0450	Collations à l'URSAF	88 089.20 €	83 203.69	94.4%	44 000.00 €	-50.06%	Collations URSAF/Collations CNRACL/RCANTEC/AlIACL/RAPP COS/ Frais médicaux pour agents/Mutuelle MNT pour agent statutaire	39.07%	16.07%	38.18%	5.20%
0470	Versement autres œuvres sociales	1 400.00 €	1 554.14	111.0%	3 100.00 €	93.75%		0.73%	0.30%	1.79%	0.24%
Chapitre 012 - Charges de personnels et frais ass.								-19%			
05021	Déficit des budgets annexes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Déficit du BA logements et zone agri: (épart ^o sur 3 ans 11K€)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0511	Indemnités élus	22 000.00 €	21 972.45	99.8%	22 800.00 €	3.64%	Indemnités Maire/Adjoint	20.05%	4.24%	22.15%	1.79%
05312	Frais de mission élus	100.00 €	0.00	0.0%	100.00 €	0.00%	Frais de mission des élus	0.00%	0.00%	0.10%	0.01%
05313	Collations retraite élus	4 900.00 €	4 872.08	99.4%	5 000.00 €	2.04%	Collations retraite des élus	4.45%	0.94%	4.84%	0.39%
05314	Co ^o sécurité sociale - part patronale	2 740.00 €	2 736.00	99.8%	2 800.00 €	2.19%	Cotisation sécurité sociale - part patronale des élus	2.50%	0.53%	2.72%	0.22%
053171	Compensat ^o pour formation	273.00 €	272.28	99.7%	280.00 €	2.56%	Compensation pour la formation des élus	0.25%	0.05%	0.27%	0.02%
0541	Créances admises en non valeur	21 200.00 €	21 186.83	99.9%	8 117.00 €	-61.71%	Admission en non valeurs	19.33%	4.09%	7.89%	0.64%
0542	Créances déstées	3 400.00 €	3 400.00	100.0%	728.00 €	-79.78%	Créances déstées	3.28%	0.70%	0.71%	0.04%
0553	Service d'incendie	12 347.00 €	12 346.04	99.9%	12 401.00 €	1.89%	Contribution du SDS 66	11.28%	2.39%	12.24%	0.99%
05548	Contribution organisme de regroup	45 700.00 €	39 796.09	87.0%	48 150.00 €	5.36%	Contribution aux EP ou CT	36.31%	7.49%	46.78%	3.79%
05738	Subvention autres organismes publics	100.00 €	100.00	100.0%	100.00 €	0.00%	Subvention Collège Cardama	0.09%	0.02%	0.10%	0.01%
05748	Autres organismes étal privé (associations)	2 700.00 €	2 700.00	100.0%	2 250.00 €	-16.67%	Subventions de fonctionnement	2.46%	0.52%	2.19%	0.18%
05888	Charges diverses de gestion courante	10.00 €	1.51	15.1%	10.00 €	0.00%	Régularisations PAS et autres	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%
Chapitre 05 - Autres charges de gestion courante								-6%			
7391112	Dégrèv. taxe d'ab log vacants	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	reversement intercommunal FPIC	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
7392221	Reversement FPIC	10 000.00 €	8 828.00	88.2%	10 000.00 €	0.00%	reversement intercommunal FPIC	100.00%	1.70%	100.00%	0.79%
Chapitre 014 - Affectations de produits											
06111	Intérêts reçus et rchéances	0.00 €	0.00	0.0%	3 300.00 €	#DIV/0!	Emprunts K 0 €	#DIV/0!	0.00%	100.00%	0.24%
0618	Charges intérêts des autres dettes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Intérêts lignes de trésorerie	#DIV/0!	0.00%	0.00%	0.00%
0688	Autres charges financières	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Frais de dossiers emprunts	#DIV/0!	0.00%	0.00%	0.00%
Chapitre 06 - Charges financières											
073	[titres annulés (exerc.cant)]	0.00 €	0.00	#DIV/0!	3 300.00 €	#DIV/0!		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0751	Valeur comptable immob. Cédées	0.00 €	2 022.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!		0.00%	0.39%	0.00%	0.00%
081-042	Dota ^o aux amort. Des immo. Incorp ou co.	7 800.00 €	7 690.84	98.4%	4 400.00 €	-15.38%	Dotations aux amortissements cpt 204 subv invest ^o	1.51%	1.49%	100.00%	0.52%
0768	Neutralisation des dépréciations et provisions	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	charges exceptionnelles	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
081-48	Dota ^o aux amort. Et provisions	7 800.00 €	9 714.84	124.5%	6 600.00 €	-15.38%		100.00%	2.94%	#DIV/0!	0.00%
Chapitre 08 - Dotations aux prov. Et dépréciations											
022	Dépenses imprévues fonct	15 200.00 €	15 200.00	100.0%	0.00 €	-100.00%	Provision budgétaire, ne doit pas dépasser 2% des DRF	100.00%	2.94%	#DIV/0!	0.00%
Moyenne								#DIV/0!	1.66%	#DIV/0!	0.60%
023	Virement à la section investis.	890 074.52 €	890 074.52	100.0%	803 482.47 €	-9.71%					
Virement à la section d'investissement		890 074.52 €	890 074.52	100.0%	803 482.47 €	-9.71%					
Total		1 434 164.52 €	517 839.73 €	36.1%	1 270 255.47 €	-11.43%					

M57 2023	libellé	BP 2024 + DM	Réalisé au 31/12/2024	%	BP 2025	Variation BP25/BP24	Observations
002	Excédent antérieur reporté Fonc	430 273.26 €		0.00	543 620.95 €	26.34%	Excédent cumulé de fonctionnement N-1
	Résultat de fonctionnement reporté	430 273.26 €	0.00	0.00	543 620.95 €	26.34%	
6419	Remboursement sur rémunérat° du pers.	0.00 €	1 118.22	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Remboursement sur rémunérations du personnel
6459	Rebtl sur charges de sécurité sociale	830.00 €	831.00	100.12	830.00 €	0.00%	Rbt charges FNC
	Chapitre 013 - Atténuations de charges	830.00 €	1 949.22	234.85	830.00 €	0.00%	
70311	Concessions dans les cimetières	0.00 €	3 026.15	#DIV/0!	1 372.00 €	#DIV/0!	Ventes de concessions funéraires
7032	location sur voie publique	770.00 €	865.79	112.44	864.00 €	12.47%	RODP
70388	Autres redevances et recettes diverses	400.00 €	440.00	110.00	0.00 €	-100.00%	Locations des salles -> transfert au compte 752 via Régie de Recettes
7044	Redev. Et droits des services à caract soc	0.00 €	1 950.00	#DIV/0!	1 950.00 €	#DIV/0!	Compte Régie Unique de Recettes - forfait scki
70488	Autres prestations de services	17 000.00 €	17 180.41	101.06	17 554.00 €	3.26%	redevance APC + prestation neige + ASA CI UR
70878	Rebt frais par des tiers	4 200.00 €	4 188.06	99.72	2 530.00 €	-39.76%	Charges gaz
7088	Autres prod.act. Annexes	0.00 €	310.00	#DIV/0!	310.00 €	#DIV/0!	Produits touristiques
	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine...	22 370.00 €	27 980.41	125.08	24 582.00 €	9.89%	
72-042	Production immobilisée	8 207.00 €	8 206.76	100.00	0.00 €	-100.00%	Travaux en régie (prévision par DM en fin d'exercice)
7761	Différences sur réalisation (.)	0.00 €	1 522.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Cession
77681-042	Neutralisation des amortissements	6 000.00 €	0.00	0.00	6 600.00 €	10.00%	Même montant que le cpte 681
791	Transfert charges gestion courante	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Dépenses liées à la COVID 19
	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre S	14 207.00 €	9 728.76	68.48	6 600.00 €	-53.54%	
73111	Contributions directes	287 743.00 €	288 543.00	100.28	294 365.00 €	2.30%	Prévisions des produits attendus des 3 taxes fiscales.
73118	Autres contributions directes	0.00 €	861.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Autres contributions supplémentaires
73141	Taxe sur la consommation finale d'élect.	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Transféré sur le compte 7328
73148	Autres impôts et taxes sur énergie	0.00 €	2 999.98	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Régul TICFE
73211	Attribution de compensation	50 350.00 €	50 350.50	100.00	50 350.00 €	0.00%	Attribution de compensation
732221	F.P.I.C.	9 247.00 €	8 285.00	89.60	8 285.00 €	-10.40%	FPIC
73223	Fond départ DMIO (<5000 h)	36 733.00 €	30 111.47	81.97	30 112.00 €	-18.02%	Compensation TP
7328	Autres fiscalités reversées	10 900.00 €	21 680.99	198.91	21 681.00 €	98.91%	TICFE
	Chapitre 73 - Impôts et taxes	394 973.00 €	402 831.54	101.99	404 793.00 €	2.49%	
74111	Dotation forfaitaire	26 933.00 €	26 933.00	100.00	23 809.00 €	-11.40%	Dotation forfaitaire
741121	Dotation solidarité rurale	11 509.00 €	11 509.00	100.00	13 811.00 €	20.00%	DSR préévaluation
742	Dotations aux élus locaux	4 815.00 €	4 815.00	100.00	4 819.00 €	0.08%	Dotation aux élus locaux
744	FCVA fonctionnement	849.00 €	849.14	100.02	350.00 €	-58.78%	FCVA Fonctionnement
74611	Dotation Générale de Décentralisation	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Participation Frais d'élection
74718	Participation ETAT (MAE) + aide au Gard.	5 439.00 €	5 725.80	105.27	4 085.00 €	-24.89%	MAEC + AC ESTIVE
7478	Participations - autres organismes	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Participation diade
74832	Etat compensat° CET (CVAE-CFE)	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
74833	Etat/compensation taxe foncière	27 650.00 €	27 650.00	100.00	28 139.00 €	1.77%	Etat N°1259 COM
74834	Etat - AH° du FDPF	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Fond Départemental de Péréauation de la Taxe Professionnelle
748374	biodiversité et aménités rurales	3 000.00 €	4 096.00	136.53	4 094.00 €	36.53%	Dotation biodiversité et aménités rurales
7484	Dotation de recensement	843.00 €	863.00	100.00	0.00 €	-100.00%	Dotation si recensement dans l'année
7488	Autres attributions et participations	500.00 €	5 550.00	1 110.00	0.00 €	-100.00%	Dotation biodiversité transfert au compte 748374
	Chapitre 74 - Dotations et participations	81 558.00 €	87 990.94	107.89	79 109.00 €	-3.00%	
752	Revenus des immeubles	69 400.00 €	71 998.68	103.74	68 670.00 €	-1.05%	10 apt loués + 1 DSP + 2 baux com + 2 garage + 1 bail rural
755	Dédits et pénalités	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Indemnités d'occupation Mme X
756	Libéralités reçues	0.00 €	500.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Participation diade
7573622	Etablissements et serv.rattachés à car. Ad	395 153.26 €	0.00	0.00	0.00 €	-100.00%	Excédent du Budget Annexe
75813	Redev. Fermies concessions	200.00 €	177.52	88.76	1 549.00 €	674.50%	Fermeage avec Mme NAVAUUX + GPUr
75821	Excédent du BA	0.00 €	0.00	#DIV/0!	139 934.52 €	#DIV/0!	Excédent du BA en prévision de clôture en fin d'exercice
75888	Autres prod. Divers de gestion courante	400.00 €	2 614.71	653.68	567.00 €	41.75%	Rembt des ASA (557€) et divers
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	465 153.26 €	75 290.91	16.19	210 720.52 €	-54.70%	
7621	produits financiers	0.00 €	4.59	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
7688	Autres produits financiers	0.00 €	0.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
	Chapitre 76 - Produits financiers	0.00 €	4.59	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
773	Mandats annulés ou atteints	0.00 €	124.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale
7751	Produits des cessions d'immob	0.00 €	500.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	Vente au BA des cessions
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0.00 €	624.00	#DIV/0!	0.00 €	#DIV/0!	
781	Reprise sur provision	24 800.00 €	24 786.85	99.95	0.00 €	-100.00%	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
	Chapitre 78 - Reprise sur amortissements, prov	24 800.00 €	24 786.85	99.95	0.00 €	-100.00%	
		1 434 164.52 €	631 187.42 €	44.01	1 270 255.47 €	-11.43%	
	Résultat		113 347.69 €		- €		

1.1.2 Section Investissement

Mairie d'UR

PROPOSITION BP 2025 - INVESTISSEMENT

OP/Compte		PROPOSITION BP 2025 - INVESTISSEMENT																
Chap/Op	M57	Libellé Opération	DEPENSES							RECETTES								
			INFORMATIONS			PREPARATION BUDGETAIRE 2025				INFORMATIONS			PREPARATION BUDGETAIRE 2025					
			BP 2024+ DM	Réalisé au 31/12/2024	%	RàR 2024	BP 2025	BP 2025/2024	CUMUL	BP 2024+ DM	Réalisé au 31/12/2024	%	RàR 2024	BP 2025	BP 2025/2024	CUMUL		
16	1641	Emprunts	8 100 €	0,00 €	0%		12 500,00 €		12 500 €	1641	250 000 €	- €	0%	250 000,00 €	0%	250 000 €		
16	165	Dépôts et cautionnement	700 €	0,00 €	0%		1 200,00 €	71,43%	1 200 €	165	780 €	780,00 €	100%	400,00 €	-49%	400 €		
10	10222	FCTVA (cpté 10222)							0 €	10222	22 716 €	22 683,52 €	100%	41 853,00 €	84%	41 853 €		
10	10226	Taxe d'Aménagement			#DIV/0!				0 €	10226	14 384 €	11 333,48 €	79%	10 000,00 €	-30%	10 000 €		
10	1068	Affectation en réserve (art 1068)							0 €	1068	172 159 €	172 158,99 €	100%	- €	-100%	0 €		
040	192	+/- valeurs sur cessions d'immob.		1 522,00 €	#DIV/0!				0 €							0 €		
040	198	Neutralisation des amortissements	6 000 €		0%		6 600,00 €	10,00%	6 600 €				#DIV/0!			0 €		
040	2135	Travaux en régie	8 207 €	8 206,76 €	100%				-100%	0 €			#DIV/0!			0 €		
041	2138	Opérations patrimoniales	46 390 €	46 389,78 €	100%				-100%	0 €	238	46 390 €	46 389,78 €	100%			0 €	
040		Amortissements gp1 collect								0 €	2804182-040	6 000 €	5 903,56 €	98%	6 600,00 €	10,00%	6 600 €	
040		Charges liées à la COVID 19								0 €	4815-040	1 800 €	1 787,28 €	99%	- €	-100%	0 €	
001		Déficit reporté (D001)/(R001)	110 720 €				158 900,47 €	43,52%	158 900 €						#DIV/0!	0 €		
		Virement section fonctionnement								0 €	021	890 075 €		0%	803 682,47 €	-10%	803 682 €	
CREDITS DE PAIEMENT / OPERATIONS																		
204	204182	Groupement des collectivités	12 996 €	10 076,54 €	78%	2 885,58 €			-100%	2 886 €	204181			#DIV/0!		#DIV/0!	0 €	
204	2041412	Subv.com. GFP - Bâtiments et ins					33 200,00 €		#DIV/0!	33 200 €	204182					#DIV/0!	0 €	
21	2135	Immo corporelles	2 394 €		0%	2 394,00 €	6 500,00 €		172%	8 894 €						#DIV/0!	0 €	
21	2152	Installations, matériel	3 200 €	3 192,00 €	100%				-100%	0 €						#DIV/0!	0 €	
127	2182	Matériels de transport	3 200 €	3 192,00 €	100%		71 000,00 €		2119%	71 000 €						#DIV/0!	0 €	
21	2188	Autres immobilisations corporelles							#DIV/0!	0 €	2188	- €	2 022,00 €	#DIV/0!		#DIV/0!	0 €	
67	2188	Achat matériel divers	3 000 €	0,00 €	0%		5 927,28 €		98%	5 927 €						#DIV/0!	0 €	
106	2135	Estive	14 500 €	14 402,78 €	99%				-100%	0 €						#DIV/0!	0 €	
107	2135	Travaux bâtiments communaux	20 756 €	18 258,84 €	88%				-100%	0 €	1321	3 662 €	3 662,00 €	100%		-100%	0 €	
120	2135	Création bistrot de pays	7 215 €	2 344,13 €	32%				-100%	0 €						#DIV/0!	0 €	
	21611	Eglise	291 901 €	242 363,01 €	83%	49 397,73 €	120 000,00 €		-59%	169 398 €	1321	2 800 €	2 800,00 €	100%	8 800 €	-100%	8 800 €	
122									#DIV/0!	0 €	1323	29 079 €	18 126,00 €	62%	10 953 €	-100%	10 953 €	
									#DIV/0!	0 €	13248	146 639 €	72 361,20 €	49%	74 277 €	-100%	74 277 €	
123	2135	Centre équestre	4 000 €	3 892,20 €	97%				-100%	0 €						#DIV/0!	0 €	
129	2152	Agt du Belloch	249 144 €	48 186,00 €	19%		285 000,00 €		14%	285 000 €	1321	78 000 €	23 400,00 €	30%	54 600 €	-100%	54 600 €	
									#DIV/0!	0 €	1323	28 200 €	18 330,00 €	65%	9 870 €	-100%	9 870 €	
130	2152	Voie communale							#DIV/0!	0 €	13241	19 831 €	- €	0%	19 831 €	-100%	19 831 €	
133	2152	Cimetière					1 000,00 €		#DIV/0!	1 000 €						#DIV/0!	0 €	
135	2135	Les ouvrages d'art	3 935 €	3 744,30 €	95%				-100%	0 €	13248	34 670 €	34 670,30 €	100%			-100%	0 €
	2152	Les ouvrages d'art	69 252 €	69 251,64 €	100%				-100%	0 €						#DIV/0!	0 €	
136	2152	Rue du Carif					2 500,00 €		#DIV/0!	2 500 €						#DIV/0!	0 €	
137	2152	Place Léon Jean Grégory					88 000,00 €		#DIV/0!	88 000 €	1321	18 184 €		0%	18 184 €	-100%	18 184 €	
									#DIV/0!	0 €	1323	1 329 €		0%	1 329 €	-100%	1 329 €	
141	2135	Bâtiment Le Presbytère	72 500 €	9 273,64 €	13%	23 105,68 €	38 000,00 €		-48%	61 106 €	1323		28 800 €		#DIV/0!	28 800 €		
									#DIV/0!	0 €	13461		20 000 €				20 000 €	
142	2152	Signalisations	6 458 €	3 485,16 €	54%		3 014,84 €		-53%	3 015 €						#DIV/0!	0 €	
143	2135	Bâtiment Ecole					29 620,68 €		#DIV/0!	29 621 €						#DIV/0!	0 €	
144	2135	Bâtiment Mairie					5 500,00 €		#DIV/0!	5 500 €						#DIV/0!	0 €	
	276348	Créances sur BA	254 229 €	0,00 €	0%				-100%	0 €						#DIV/0!	0 €	
	2151-041	Transfert patrimonial BA					303 401,47 €		#DIV/0!	303 401 €	13248-041					#DIV/0!	303 401 €	
TOTAL GENERAL €			1 198 795,76 €	487 780,78 €	41%	77 782,99 €	1 171 864,74 €			1 249 647,73 €		1 767 197,38 €	436 408,11 €	24,69%	246 644,37 €	1 415 936,94 €	1 662 581,31 €	

2. Le Budget annexe : Le lotissement communal « Le Plandails »

2.1 Section de Fonctionnement

2.1.1 Dépenses

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général » :**

- ✓ **AUGMENTATION de +100 %** des crédits au compte 605 « Achats de matériel, équipement et travaux » : **10 100.00 €**. Ces dépenses correspondent au confortement du réseau basse pression des eaux d'irrigation.
- ✓ **AUGMENTATION de +100 %** des crédits au compte 6045 « Achats d'études, prestations de services - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) » : **550.00 €**. Ces dépenses correspondent au confortement du réseau basse pression des eaux d'irrigation – Maîtrise d'œuvre Communauté des Communes "Pyrénées-Cerdagne".

Chapitre 011 : 10 650.00 €, + 100.00 %

*
* *

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :**

- ✓ **AUGMENTATION de +100 %** sur les crédits au compte 65822 « reversement excédent des BA à caractère administratif au BP » : **139 934.52 €**.

Chapitre 65 : 139 934.52 €, + 100.00 %

*
* *

- **Chapitre 66 « Charges financières » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 6688 « Autres charges financières » : **0.00 €**.

Chapitre 66 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » :** Opérations de stocks

- ✓ **AUGMENTATION de 7 %** sur les crédits au compte 7133 « Variation des stocks – Variation des en-cours de production des biens » : **298 598.81 €**. Il s'agit de l'annulation du stock.

Chapitre 042 : 298 598.81 €, -57.00 %

*
* *

• **Chapitre 023 « Virement à l'investissement » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** compte 023 « Virement à la section d'investissement » : **0.00 €**. Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 0.00 €, 0.00 %

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 449 183.33 €

*
* *

Les écritures d'ajustement pour clôturer le budget lotissement interviendront en fin d'exercice comptable.

*
* *

2.1.2 Recettes

• **Chapitre 70 « Produits des services » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 7015 « Ventes de produits finis - Ventes de terrains aménagés » : **0.00 €**.

Chapitre 70 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

• **Chapitre 75 « Autres Produits de gestion courante » :**

- **AUGMENTATION de +100 %** sur les crédits au compte 75738 « Subventions – Subventions de fonctionnement des organismes publics -autres » : **9 000.00 €**. Il s'agit des subventions concernant le confortement du réseau basse pression d'irrigation de l'AERM et du Département.

Chapitre 75 : 9 000.00 €, + 100 %

*
* *

• **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » :** Opérations de stocks

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 7133 « Variation des stocks – Variation des en-cours de production des biens » : **0.00 €**.
- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 71355 « Variation des stocks de produits – Variation des stocks de terrains aménagés » : **0.00 €**.

Chapitre 042 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

• **Chapitre 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » :**

- ✓ **AUGMENTATION de +12.00 %** sur les crédits au compte R002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : **440 183.33 €**.

Chapitre 002 : 440 183.33 €, 12.00 %

*
* *

TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 449 183.33 €

*
* *

2.2 Section d'Investissement

2.2.1 Dépenses

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » :**
 - ✓ **DIMINUTION de -2.00 %** des crédits au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **298 598.81 €**. *Charges liées au besoin de financement de la section d'investissement en 2024.*

Chapitre 001 : 298 598.81 €, - 2.00 %

*
* *

- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :**
 - ✓ **AUCUN CREDIT PREVU** au compte 2111 « Terrains nus » : **0.00 €**.

Chapitre 21 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » :** Opérations de stocks
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 3351 « En-cours de production des biens – Travaux en cours - Terrains » : **0.00 €**.
 - ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 3555 « Stocks de produits – Produits finis – Terrains aménagés » : **0.00 €**.

Chapitre 040 : 0.00 €, 0.00 %

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 298 598.81 €

*
* *

2.2.2 Recettes

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **0.00 €**.

Chapitre 001 : 0.00 €, 0.00 %

- **Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **0.00 €**. *Les réserves inscrites sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement. Dans le cas de ce budget, l'exécution budgétaire en début d'exercice N+1, dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice N. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2023.*

Chapitre 10 : 0.00 €, 0.00 %

- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 168748 « Autres emprunts et dettes assimilées – Autres dettes – Communes – Autres communes » : **0.00 €**.
Il s'agit de la contrepartie du compte 276348

Chapitre 16 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 021 « Virement à la section de fonctionnement » :**

- ✓ **AUCUN CREDIT** au compte 021 « Virement à la section de fonctionnement » : **0.00 €**.
Il s'agit du résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

Chapitre 021 : 0.00 €, 0.00 %

*
* *

- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert de section entre sections » :** Opérations de stocks

- ✓ **AUCUN CREDIT** des crédits au compte 3351 « En-cours de production des biens – Travaux en cours - Terrains » : **0.00 €**.
- ✓ **DIMINUTION de – 27.00 %** sur les crédits au compte 3555 « Stocks de produits – Produits finis – Terrains aménagés » : **298 598.81 €**.

Chapitre 040 : 298 598.81 €, - 57.00 %

TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 298 598.81 €

PROPOSITION - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Article (M14)	Article (M57)	libellé	Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2025		
			BP 2024	Réalisé au 31/12/2024	%	BP 2025	BP2024/ BP2025	Observations
6015	6015	Terrains à aménager	5 000.00 €	4 350.00 €	87.00	- €	-100%	
	6045	Etudes, PS			#DIV/0!	550.00 €	#DIV/0!	MO
	605	Travaux			#DIV/0!	10 100.00 €	#DIV/0!	Travaux confortement réseau Eau d'irrigation
627	627	Services bancaires			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	Commission bancaires
	011 - Charges à caractère général		5 000.00 €	4 350.00 €	87.00	10 650.00 €	113%	
65888	6558	Autres		- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	Centimes de TVA
	65822	Revers. Excédent des BA		- €	#DIV/0!	139 934.52 €	#DIV/0!	Reversement au Budget principal -> BP 75821
	65 - Autres charges de gestions courantes		- €	- €	#DIV/0!	139 934.52 €		
66111	66111	Autres charges financières			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
6688	6688	Autres charges financières			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
	66 - Charges financières		- €	- €	#DIV/0!	- €		
681	681	Provisions	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
	68 - Dotat° aux amortissements et provisions		- €	- €	#DIV/0!	- €		
7133	7133	Variation des en-cours de prod.	280 065.70 €	280 065.70 €	100.00	298 598.81 €	7%	Annulation stock initial en-cours prod
71355	71355	Variations de stocks terrains	406 417.06 €	382 949.19 €	94.23	- €	-100%	Annulation stock initial
	042 - opération d'ordre		686 482.76 €	663 014.89 €	96.58	298 598.81 €	-57%	
023	023	Virement à la section investis.			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	Equilibre de la section
	023 - Virement à la section d'investissement		- €	- €	#DIV/0!	- €		
002	002	Déficit de fonctionnement	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	Déficit de fonctionnement
	002 - Déficit de fonctionnement		- €	- €	#DIV/0!	- €		
	Total Dépenses		691 482.76 €	667 364.89 €	96.51	449 183.33 €		
PROPOSITION - RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Article (M14)	Article (M57)	libellé	Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2025		
			BP 2024	Réalisé au 31/12/2024	%	BP 2025	BP2024/ BP2025	Observations
002	002	Excédent de fonctionnement	393 139.68 €		0.00	440 183.33 €	12%	
	002 - Excédent de fonctionnement		393 139.68 €	- €	0.00	440 183.33 €		
7015	7015	Vente de terrains aménagés	58 697.50 €	58 697.50 €	100.00	- €	-100%	Vente du lot 14
	70 - Produits des services		58 697.50 €	58 697.50 €	100.00	- €		
7488		Autres			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
	74 - Dotat° et participat°		- €	- €	#DIV/0!	- €		
71354	7133	Variation des en-cours de prod.	280 065.70 €		0.00	- €	-100%	Variation des en-cours de production
71355	71355	Variations de stocks terrains	375 645.34 €	655 711.04 €	174.56	- €	-100%	Intégration du stock final des travaux
	042 Opérations d'ordre		655 711.04 €	655 711.04 €	100.00	- €		
7552		Déficit du BA par le BP			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
7588	75738	Autres subventions	- €		#DIV/0!	9 000.00 €	#DIV/0!	Autres subventions
	75 - Produits de gestion courante		- €	- €	#DIV/0!	9 000.00 €		
7788		Produits exceptionnels divers			#DIV/0!	- €	#DIV/0!	Reprise de la provision pour risque content.
	77 - Charges exceptionnelles		- €	- €	#DIV/0!	- €		
	Total Recettes		1 107 548.22 €	714 408.54 €	64.50	449 183.33 €		
			416 065.46 €					
		Résultat		47 043.65 €		- €		

PROPOSITION - DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
			Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2025		
Article (M14)	Article (M57)	libellé	BP 2024	Réalisé au 31/12/2024	%	BP 2025	BP2024/ BP2025	Observations
001	001	Résultat investissement N-1	305 902.66 €		0.00	298 598.81 €	-2%	Résultat d'investissement N-1
001 - Résultat invest. Reporté			305 902.66 €	- €	0.00	298 598.81 €		
1068	1068	Déficit d'investissement			#DIV/0!		#DIV/0!	Déficit constaté
10 - Dotations, fonds divers et réserves			- €	- €	#DIV/0!	- €		
1641		Dettes		- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	Capital emprunts
16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	- €	#DIV/0!	- €		
2111	2111	Terrains nus	- €	- €	#DIV/0!		#DIV/0!	Equilibre de la section
21 Immobilisations corporelles			- €	- €	#DIV/0!	- €		
3351	3351	Terrains	280 065.70 €		0.00		-100%	Terrains
3555	3555	Terrains aménagés	375 645.34 €	655 711.04 €	174.56		-100%	Intégration du stock final des travaux
040 - opérations d'ordre			655 711.04 €	655 711.04 €	100.00	- €		
Total Dépenses			961 613.70 €	655 711.04 €	68.19	298 598.81 €		
PROPOSITION - RECETTES D'INVESTISSEMENT								
			Pour information			PREPARATION BUDGETAIRE 2025		
Article (M14)	Article (M57)	libellé	BP 2024	Réalisé au 31/12/2024	%	BP 2025	BP2024/ BP2025	Observations
001	001	Excédent d'investissement			#DIV/0!		#DIV/0!	Excédent constaté
001- Solde d'exécution reporté			- €	- €	#DIV/0!	- €		
1068		Excédents de fonct. Capitalisés			#DIV/0!		#DIV/0!	Equilibre de la section
10 Dotations, fond divers, réserves			- €	- €	#DIV/0!	- €		
168748	168748	Autres dettes	275 130.94 €	- €	0.00		-100%	Autres dettes
16 - Emprunts et dettes assimilées			275 130.94 €	- €	0.00	- €		
	3351	Terrains	280 065.70 €	280 065.70 €	100.00		-100%	Annulation stock initial de terrains en cours
3555	3555	Terrains aménagés	406 417.06 €	382 949.19 €	94.23	298 598.81 €	-27%	Annulation stock initial de lots achevés
040 - opérations d'ordre			686 482.76 €	663 014.89 €	96.58	298 598.81 €	-57%	
021	021	Virement à la section de fonct.				- €	#DIV/0!	Equilibre de la section
021 - Virement à la section de fonctionnement			- €	- €		- €		
Total Recettes			961 613.70 €	663 014.89 €	68.95	298 598.81 €		
			- €					
Résultat				7 303.85 €		- €		

TRAVAUX DE LA COMMISSION

3. Examen de la Commission

Au cours d'une réunion tenue le 26 mars 2025, sous la présidence de M. Francis GANTOU, étaient présents : Madame Sylvie GARRETTE, Messieurs Joseph MARTY et Jordi GARCIA. La commission a procédé à l'analyse du rapport jusqu'à la page 39.

Monsieur Stéphane ROS était excusé.

La Commission a émis les observations globales suivantes :

Sur les orientations budgétaires :

Budget Primitif 2025 / Section de Fonctionnement / Recettes

- Chapitre 013 : Aucune observation.
- Chapitre 70 : Aucune observation.
- Chapitre 73 : Avis favorable à l'unanimité concernant la [recommandation n°01](#), qui prévoit une augmentation du taux T.H.R.S. de 0.738, passant ainsi de 10.09% à 10.83%, tout en maintenant les autres taux : T.F.P.B. à 33.81% et T.F.P.N.B. à 52.50%.
- Chapitre 74 : La D.G.F., la dotation aux élus locaux et la dotation biodiversité et aménités rurales n'ont pas encore été notifiées à la Commune.
- Chapitre 75 : La commission attire l'attention sur la perte financière liée aux logements non loués du parc locatif communal (estimée à 3,5 logements vacants en 2025). Elle constate également une prévision à la baisse de ce chapitre de -55% par rapport à 2024, augmentée par la réduction des financements due à l'estive communale.
- Chapitres 76, 77, 78 et 042 : Aucune observation.
- Chapitre 002 : Constat d'un résultat cumulé en hausse de +3%.

Budget Primitif 2025 / Section de Fonctionnement / Dépenses

- Chapitre 011 :
 - Avis favorable à l'unanimité concernant la [recommandation n°02](#), qui préconise d'utiliser l'année 2023 comme le début de la période de référence pour les A.E./C.P., plutôt que 2020, afin d'harmoniser les données du tableau avec les annexes budgétaires du B.P. et du C.F.U. Une révision des A.E. de **-202 499,58 €** et l'ouverture des C.P. de **81 422,95 €** sont budgétées sur 2025.
 - Le taux d'inflation retenu sera de **1.8%** pour l'ensemble des charges à caractère général et de **2.2%** pour l'énergie.
 - Compte 60612 : Avis favorable à l'unanimité concernant la [recommandation n°03](#), qui propose des économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux. La commission demande à Monsieur le Maire de fournir un détail des consommations pour les bâtiments suivants : la Mairie (ancien local de la Poste) et la salle des Haras.



Au cours d'une réunion tenue le 27 mars 2025, sous la présidence de M. Francis GANTOU, étaient présents : Madame Sylvie GARRETTE, Messieurs Joseph MARTY et Jordi GARCIA. La commission a procédé à l'analyse du rapport à partir de la page 40.

Monsieur Stéphane ROS était excusé.

La Commission a émis les observations globales suivantes :

→ Chapitre 011 :

- Compte 6156 : Avis favorable à l'unanimité concernant la [recommandation n°04](#) qui propose une renégociation des contrats avec la société DIGIT pour la maintenance du matériel et logiciel.
- Comptes 6161 et 6168 : Avis favorable à l'unanimité concernant la [recommandation n°05](#) qui propose de lancer un marché public pour les assurances et de passer par un courtier ou un professionnel afin d'analyser l'ensemble des risques assurantiels et d'établir un D.C.E. cohérent et conforme aux attentes de la collectivité.
- Compte 623 : Monsieur le Maire a chargé Madame Sylvie GARRETTE de rechercher des sponsors afin de financer la conception des plans de la Commune. Cette opération sera financée grâce aux encarts publicitaires.

→ Chapitre 012 :

- Compte 6411 : Avis favorable à l'unanimité pour la revalorisation du régime indemnitaire d'un agent (SG). En 2024, deux agents étaient concernés par cette révision.
- Compte 6414 : Avis favorable à l'unanimité pour fixer le volume horaire du vacataire à 303,34 heures.

→ Chapitre 65 :

- Comptes 6541 et 6542 : Avis favorable à l'unanimité concernant les admissions en non-valeur pour un montant de 8 843,85 €.
- Comptes 65738 et 65748 : Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une enveloppe globale de 2 350 €. La commission a exprimé le souhait d'exclure les associations n'ayant pas déposé de dossier et de vérifier la complétude des dossiers déposés. La liste des bénéficiaires est publiée en page 50 du présent rapport.

→ Chapitres 66, 67, 68 : Aucune observation.

→ Chapitre 014 : Prévision identique à celle de 2024. La Communauté des Communes "Pyrénées-Cerdagne" délibérera prochainement sur le F.P.I.C.

→ Chapitre 042 : Aucune observation.

→ Chapitre 023 : Avis favorable à l'unanimité pour ajuster l'équilibre du budget primitif après la notification des dotations de l'État.

Budget Primitif 2025/Section d'Investissement/Recettes :

→ Chapitre 10, 13 : Aucune observation.

→ Chapitre 16 : Avis favorable à l'unanimité pour le tirage intégral de l'emprunt de 250 000 €.

→ Chapitre 040 : : Aucune observation.

→ Chapitre 021 : Avis favorable à l'unanimité pour ajuster l'équilibre du budget primitif après la notification des dotations de l'État.

Budget Primitif 2025/Section d'Investissement/Dépenses :

→ Chapitres 001, 040, 27 : Aucune observation.

→ Chapitre 16 : Remboursement du capital de l'emprunt de 250 000 € sur 3 trimestres.

→ Sur le Plan d'Équipement Pluriannuel de 2020 à 2025 : Avis favorable à l'unanimité pour réviser les autorisations de programme à hauteur de – 256 523,19 € et les crédits de paiement à 578 562,80 €.

• Sur l'AP n°09 :

- Opération n°106 : Il est demandé de vérifier l'année de la première tranche du parc de contention, car elle n'apparaît pas sur le Plan d'Équipement Pluriannuel (P.E.P.).

- Hors P.E.P.
- Chapitre 20 : Avis favorable à l'unanimité pour l'autofinancement du plateau traversant.
- Chapitre 21 : Avis favorable à l'unanimité pour le remplacement des cordages de jeux et le nettoyage du monument aux morts. Concernant l'acquisition d'un engin polyvalent, la Commission demande de maintenir la proposition de crédits ouverts et d'élargir la consultation à d'autres options.

Budget Primitif 2025/Prospective financière au 31/12/2025

La Commission a émis un avis favorable pour retenir la simulation n°02, consistant à tirer la totalité de l'emprunt de 250 000 €, ce qui permettra de maintenir à la fois un fonds de roulement élevé et une trésorerie plus que convenable.

Budget Primitif 2025 du Budget Annexe :

La Commission a émis un avis favorable pour réaliser les derniers travaux sur le lotissement et clôturer ce budget à la fin de l'exercice 2025.



La Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le rapport provisoire de la Commission des finances en prenant en compte des observations de la Commission des Finances



Mises à jour :

Objets	Origine	Date
Validation des CFU définitifs	Maire et SGC de Prades	16/04/2025
Validation du Rapport Provisoire	Conseil Municipal	15/04/2025
3 ^{ème} lecture	Maire	03/04/2024
Equilibre budgétaire	LC	02/04/2024
2 ^{ème} lecture	Secrétariat	01/04/2024
Communication D.G.F.	Site DGCL	31/03/2025
Ajustement selon les avis de la Commission des Finances	LC	28/03/2025
Orientations et avis de la Commission des finances	Elus	27/03/2025
Ajustement selon les avis de la Commission des Finances	LC	26/03/2025
Orientations et avis de la Commission des finances	Elus	25/03/2025
Actualisation des A.E./C.P.	LC-CC	19/03/2025
2 ^{ème} orientation	Maire	19/03/2025
1 ^{ère} relecture	Secrétariat	17/03/2025
Point fiscalité	LC et DDFIP	10/03/2025
Point du B.A. 04402 (stocks)	LC et SGC de Prades	21/02/2025
Validation du CFU provisoire du BA et du BP (Partie comptable et ordonnateur)	LC et SGC Prades	21/02/2025
Demande du CFU Provisoire du BA et du BP	LC	17/02/2025
1 ^{ère} orientation	Maire	11/02/2025
Communication des A.E.N.V.	SGC de Prades	10/02/2025

Ce rapport a été élaboré par le Secrétariat Général, qui a assuré la collecte, l'analyse et la synthèse des informations financières présentées à la commission.